This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06827784 1

ZMTC
Ra

DE L'EXISTENCE

ET

DE L'INSTITUT

DES JÉSUITES

PAR LE R. P. DE RAVIGNAN

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

HUITIÈME ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE

> Temporis est loquendi, quia res proferendi temporis [illegible]. Diversae quidem [illegible] diversitas [illegible] moderatio [illegible]. (S. Bernard.)

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

rue de Tournon, 29

1862

DE L'EXISTENCE

ET

DE L'INSTITUT

DES JÉSUITES.

ZMTC
Ravi

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
171598B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1942 L

PRÉFACE

DE LA SEPTIÈME ÉDITION

Il serait bien superflu de le dissimuler : une réaction contre l'Église s'opère en ce moment, et, comme de coutume, c'est la presse qui en est l'organe. Nous avons les paroles hostiles, en attendant les actes et les effets. Sera-t-il donné aux ennemis de la religion de reconquérir la part d'influence qu'ils avaient perdue? le progrès de ces dernières années serait-il arrêté? et verrions-nous encore les esprits incertains et timides apporter le secours de leurs craintes et de leur malheureuse prudence aux contradicteurs éternels de Dieu et de son Christ? les maîtres sérieux de l'opinion, qui fut toujours dans ce pays l'arbitre souverain de nos destinées, fléchiraient-ils encore le genou devant des préventions tyranniques, et consentiraient-ils à subir le joug usé des préjugés irréligieux, pour voir recommencer la lutte contre l'action tutélaire de la foi?

41X404

Nous l'ignorons. Il ne faut sans doute jamais désespérer de la miséricordieuse protection de la Providence divine; notre France n'est que trop accoutumée à en faire l'épreuve; mais il est bon néanmoins d'ouvrir les yeux pour reconnaître la situation qui nous est faite : il est bon de constater les efforts qu'une presse ennemie fait chaque jour pour ranimer de vieilles animosités, de dévoiler enfin une tactique qui n'est point neuve et à laquelle pourtant les esprits sont toujours prêts à se laisser surprendre; tactique qui consiste à signaler des périls imaginaires, à sonner l'alarme contre les prétendus envahissements de l'Église, à effrayer l'opinion par la puissance menaçante des jésuites, mot magique qui résume tout ce système de fantasmagorie, et sous lequel se cache quelque chose, comme chacun le sait, de très-redoutable.

Et c'est là un bien vulgaire artifice; est-il donc destiné à réussir toujours? Dans la langue que parlent certains hommes, le jésuite est l'épouvantail dressé devant les peuples pour les asservir et les perdre. Le jésuite est tout ce qu'on déteste : il a commis tous les crimes, enseigné toutes les erreurs, même les plus contradictoires entre elles; il est le fléau, le persécuteur universel, l'ennemi du genre humain.

On imaginerait difficilement une aberration des esprits plus étrange et plus persévérante : c'est une véritable maladie mentale qui semble guérir un jour, et qui reparaît le lendemain; et telle qu'elle est cependant, il nous faut compter avec elle comme

avec quelque chose de sérieux et de raisonnable.

Aujourd'hui, plus qu'en d'autres temps, pouvons-nous espérer d'être compris, quand nous parlerons la langue de l'équité et du bon sens? Je ne sais : je vais néanmoins l'essayer encore une fois en très-peu de mots.

L'Église de Jésus-Christ est une société parfaitement organisée. L'étude de sa constitution toute divine, le spectacle de sa douce et forte hiérarchie, ont ravi d'admiration les esprits éminents qui ont voulu y porter un regard sérieux et attentif.

Les évêques, préposés par l'Esprit-Saint au gouvernement des peuples chrétiens, enseignent, dirigent, et dispensent aux âmes les dons de grâce et de vérité qu'ils ont reçus du ciel. Assistés par de nombreux coopérateurs, prêtres subordonnés entre eux et soumis à la juridiction épiscopale, ils atteignent ainsi à tous les besoins du troupeau, en saisissent tous les intérêts, et veillent pour écarter les dangers que l'ennemi du salut ne cesse de faire naître sous les pas des fidèles.

L'évêque, gardien constitué de la foi, doit en conserver le dépôt : il combat les erreurs qu'on lui oppose, et au besoin condamne, dans la sphère de sa compétence, l'opiniâtreté scandaleuse et impie.

Dans les rapports avec les gouvernements temporels, l'évêque cherche la paix, la concorde, le bien public, tout en maintenant soigneusement les droits et la juste indépendance de l'Église, pour tout ce qui

tient à l'ordre spirituel et surnaturel. A Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César; cette parole du maître est pour les évêques, comme pour leur troupeau, une règle inviolable de conscience.

Au-dessus des évêques répandus dans l'univers, règne et gouverne, par l'institution de Dieu même, le pape, chef suprême de l'Église, centre de l'unité, dispensateur de la juridiction comme de la doctrine.

Au pape, comme au père et au juge commun de la chrétienté, doivent être déférées et soumises les causes majeures; au pape appartiennent en dernier ressort la condamnation des erreurs et la décision des vérités dogmatiques.

Les Églises particulières ont-elles à rendre des témoignages, à former des plaintes, à exprimer des vœux; elles élèvent leur voix vers le pape, et, suivant les occurrences, le vicaire de Jésus-Christ ou interroge la tradition, ou même prend des conseils. Et soit que l'Église ait été consultée dans la solennelle réunion d'un concile, soit qu'elle ait parlé par l'organe de chaque évêque sur son siége, ses sentiments sont toujours connus, l'expression en parvient toujours au siége principal de Pierre. Le pape prononce, règle, définit, ordonne, promulgue les canons, approuve, réforme : son décret est la loi à laquelle tous les fidèles doivent obéissance.

Telle est l'Église : on devrait s'en souvenir; et même quand on a le malheur de ne pas croire, il faudrait au moins conserver, à l'égard de son pouvoir hiérarchique, ce respect qui est dû à la plus grande

expression de sagesse, de conseil et d'autorité qui soit, même humainement, présente sur cette terre.

Que deviennent donc, à la vue de cette imposante organisation, si on est prudent et sage, les discussions inquiètes, les difficultés sophistiques, ou les révoltes haineuses? L'Église a parlé; elle a parlé dans cet ordre de vérités qui est son domaine : qui donc est assez autorisé pour la reprendre et la combattre?

Hélas! vous êtes bien libre de vous haïr assez vous-même pour vous séparer violemment de la vérité : mais laissez-nous le droit de vous plaindre de vos erreurs et de nous glorifier de notre foi.

L'Église, c'est donc le pape et les évêques : leurs décrets, leurs actes canoniques sont les actes de l'Église. C'est là que réside la puissance spirituelle, sa direction, son influence. Et certes elle porte assez en elle-même les caractères et les conditions d'une religieuse et souveraine indépendance; elle en a donné des preuves assez nombreuses et assez éclatantes, pour qu'on n'aille pas inconsidérément la traduire à la barre de l'opinion publique comme asservie à des intérêts tout humains, assujettie à je ne sais quelles influences en dehors et au-dessus de la hiérarchie sacrée.

On me demandera peut-être à quel propos je me suis livré ici à ces réflexions si simples et si élémentaires. C'est un débat récemment élevé qui me les a suggérées, et qui les a rendues, je crois, fort opportunes.

Il faut mettre chaque chose en sa place; et je ne cesserai de demander qu'on veuille bien une bonne fois laisser les jésuites en la leur.

Milice religieuse, société approuvée par l'Église, soumise en tout au chef de l'Église, subordonnée aux évêques dans l'exercice du ministère spirituel, la Compagnie de Jésus n'est en soi qu'une faible et bien faible portion des institutions catholiques. Elle n'a aucun pouvoir, aucun droit dans la hiérarchie ecclésiastique : elle est tout entière obéissante. Il serait donc juste, il serait sensé de renoncer à ces qualifications chimériques, à ces attributs mensongers dont on fait comme l'accompagnement obligé du nom de jésuite. L'équité comme la raison voudrait qu'on restât dans la réalité et qu'on laissât les mots pour les faits.

Quand donc on vient nous dire qu'une décision dogmatique prononcée solennellement à Rome, est une machination de la Compagnie de Jésus, c'est en vérité insulter au bon sens public, c'est supposer aux lecteurs qu'on endoctrine trop de crédulité et d'ignorance. De grâce, qu'on daigne considérer l'Église, la compter pour quelque chose; qu'on daigne croire que le pape et le corps épiscopal tout entier, assistés d'un innombrable clergé séculier et régulier, ont une pensée, une science, une liberté d'action mieux assurées et plus efficaces que les efforts supposés de quelques religieux à qui l'on prête une sorte de puissance occulte et malfaisante, comme celle des démons; fable absurde, accréditée autrefois par le jansénisme, et pour laquelle on réclame aujourd'hui la

créance due aux faits les mieux avérés de l'histoire [1].

Le pape a parlé : tous, évêques, prêtres, simples fidèles, croient et obéissent. Les jésuites n'ont qu'un rôle, ou plutôt ils n'ont qu'un devoir, celui d'obéir comme les autres. Et si leurs faibles travaux ont pu être réclamés, s'ils ont apporté un modeste tribut dans le riche trésor des témoignages et des traditions des Églises, ils n'ont compté, ils n'ont valu que ce que valent et ce que comptent parmi deux à trois cents graves autorités, deux ou trois opinions individuelles sérieusement préparées.

[1] Fénelon écrivait : « Le parti (janséniste) dira, tant qu'il lui plaira, que je me livre aux jésuites par politique, c'est ce qu'il ne manque jamais de dire de tous ceux qui ne favorisent pas leur doctrine : ils veulent que personne ne puisse parler autrement qu'eux, qu'en trahissant sa conscience pour plaire à une société qui a du crédit.

« Mais les personnes équitables verront sans peine combien je suis éloigné de rechercher les jésuites par politique. Je suis véritablement leur ami, comme il convient que je le sois. Je leur fais plaisir en ce qui dépend de moi, comme je tâche d'un autre côté d'en faire aux gens qui sont prévenus contre eux. Ma disposition est de vouloir obliger tout le monde, autant que mon ministère le permet. Mais *les jésuites ne gouvernent rien dans mon diocèse ;* ils n'ont part à aucune affaire, j'ai un vicariat composé de personnes du pays qui n'ont aucune liaison avec eux. D'ailleurs, si quelque jésuite faisait dans mon diocèse quelque faute ou sur le dogme, ou sur la morale, je serais plus à portée de le reprendre fortement, et d'engager sa Compagnie à le corriger, qu'un autre évêque qui serait moins bien avec eux. » — Ce que disait Fénelon de ses rapports avec les Pères de l'institut d'Ignace, le plus grand nombre des évêques pouvait le dire également ; quant au petit nombre de prélats peu favorables à ces religieux, ils pouvaient à plus forte raison affirmer que les *jésuites ne gouvernaient rien dans leurs diocèses.* (*Histoire de Fénelon*, par le cardinal DE BAUSSET, t. III, p. 419.)

Ainsi désormais plus d'abus de mots, plus d'insinuations détournées, plus d'équivoques en de si graves et si augustes matières. Il faut dire ce qui est : la voix de l'Église, c'est une voix souveraine, infaillible, divine. Cette voix a prononcé ; pour tout catholique il n'y a qu'à écouter l'Église et à respecter en elle le Dieu qui l'a instituée et qui parle par sa bouche.

Ce premier fait nettement établi, il en découle logiquement une conséquence qui doit dominer, avec l'autorité absolue d'un principe, toutes les discussions relatives aux jésuites, à leur doctrine, à leur conduite, à leur influence, à *leur tyrannie* dans l'Église et dans l'État, comme on ne craint pas de l'imprimer encore.

Si l'Église est une hiérarchie de pouvoirs constitués ; si tous, dans tous les degrés, au sein de la société chrétienne, lui sont soumis sous le rapport spirituel ; si un ordre religieux, suivant toutes les lois canoniques, ne peut exister, enseigner, agir, exercer le saint ministère, que par l'institution même et sous l'approbation et le contrôle permanent de l'Église ; il faut nécessairement conclure que le jugement de cet ordre, de sa doctrine, de ses actes, appartient à l'Église. Il faut conclure, à moins de donner un démenti complet aux plus simples notions de l'équité et du bon sens, comme aux faits de l'histoire, que la sollicitude universelle du corps épiscopal et de son chef suprême, n'a pas pu, durant un espace de deux à trois siècles, non-seulement tolérer, mais

protéger, mais bénir, louer, encourager, fortifier une société d'hommes pervers, artisans de troubles et d'intrigues, corrupteurs de la morale, instigateurs de tous les crimes, et ne se couvrant du manteau de l'apostolat, n'usant des saints priviléges de l'enseignement religieux, que pour acquérir une influence consacrée tout entière à rassasier leur cupidité, à fonder leur domination, à courber sous leur joug peuples, rois et pontifes.

On a peine à le croire, mais ces couleurs fantastiques sont encore, à l'heure où j'écris, celles sous lesquelles on se plaît à dépeindre les jésuites. Rien n'a veilli, rien n'a changé : il faut compter en vérité sur la puissance indestructible des mots et la crédulité incorrigible de l'esprit humain, pour tenir au public intelligent un pareil langage.

Cet idéal de perversité, d'intrigues et de pouvoir ne s'est réalisé nulle part au monde, que je sache, sinon dans la société de Jésus, telle que l'ont faite ses ennemis.

Passe encore le roman ! Qu'on enfante, pour le composer, les plus prodigieuses énormités ; qu'on évoque le fantôme, qu'on décrive ses machinations ténébreuses, ses crimes tout-puissants, son empire absolu : soit. Mais sérieusement, après deux à trois siècles de débats, après toutes les vérifications historiques, et en présence des jugements solennels de l'Église ; que dans des écrits qui ont la prétention de dire la vérité, on présente encore le jésuite comme un être monstrueux, voué par un engagement so-

lennel au rôle le plus intéressé, le plus bas, le plus honteux sur la terre; qu'on imprime à satiété, en plein XIXe siècle, que la société de Jésus n'a jamais vécu que d'erreurs et de crimes, constamment l'émule des usuriers et des escrocs, l'appui ou même le modèle des tyrans, n'apparaissant au monde et n'y marquant sa place que par les perfidies, les intrigues, et les persécutions les plus cruelles : à cette vue, je l'avoue, je me demande si je rêve ou si je veille. Cependant cette langue, elle est encore parlée : ses excès, sa fausseté, sa folie ne sont pas choses usées [1].

[1] Voici, relativement à la position et à la conduite politiques des jésuites, ce qu'écrivait, dans une lettre adressée de Rome le 14 septembre 1847, au rédacteur du *Courrier Français*, le P. Roothaan, dernier général de la Compagnie de Jésus : «..... La politique est étrangère à la Compagnie de Jésus; elle n'a jamais lié son sort à un parti, quel qu'il puisse être. Sa mission est plus grande et au-dessus de tous les partis. Fille soumise de l'Église, elle est à son service partout où elle veut l'employer; la calomnie peut bien se complaire à répandre des insinuations perfides et à représenter les jésuites mêlés aux intrigues politiques, mais j'en suis encore à attendre qu'on me signale un seul des religieux qui me sont subordonnés, qui se soit écarté sur ce point de l'esprit et des prescriptions les plus formelles de notre institut.... »

Dans cette même lettre, le P. Roothaan saisissait « l'occasion d'expliquer, une fois pour toutes, quelle est la position que la compagnie de Jésus a prise et qu'elle tient à conserver vis-à-vis de tous les gouvernements sous lesquels ses membres sont appelés à vivre.

« Comme l'Église, la Compagnie de Jésus n'a pour les constitutions politiques des divers États ni antipathie, ni prédilection. Ses membres acceptent avec sincérité la forme du gouvernement sous laquelle la Providence marque leur place, soit qu'un pouvoir ami les encourage, soit qu'il se borne à respecter en eux les droits qu'il reconnaît aux autres citoyens.

« Si les institutions politiques du pays qu'ils habitent sont défec-

Mais l'Église, où est-elle donc? qu'a-t-elle fait? Au moment où tous les orages amoncelés menaçaient l'existence de la société de Jésus, quand les attaques se multipliaient contre elle de toutes parts, au milieu du XVIIIe siècle, avant la suppression définitive et pendant quinze années, que répondit l'Église? Que dirent le Pape et les évêques, ces juges seuls compétents, seuls aussi témoins légitimes et impartiaux des crimes des jésuites, s'ils en avaient comblé la mesure, comme on ose le prétendre encore; quelle sentence a été l'expression de la pensée, de la conscience de l'Église et de sa hiérarchie suprême et sacrée?

Clément XIII et deux cents évêques, de toutes les

tueuses, ils en supportent les défauts; si elles se perfectionnent, ils applaudissent à leurs améliorations; si elles proclament pour les peuples de nouveaux droits, ils en revendiquent pour eux-mêmes le bénéfice; si elles élargissent les voies de la liberté, ils en profitent pour donner plus d'extension aux œuvres de la bienfaisance et du zèle. Partout ils fléchissent sous le niveau des lois, ils respectent les pouvoirs publics; ils prennent tous les sentiments des bons et loyaux citoyens; ils en partagent les charges, les épreuves et les jouissances : c'est, Monsieur, qu'aux yeux des jésuites un suprême intérêt domine tous les autres : la félicité des hommes dans une vie meilleure et plus durable. Partout où ce but peut être atteint, les jésuites s'acclimatent sans répugnance et sans peine.

« Voilà, Monsieur le rédacteur, quels sont les principes des jésuites par rapport aux gouvernements et à leurs diverses constitutions politiques.

« Voilà quelle est la ligne de conduite qu'ils se sont tracée et dont ils espèrent ne s'écarter jamais....

« J. ROOTHAAN,

« Général de la Compagnie de Jésus. »

(*Ami de la Religion*, 28 septembre 1847.)

contrées du monde, ont parlé, écrit, jugé. En présence de toutes les forces conjurées, de toutes les puissances réunies pour accuser la Compagnie de Jésus, l'Église n'a eu de voix que pour la défendre, pour la justifier, pour l'approuver ; et le plus solennel des décrets, le plus approbateur, la bulle *Apostolicum*, en 1765, fut la manifestation de la justice de l'Église, l'expression du jugement de l'épiscopat uni, la sentence contradictoire et suprême, prononcée après les débats les plus animés et les accusations les plus formidables.

Qu'on prenne donc la peine de relire l'histoire ; et si l'on ne veut pas du récit d'un homme, qu'on examine consciencieusement les documents, les pièces du procès. Elles viennent d'être recueillies et publiées[1] : qu'on les lise sans commentaires, mais aussi sans préventions ; et qu'on voie ce que pensa, ce que jugea l'Église dans cette lutte qui précéda la suppression de la Compagnie de Jésus. Car je puis bien et je dois le dire, le bref *Dominus ac redemptor* de Clément XIV ne fut pas un *jugement ;* et l'on y chercherait en vain les caractères d'une condamna-

[1] *Clément XIII et Clément XIV.* Volume supplémentaire : *Documents historiques et critiques.* — Il résulte de ces pièces authentiques qu'outre les deux cents évêques qui avaient sollicité l'intervention de Clément XIII en faveur des jésuites, plus de cinquante autres prélats, archevêques ou évêques, écrivirent à ce pape pour le féliciter de la bulle *Apostolicum.* Dans la même année 1765, l'assemblée du clergé de France, composée de trente et un membres, auxquels vinrent s'unir, par une adhésion expresse, quatre-vingt-quinze évêques du royaume, présenta au roi Louis XV une requête dans le sens de la bulle *Apostolicum.* (Pages 79 et 329, Notes.)

tion. Mesure administrative ou économique, souveraine sans doute, mais adoptée sous l'empire de la menace et de la contrainte, pour essayer de rendre la paix aux États catholiques, tel fut le bref de l'infortuné pontife Clément XIV. Et quelles en ont été les suites? On vit trop que ce n'était là que le prélude de la guerre la plus violente et la plus désastreuse faite à l'Église. Pie VI et Pie VII en sont les témoins et les victimes.

S'il y a donc une chose évidente au monde, c'est la règle que doit s'imposer à lui-même tout homme juste et sage qui veut se former un jugement sain et éclairé sur un ordre religieux. Ce n'est pas dans les déclamations d'une polémique passionnée qu'il y a chance pour lui de trouver la vérité; il ne la trouvera que dans le jugement même de l'Église, c'est-à-dire des évêques, du pape, de cette auguste et sainte hiérarchie, digne entre toutes de confiance et de respect.

Je sais bien qu'aux arrêts de ce saint tribunal, le seul compétent dans la matière, on oppose celui qui fut rendu en 1762 par le parlement de Paris, et dans lequel sont mentionnés près de cent bulles ou décrets des papes et un nombre égal de censures épiscopales ou autres, portant condamnation de la conduite ou de la doctrine des jésuites.

Mais qui peut ignorer aujourd'hui d'où ont été tirées les assertions mensongères pompeusement étalées dans le préambule de cet arrêt? qui ne sait que

ce sont autant d'emprunts faits aux libelles jansénistes dont la France était alors inondée? qui ne sait que dans le fameux livre des *Extraits des assertions*, la société de Jésus est représentée comme atteinte et convaincue de tous les crimes et de toutes les erreurs, l'hérésie janséniste seule exceptée? On est allé jusqu'à mettre au nombre des condamnations doctrinales certaines censures des facultés de théologie, quand ces censures étaient elles-mêmes des erreurs défendues contre la vérité. Toutes ces prétendues sentences dont nous avions été frappés, m'étaient chose inconnue : j'ai donc dû chercher, vérifier; et, je n'ose pas dire que ce soit avec surprise, j'ai trouvé non pas des exagérations, mais de pures inventions, tout un roman[1]. Et si les condamnations n'ont pas été portées, ce n'est pas que les dénonciations, que les accusations aient manqué; l'histoire est là pour en rendre témoignage.

Cependant nous nous empressons de l'avouer, certaines condamnations sont réelles; elles furent juste-

[1] Et en effet la chose ne tient-elle pas ici du *roman?* Une cour judiciaire prononce un arrêt de suppression contre un ordre religieux, et dans cet arrêt sont cités ou *visés*, entre autres motifs, près de cent décrets ou censures des papes contre la doctrine *de la dite société*. Or, de toutes ces prétendues condamnations pontificales, il n'existe en réalité qu'*une douzaine* au plus de censures proprement dites, portées, non contre le corps entier de la société, non contre sa doctrine, mais contre des individus et pour des faits personnels ou particuliers. Toutes les autres pièces sont alléguées faussement, ou ne condamnent rien. (Voir l'*Appendice*, à la fin du volume, NOTE I. *Des censures portées par les papes contre les jésuites.*)

ment prononcées et religieusement acceptées ; en voici quelques-unes :

Bellarmin, pour une opinion relative au souverain pontife, avait été atteint par un décret pontifical ; son procès de canonisation en fait foi : mais cette condamnation fut bientôt retirée et annulée ; elle n'existe donc plus.

Suarez, le docte et pieux Suarez, fut aussi mis à l'index à raison d'une interprétation donnée à un décret de Clément VIII. Suarez parlait de ce décret à propos de l'absolution des moribonds. On rapporte même que l'illustre docteur fit exprès le voyage de Rome pour soumettre au souverain pontife d'humbles explications sur cet objet. Plusieurs papes s'étaient promptement succédé : le décret fut maintenu ; Suarez obéit pleinement, et avec la plus filiale docilité il réforma son opinion.

Il y eut encore dans la suite quelques écrivains jésuites qui payèrent leur tribut à l'infirmité humaine ; quelques censures furent prononcées par l'Église, à diverses époques, contre un nombre très-restreint de disciples de l'institut de saint Ignace : nous en convenons. Mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que tous se soumirent, et que l'erreur fut abandonnée dès que Rome eut parlé [1].

Des condamnations partielles et isolées comme celles-là ne suffisaient pas au jansénisme : ses libelles, depuis les *Provinciales* jusqu'à l'*Extrait des asser-*

[1] Voir *Appendice*, NOTE I.

tions, ont accusé les jésuites d'avoir enseigné tout ce qui peut blesser la morale : l'usure, la simonie, l'adultère, l'impudicité, l'homicide, le régicide, etc. ; et d'avoir, à ce titre, toujours mérité et souvent subi les censures de l'Église. Pour plus d'exactitude, on prétend énumérer chacun des articles de ce monstrueux enseignement ; et le parlement de Paris les a tous acceptés de confiance et portés en compte dans son arrêt. Les réponses aux *Provinciales* et à l'*Extrait des assertions* ont démenti les accusations et prouvé jusqu'à neuf cents altérations ou falsifications de textes ; mais qui lit ces réponses ? Le jansénisme a parlé : c'est bien plus que l'Église sans doute. Il est d'usage, dans un certain monde, de professer une sorte de culte pour la mémoire et les ouvrages des jansénistes : ils ont été les docteurs, les historiens, les victimes les plus irréprochables. Les jésuites n'ont été que des persécuteurs, des docteurs de perversité et de mensonge, et jamais des victimes, comme l'histoire l'atteste.

Pour tout catholique, cependant, un seul mot finit le débat : l'Église a condamné le jansénisme ; elle n'a pas condamné la Compagnie de Jésus. Et il faut bien, puisque le cours de mes idées m'y conduit, que je rappelle quelle était l'origine de la querelle.

Le jansénisme détruisait, presque au même degré que la doctrine de Calvin, la liberté de l'homme. Il établissait un vrai fatalisme, anéantissait le mérite, l'espérance et toute vertu. Les jésuites, avec tous les disciples fidèles de l'Église, soutenaient la liberté

de l'homme, son accord avec la grâce, l'espérance chrétienne, le principe du mérite et des vertus. Cependant les jésuites étaient les corrupteurs de la morale, les jansénistes seuls la comprenaient et l'enseignaient. C'est ce que l'Église n'a point pensé.

Elle s'est expliquée ; et le jansénisme confondu a affecté de ne la pas comprendre. Jamais, en effet, il n'y eut secte plus opiniâtre et plus rebelle, et plus habile en même temps à masquer ses défaites par des agressions audacieuses ; jamais opinion ne s'enveloppa de plus méprisables subterfuges ; jamais on ne vit porter dans aucun débat plus de haine, plus d'acharnement pour soutenir le mensonge. C'est là un fait qu'à plusieurs reprises, durant le cours de soixante ans, les évêques de France et les papes ont constaté et jugé. Mais de ces constatations solennelles, de ces jugements répétés, ce qui reste uniquement pour des esprits aveuglés par la prévention, c'est que les jésuites sont seuls coupables.

Et quand cette secte rebelle à l'Église, et fidèle à un système de résistance obstinée, eut lassé toutes les indulgences, et fini par troubler la paix publique aussi bien que les consciences ; lorsque, poussés à bout par cet opiniâtre refus de se soumettre, un monarque absolu et des ministres puissants crurent devoir adopter des mesures de rigueur pour faire rentrer le fanatisme révolté dans la loi de l'obéissance, ce furent les jésuites et les jésuites seuls qui persécutèrent des innocents. Ce qui fut dit alors, on le croira encore aujourd'hui, que Louis XIV, ses mi-

nistres, son conseil, n'étaient que les dociles instruments du *violent P. Letellier*. Et l'on ne songe pas à se demander sérieusement si cette fabuleuse puissance des confesseurs de rois a jamais vu les princes n'avoir plus devant elle ni pensée ni volonté propres. Et l'on ne s'avise pas d'un fait écrit dans toutes les pages de l'histoire, c'est que pour Louis XIV et ses ministres, comme pour tous les hommes en général, surtout quand ils ont par devers eux le pouvoir et le savoir, un confesseur, en dehors de ses attributions essentielles, devait être assez peu de chose.

Il y a peu de mois, un homme élevé en dignité me rapportait, d'après des affirmations qu'il avait entendues, que dans une certaine ville toutes les administrations étaient soumises à l'influence des jésuites, que cette influence était toute-puissante et arrêtait l'action du gouvernement... en 1854!! Je lui dis pour toute réponse : « Que penseriez-vous, si l'on venait prétendre auprès de vous, parce que vous avez voulu établir entre nous des rapports tout religieux, que je conduis votre ministère, que je vous dicte votre conduite politique, etc. ? » L'illustre personnage haussa les épaules, et ne me dit plus rien.

C'est là, à vrai dire, l'histoire des confesseurs de rois.

Triste position du reste, occasion de beaucoup de malheurs pour la Compagnie de Jésus que cette mission de confesser les rois ! Et je ne nierai pas que certains religieux n'y aient failli. Mais je nierai la toute-puissance, la domination universelle exercée par ce

moyen ou par des moyens analogues. La nature des choses et la vérité des faits résistent aux fables entassées sur ce sujet[1]. Il ne paraît pas, Dieu merci ! que ce danger soit à craindre aujourd'hui ; et ce n'est certes pas nous qui nous en plaindrons.

J'en reviens donc à dire que ce n'est ni aux parlements, ni aux sectaires jansénistes et à leurs héritiers, ni enfin à l'histoire écrite sous leur influence, qu'il a pu jamais appartenir de prononcer un jugement fondé en droit sur la doctrine d'un ordre religieux : l'Église seule étant compétente en cette matière.

Et je redis en même temps qu'à l'époque des grands débats du XVIIIe siècle, alors que plus de deux cents évêques unis au pape ont défendu, vengé et approuvé l'enseignement des jésuites, leurs mœurs, leurs travaux, leur zèle apostolique, c'est véritablement l'Église qui a parlé ; et que pour tout homme impartial, c'est là, dans l'imposant recueil de ces témoignages, publiés à la suite de l'histoire de Clément XIII et de Clément XIV, qu'il faut chercher le véritable arrêt sur la Compagnie de Jésus.

On a voulu infirmer l'autorité de cet arrêt et du concert unanime de l'épiscopat ; on a été heureux d'opposer certains noms d'évêques, certaines décisions contraires aux jésuites, à leur action, à quelques opinions de détail.

Deux noms surtout sont encore mis en avant, Fitz-

[1] Voir *Appendice*, NOTE III. *Du pouvoir fabuleux attribué aux jésuites.*

James, évêque de Soissons, chef du parti janséniste en France, et Palafox, évêque d'Osma. Mais qui ne sait que Fitz-James fut réprouvé, on peut le dire, par tous ses collègues, et condamné solennellement par le pape? Si donc Fitz-James approuva l'*Extrait des assertions* et les actes des parlements, ses attaques nous justifient; il se joignait aux ennemis de l'Église, et c'est dans leurs rangs que la censure pontificale est allée l'atteindre.

Je parlerai avec un tout autre respect de Palafox; et je m'inclinerai devant son nom qui rappelle le souvenir de grandes vertus. C'est une bonne fortune, en effet, pour nos ennemis, de pouvoir dire qu'un évêque aussi vénérable ait été opposé aux jésuites et qu'il les ait dénoncés au siége apostolique.

Mais l'autorité de Palafox, quelle qu'ait été sa piété, n'est pas celle de l'Église : sa voix est isolée et discordante parmi toutes celles de l'épiscopat. Il a pu être, et en effet il a été induit en erreur sur des faits passés loin de lui, et qu'une renommée mensongère avait dénaturés. Comme les âmes honnêtes et sans défiance, Palafox a cru trop facilement aux inventions de la malveillance et de la calomnie, qui lui furent présentées avec les couleurs de la vraisemblance, affirmées avec toute l'assurance de la vérité. Palafox s'est trompé ou fut trompé; et cette erreur, quoique involontaire, a été, pour le pieux évêque d'Osma, le plus grand ou plutôt l'unique et insurmontable obstacle qu'a éprouvé et qu'éprouve encore la cause de sa béatification, cause appuyée par les plus puissants

protecteurs, tant de fois reprise et tant de fois abandonnée par l'Église[1].

J'entends la réponse qu'on va nous faire : après sa mort, Palafox est la victime des jésuites, comme il le fut pendant sa vie. Ils persécutèrent sa sainte mémoire à Rome, comme ils l'emprisonnèrent en Amérique... Ainsi en avaient-ils fait du cardinal de Tournon à Pékin.

Étrange avilissement de l'histoire, de la faire ainsi l'écho des libelles les plus mensongers qu'ont pu enfanter au dernier siècle le jansénisme et l'incrédulité ! En vérité, je me crois fondé à dire qu'il y a une justice historique toute spéciale à l'usage des jésuites. Quand il s'agit d'eux, point de critique, point d'examen des faits : tout ce qui accuse et flétrit, par cela seul est certain.

Vraiment, je me croyais aguerri, et je ressens une affliction profonde à la vue de ces écarts nouveaux de la presse périodique en ce qui nous touche. Non que je pense que ces injures puissent nous atteindre, ni qu'elles nous inspirent le moindre ressentiment ; mais comment ne pas gémir de voir que l'erreur soit aussi indestructible, que son règne ait le triste privilége de se perpétuer ainsi de génération en génération, et qu'elle captive des esprits et des cœurs faits pour la justice et pour le vrai ?

[1] Voir à ce sujet dans l'*Appendice*, NOTE II, *Du prétendu commerce des jésuites*, le témoignage du cardinal Calini dans la cause de la béatification de Palafox, *vers la fin*.

Ce que j'ai dit de la doctrine des jésuites, je n'aurais qu'à le répéter à l'égard de leur conduite, de leur *commerce*, comme on le rappelle encore, et de leurs *tyranniques* influences.

Où sont les jugements de l'Église sur ces diverses imputations? où se trouve l'expression de la pensée des évêques et des papes? car voilà nos juges et nos maîtres.

J'admire comment on s'est fait sur l'existence des jésuites, qui dure depuis trois siècles, une sorte de théorie, toujours admise comme une suite d'axiomes et qui subsiste dans quelques esprits, malgré tous les monuments et tous les faits.

La Compagnie de Jésus est un corps religieux voué aux travaux apostoliques. Les missions sur toutes les plages infidèles, parmi les nations civilisées, le ministère des âmes sous toutes ses formes, la chaire, le confessionnal, l'éducation de la jeunesse, la défense de l'Église et de la foi : telles sont les choses qui ont rempli la vie de nos pères et remplissent la nôtre ; tel est l'ordre des faits qui constituent toute la suite de notre histoire.

Mais voici le phénomène qui a droit de surprendre ; ces pénibles travaux au milieu des idolâtres et des sauvages, ces fatigues et ces soins prodigués à l'enfance, aux pécheurs, aux intérêts éternels des peuples ; tout cela disparaît. En vain le bon sens et la justice crient-ils tout haut que c'est là la vie même de notre institut et que c'est là notre véritable histoire. — N'importe : nous sommes nés, nous ne vivons que pour marcher

à la conquête d'une domination absolue et universelle, dans l'Église, dans l'État. Tout se rapporte à ce but.

Nous avons placé en dehors de notre existence les dignités et les honneurs; nos apôtres, nos martyrs ont donné leurs sueurs, leur sang, pour convertir les âmes; nous vouons et nous pratiquons, dans nos habitudes privées et publiques, la pauvreté religieuse.

Mensonge! tout cela n'est que pour la forme; au fond nous ne voulons qu'une chose : l'empire et les richesses; et il n'est sorte d'intrigues que nous nous refusions, il n'est sorte de trafic et de commerce à laquelle répugnent nos consciences, pour satisfaire notre cupidité et notre ambition. Voilà ce qu'on imprimait au dernier siècle, alors que la calomnie avait au moins pour elle le mérite de la nouveauté; voilà ce qu'on imprime encore aujourd'hui, et ce que l'on croit dans un monde qui veut d'ailleurs paraître instruit et ami de la vérité.

Nous avons répondu cent fois de toutes les manières à ces allégations mensongères : mais on ne lit pas nos réponses, ou l'on feint de ne pas les comprendre, et l'on continue à répéter gravement les mêmes fables. Que faire? redire une fois de plus à nos calomniateurs qu'ils nous calomnient, et adjurer une fois de plus aussi les âmes honnêtes et timorées de ne croire qu'après avoir examiné [1].

[1] Voir dans l'*Appendice*, NOTES II et III, des considérations plus approfondies et plus détaillées sur le *pouvoir fabuleux, sur le commerce prétendu* des jésuites.

Qu'on veuille bien l'observer : dans la conduite, comme dans la doctrine, c'est la Compagnie de Jésus, c'est le corps que nous justifions, et non pas chacun des membres. Et qui a jamais prétendu ou pu prétendre que, malgré la sainteté de l'institut, malgré la constante et fidèle pratique de ses règles, il n'y ait pas eu d'abus partiels, pas de fautes commises, pendant le cours de trois siècles, parmi je ne sais combien de milliers de religieux? Ce serait excepter les jésuites de la condition humaine; ce serait, en voulant prouver trop, ne rien prouver.

Mais ce que commande la justice, ce que commande la consciencieuse appréciation des faits de l'histoire, c'est de ne pas confondre la cause de l'Église, non plus que celle des ordres religieux, avec les prévarications de quelques membres du clergé ou des instituts réguliers.

Et enfin il faut toujours en revenir à la règle souveraine, le jugement de l'Église, autorité nécessaire et compétente pour connaître des abus et les réprimer.

Quand Pombal accusait la Compagnie de Jésus de tous les crimes, il put bien l'accabler de persécutions et d'outrages, et enfermer dans des cachots, ou plutôt dans des tombeaux infects, un grand nombre de ses membres, n'osant faire davantage; mais aucune sentence canonique ne confirma ses odieuses calomnies. Il faudrait savoir enfin les prendre pour ce qu'elles sont.

Et que dire donc encore de l'influence des jésuites,

de cette aspiration continue à la domination, à la monarchie universelle peut-être?

Je ne sais vraiment comment cette opinion a pu s'enraciner dans des esprits d'ailleurs graves et instruits; en sorte que pour eux les jésuites sont toujours des hommes suspects ou dangereux.

Ce sont des prêtres, des religieux, que l'on tient volontiers pour irréprochables : on n'a aucune objection contre leurs personnes prises isolément. Mais s'agit-il du corps, c'est tout autre chose. On ne saurait trop s'en défier et le craindre. Il est l'adversaire redoutable et permanent de l'ordre, de la paix, et d'une juste indépendance dans l'Église et dans l'État.

Que répondre donc à cette imputation toujours vivante dans un certain nombre d'esprits? La nier simplement, ce me semble, comme on l'affirme sans preuve; et ajouter peut-être qu'il faut avoir les yeux étrangement fascinés, pour croire que dans l'Europe, et dans la France surtout, telle que l'ont faite les révolutions, il puisse y avoir place pour une domination comme celle qu'on nous accuse de rêver. En cela, certes, nous connaissons mieux notre siècle que ceux qui nous reprochent tous les jours de le méconnaître[1].

L'histoire, malheureusement, s'est beaucoup trop occupée de nous. Elle nous a rencontrés luttant contre

[1] Des volumes entiers ne suffiraient pas pour discuter les assertions qu'on a débitées en ce genre avec une assurance et un aplomb qui déconcerte et qui confond. Nous tâcherons cependant, dans l'*Appendice*, de fixer d'une manière nette et précise l'état de la

le protestantisme à sa naissance et à la nôtre : puis est venu le jansénisme que nous devions aussi combattre. Plus tard le philosophisme nous a déclaré la guerre ; une politique et une théologie d'opposition contre la cour romaine nous ont constamment traités en ennemis.

Pendant un temps assez long quelques gouvernements nous ont accordé protection et faveur ; il était passé comme en habitude que les familles royales se confiassent à nous pour diriger leurs consciences. Cette protection, cette faveur, cette confiance, nous ne pouvions les refuser ; mais elles ont eu pour nous ce triste effet de déchaîner contre l'institut bien des répulsions et bien des haines. A vrai dire cependant, et tout compte fait, nous avons été encore plus distingués par les persécutions subies, les peines infligées, les expulsions, les spoliations et les attaques de tout genre, que par les faveurs constantes et les situations avantageuses. Mais ce n'est pas cette partie de notre histoire qui a été étudiée par nos ennemis : il leur est plus commode d'exploiter le thème usé de l'influence des jésuites, de leurs prétentions ambitieuses, et d'en faire un aliment sans cesse offert à la crédulité et aux mauvaises passions de la foule, pour l'ameuter contre nous.

Une part d'action et d'influence telle qu'elle appar-

question ; et nous y joindrons quelques faits historiques capables de l'éclairer et même de la résoudre auprès des esprits droits et impartiaux. Voir NOTE III, *Du Pouvoir fabuleux attribué aux jésuites.*

tient à un ordre religieux actif et nombreux, pour le service de l'Église : voilà ce que nous avons eu, voilà ce que nous cherchons à avoir toujours, je suis loin de le nier. Mais de là à cette influence souveraine, à cette domination qu'on nous accuse d'avoir exercée et de vouloir exercer encore dans l'Église et dans les États, il y a tout un abîme, il y a toute la différence qui sépare le vrai du faux, le réel du fantastique.

Nous commencions bien faiblement, quand François Ier et Charles-Quint remplissaient le monde de leur rivalité : nous y fûmes complétement étrangers. Sous les derniers Valois, et dans les monarchies de la puissante maison d'Autriche, nous étions violemment attaqués et combattus. Le protestantisme voyait en nous, sous l'autorité du pape et des évêques, les défenseurs du concile de Trente : mais je ne sache pas que nous ayons gouverné le monde en ce temps-là.

Nous étions ligueurs comme beaucoup d'autres; mais Henri IV l'a dit et reconnu ensuite, en nous défendant lui-même de sa vive et loyale parole contre le parlement de Paris : nous voulions avant tout la conservation de la foi catholique en France et sur le trône. Et je suis de ceux qui pensent que la ligue, malgré ses excès, n'en a pas moins eu l'honneur de sauver, dans notre pays, la religion.

Les luttes contre le jansénisme ont surtout mis en évidence la Compagnie de Jésus. Il y eut, dans les rangs de l'erreur, de rudes joûteurs et des génies éminents : nous n'avions pas des talents égaux à leur opposer, sans doute. Mais Fénelon, Bossuet, quoi

qu'on en dise, l'unanimité des évêques de France (deux ou trois exceptés) luttaient avec bien plus de force et d'autorité que la Compagnie de Jésus, contre la plus déloyale et la plus opiniâtre des hérésies; et le jansénisme feignait de n'avoir pour ennemis que les jésuites, quand l'Église hiérarchique tout entière le frappait de ses condamnations répétées. Ce fut alors que commença, d'une manière toute spéciale, contre les jésuites, une guerre de mensonge et de fictions odieuses qui a conservé jusqu'à nos jours ses armes et sa puissance. Et si l'on veut trouver une influence et une domination autre que celle de la vérité, il faut la voir où elle est, dans le jansénisme. Port-Royal et ses solitaires ont encore un prestige et un pouvoir que le temps n'a pas affaiblis.

L'habileté fut de crier à l'intolérante domination des jésuites, et de les poursuivre de sarcasmes et de calomnies. Cette habileté a porté ses fruits; et je ne crois pas me tromper en rapportant surtout à cette source malheureuse, à cette guerre du jansénisme, les accusations et les préventions qui pèsent encore sur nous.

Mais dans la réalité, et pour réduire chaque chose à sa juste valeur, dans les faits, dans l'histoire véridique, dans les témoignages éclairés et impartiaux, où est cette immense influence, cette domination exercée par la Compagnie? Il est impossible de la trouver : ce n'est qu'un être de raison, qu'une pompeuse chimère sortie du cerveau de nos ennemis. La position éminente de quelques jésuites put servir

à accréditer cette fable; mais il n'y a eu de réel que la haine qui l'a inventée.

J'en appellerai toujours au jugement de l'Église : vingt papes nous ont approuvés. Si Clément XIV nous supprima, Pie VI nous conserva, Pie VII nous rétablit. L'épiscopat nous défendit, nous couvrit de sa protection et nous honorera constamment de sa confiance : les États se gouvernèrent et se perdirent sans nous. Ne nous laissera-t-on jamais en paix, dans l'ordre et la sphère où la divine Providence nous a placés et où nous voulons fidèlement demeurer?

Enfin, pour terminer, je répéterai ce qui est pour ma conscience le résultat acquis d'une étude approfondie de nos tristes et longues luttes : c'est l'Église qu'on attaque en passant par nous. Notre pauvre nom, chargé des préventions calomnieuses et des haines persévérantes du jansénisme et des parlements, a été légué à la postérité comme une arme facile pour le jour du combat. Les ennemis de la religion et de l'ordre s'en emparent; ils rencontrent de nombreux alliés. Des âmes honnêtes acceptent aussi, ou plutôt subissent les influences de cette ardeur de commande contre le jésuitisme.

Quelques amis cependant, esprits élevés, cœurs généreux, catholiques indépendants et dévoués, ont admirablement soutenu notre cause et n'ont jamais dédaigné de témoigner leurs sentiments courageux en faveur de la société de Jésus, société non de vainqueurs mais de vaincus, non d'oppresseurs, mais bien plutôt d'opprimés. Qu'ils reçoivent ici l'hommage de

notre éternelle reconnaissance. Nos cœurs sont profondément émus à leur souvenir; leurs noms y demeurent gravés. Que le Dieu de toute consolation leur rende avec usure, en bénédictions du temps et de l'éternité, l'appui et les bienfaits qu'ils nous ont prodigués dans nos mauvais jours.

Je me suis laissé aller trop longuement peut-être à épancher mon âme dans ces pages. Ma pensée était d'abord d'avertir simplement le lecteur qu'il trouverait, dans l'opuscule qu'on réimprime, une réponse aux nouvelles attaques, ou, pour parler plus justement, aux vieilles attaques aujourd'hui renouvelées contre la Compagnie de Jésus. Mais mon émotion m'a entraîné plus loin que je ne voulais; et l'avertissement est devenu une longue préface.

Ce petit livre parut pour la première fois en 1844 : rien n'y a été changé. Il reste ce qu'il était, une exposition simple et nette des principes constitutifs de la Compagnie de Jésus, de sa raison d'être et de son esprit véritable.

Paris, 31 décembre 1854.

PRÉFACE

DE LA CINQUIÈME ÉDITION

Une question reste à résoudre.

Elle sera résolue peut-être quelque jour : elle ne l'est pas encore.

L'histoire dira peut-être quelle fut l'étrange puissance d'un nom pour exciter les haines, appeler toutes les injures, provoquer tous les genres d'attaques ; pour répandre des frayeurs stupides, égarer la raison des plus sages, faire fléchir les esprits les plus fermes.

L'histoire révélera sans doute enfin pourquoi ce nom inspira des préventions si bizarres, souleva des mouvements si extraordinaires, devint le cri de la raison d'État compromise, l'arme du combat contre l'Église, et souvent même contre les gouvernements.

L'histoire le dira peut-être ; aujourd'hui c'est un mystère : un mystère de haine sans raison, de terreur sans objet, de bruit et de tumulte que rien n'explique.

Un relâchement prétendu de doctrines, des calomnies amoncelées, la peur de je ne sais quelles influences, tout un passé de travaux apostoliques, de luttes religieuses, de persécutions et de vicissitudes continuelles ne suffisent pas à en rendre compte.

C'est un mystère.

L'esprit le plus exercé, le plus habitué à réfléchir sur les événements, ne s'expliquera pas ce grand phénomène moral. Non; je l'affirme, il n'en trouvera pas une raison claire; il devra s'en remettre au jugement de l'avenir. Dans le présent, la cause proportionnée d'un semblable effet n'apparaît pas.

Il y a un mystère.

Si du moins quelques griefs précis étaient articulés, si des faits certains étaient avancés : il s'agit d'hommes actuellement existants; si quelques noms propres parmi eux signifiaient réellement une influence et une action funestes : mais non ; rien de tout cela. Pas un fait, pas un nom : jamais il n'y eut une accusation pareille.

Si le gouvernement justement ému et éclairé, comme il doit l'être, signalait un crime : mais non. Le gouvernement s'est enquis, il a recherché, comme il le devait, interrogé, minutieusement examiné : il n'a rien trouvé d'imputable.

Si la presse, active, vigilante messagère, comme la renommée, du vrai, du faux; du bien, du mal,

Tam ficti pravique tenax quam nuntia veri ;

si la presse, dis-je, avait dénoncé des faits positifs,

assigné sérieusement un danger réel... Non, tout est dans le vague. Des tendances, des soupçons, des rumeurs, des clameurs; pas un fait, pas un grief, pas un nom propre.

Cependant notre vie est percée à jour comme notre demeure ; elle est ouverte à tout le monde. Nous agissons, nous parlons, nous écrivons.

On n'impute rien : on hait, on accuse; encore un coup, c'est un mystère.

La haine a des yeux et ne voit pas; elle a des oreilles et n'entend pas.

On absout les personnes : cela est proclamé; on condamne l'ordre, on le proscrit. L'ordre se compose apparemment des personnes ; n'importe : l'ordre est coupable, les personnes ne le sont pas.

« N'accusez donc pas les personnes, écrit-on, n'accusez que l'ordre. *Ne calomniez pas les jésuites*, mais ayez raison du jésuitisme...

« Qu'importe que les moines de la rue des Postes ou de la rue Sala soient des saints, s'ils cachent dans les plis de leur robe d'innocence le fléau qui doit troubler l'État? Qu'ai-je affaire de vos vertus, si vous m'apportez la peste[1] ? »

Cela suffit peut-être pour entraîner l'opinion dans un système de répulsion et d'agression violente ; mais cela n'explique rien.

Le problème demeure.

Des hommes inoffensifs, des prêtres irréprochables,

[1] M. Cuvillier-Fleury, *Journal des Débats*, 10 mars 1845.

on en convient ; ces hommes, ces prêtres sont dignes des injures les plus grossières, des imputations les plus calomnieuses, des rigueurs du pouvoir, de la proscription. Et pourquoi ? parce que dans un pays catholique, dans un pays de liberté des cultes, ils ont choisi pour leur vie domestique et privée les règles d'un ordre religieux solennellement approuvé par l'Église catholique.

Il sont donc à la fois innocents et coupables. Innocents comme individus, coupables comme société : et cependant ce sont les mêmes hommes.

Explique ce mystère qui pourra.

Tel est le véritable état de la question : c'est un problème moral ; il n'est pas facile à résoudre.

Ce n'est pas le jésuite que vous poursuivez, dites-vous ; c'est le jésuitisme : les choses en seront-elles plus claires ?

Qu'est-ce que le jésuitisme ? Je vous défie de le dire. Vous avez écrit trois mille pages sur ce sujet. vous n'avez rien dit. Je vais vous en donner la preuve avec vos propres paroles.

Le jésuitisme, c'est une puissance occulte, formidable, insaisissable[1] ; c'est *un des pouvoirs de l'État*[2].

Ce sont les peuples soulevés, *les troupes remuées, les armées en marche*, les gouvernements renversés, les pays asservis[3].

[1] M. Cuvillier-Fleury, *Journal des Débats*, 10 mars 1845.
[2] Id., Ibid.
[3] Id., Ibid.

Le jésuitisme, c'est la *domination* universelle; c'est un réseau de *bigoteries*, *d'absolutions*, *d'intrigues* et d'infamie qui enserre les familles, les individus, les nations[1].

C'est tout à la fois *la modération des sentiments*, *l'énergie secrète et implacable de la réaction*, *le cosmopolitisme sans entrailles*[2].

Le jésuitisme, c'est l'empire des femmes, *l'abêtissement des enfants* : c'est la morale relâchée, la piété fervente, la complaisance inique; c'est le *tyrannicide commandé*, *l'adultère excusé*[3], *le mensonge*, *le vol*, *le blasphème*, etc., etc[4].

C'est encore la politique odieuse, c'est l'influence cléricale : c'est la *restauration*, c'est sa durée, c'est la *révolution* de 1830, ce sont *les ordonnances de juillet*[5].

Le jésuitisme, c'est l'homme religieux, le catholique fidèle : c'est aller à la messe, c'est prendre de l'eau bénite; *c'est se confesser*, *c'est le célibat des prêtres*, c'est *l'ultramontanisme*[6]; c'est *l'esprit de mort*[7], c'est *l'automate chrétien*[8].

[1] M. Cuvillier-Fleury. — M. Michelet, *Du Prêtre, de la Femme et de la Famille*, p. 49 et passim.

[2] M. Cuvillier-Fleury, ibid.

[3] Id., ibid. — M. Michelet, *Du Prêtre*, etc., p. 4 et 5, et *Des Jésuites*, passim.

[4] Arrêt du parlement de Paris, 1762.

[5] M. Cuvillier-Fleury, ibid.

[6] M. Cuvillier-Fleury, ibid. — M. Michelet, *Du Prêtre*, etc., passim.

[7] M. Michelet, ibid., p. vii.

[8] Id., *Des Jésuites*, passim.

Le jésuitisme, ce sont *tous les mandements des évêques*[1], tous les actes de la papauté[2], toutes les réclamations de la liberté, tous les écrits opposés à l'université : c'est toute la presse religieuse[3].

Le jésuitisme, c'est tout ce dont on ne veut pas, tout ce qu'on hait : c'est ce qu'il y a de plus infâme et de plus vil, de plus fort et de plus saint; c'est l'Église tout entière[4].

Le mystère est-il expliqué ? Non.

Ceux qui écrivent ces choses les croient-ils ? Non.

Ils les savent entièrement dénuées de fondement, même impossibles : n'importe.

Mais ils crient au jésuitisme : c'est assez pour eux. A l'aide de ce nom, ils évoquent toutes les frayeurs vraies ou simulées de la foule ignorante ou instruite : leur but est atteint.

Et cependant des hommes honorables se laissent entraîner par ces clameurs ; ils subissent le joug des préventions et grossissent, aux dépens même de ce qu'ils respectent, le concert qui s'élève de toutes parts contre la vérité et la justice.

Cela ne fait qu'ajouter au mystère.

Le paysan d'Athènes condamnait parce qu'il était fatigué d'entendre toujours parler du même homme

[1] M. Cuvillier-Fleury, ibid.

[2] M. Michelet, ibid.

[3] M. Cuvillier-Fleury, ibid.

[4] M. Cuvillier-Fleury, *Journal des Débats*, du 11 mars 1845, passim et in fine. — M. Michelet, *Du Prêtre*, etc. p. viii. — P. 44 et passim.

avec enthousiasme par les uns, avec dédain par les autres.

Aujourd'hui combien d'hommes interrogés sur leur opposition contre les jésuites devraient répondre : On en dit tant de mal, on en fait tant de bruit ; je voudrais n'en plus entendre parler.

Mais, je le demanderai toujours avec étonnement et avec tristesse : quelle est donc cette incroyable puissance d'un seul nom ?

Par là un affligeant spectacle est donné au monde : le règne du faux. Un état violent et factice, un langage qui ne signifie pas la réalité, un mot devenu l'expression du crime et s'appliquant, j'ose le dire, à la vertu ; des cris aveugles, un emportement passionné, de grandes paroles de dévoûment à l'Église et à la liberté, et l'Église et la liberté foulées aux pieds ! Que sais-je encore ? tous les instincts de l'impiété, toutes les ardeurs effrontées du cynisme réveillées au bruit des protestations de respect et d'amour envers la religion : voilà ce que nous voyons, ce que nous entendons ; mais ce que nul esprit sérieux ne peut se flatter de bien comprendre et de bien expliquer, à moins qu'il ne soit vrai de dire que, dans les pensées et le but de certains hommes, le *jésuite* du XIXe siècle est *l'infâme* du XVIIIe.

Y a-t-il donc toujours une puissance ennemie, dressée contre l'Église et sa foi, et qui pour combattre ait besoin à certaines époques d'un cri menteur pour outrager, d'une fureur aveugle, d'un nom inventé pour flétrir, pour attaquer tout ce qu'on veut détruire ?

Et quand de la sphère de toutes ces lamentables choses je retombe sur moi-même et sur ma conscience, religieux de la Compagnie de Jésus, je ne puis plus me comprendre : je deviens aussi un mystère.

Je m'interroge vainement : je ne m'explique pas mon existence.

Je ne suis pas l'étranger, franchissant la frontière et venant m'asseoir au foyer de la famille pour l'asservir et l'opprimer ; je suis l'enfant du sol que j'habite et que j'aime. J'ai cru à la liberté religieuse de mon pays : Français, j'ai cru que je pouvais dans la France catholique, ma patrie, ce qu'Anglais j'aurais pu en Angleterre, Américain aux États-Unis, Hollandais même en Hollande ; je me suis fait jésuite.

Mes frères des États-Unis, d'Angleterre et de Hollande sont libres et tranquilles : pourquoi ne le suis-je pas comme eux ?

Quelle en est la raison ? Leur pays est libre ; le nôtre ne l'est pas. Pourquoi donc ?

Mystère encore !

On le proclame : tout est libre en France. L'athéisme est libre : je ne le suis pas.

Tout deviendra donc contradiction dans mon existence.

Français, je jouis des droits de tous ; jésuite, mon domicile ne serait plus inviolable, je ne pourrais habiter sans crime avec mes frères sous un même toit d'hospitalité commune ; la propriété pour moi ne serait plus sacrée ; ma vie ne serait pas mieux protégée que ma maison.

On aurait le droit de scruter ma conscience, ma demeure, mes vœux, ma règle de vie intérieure et privée. On devrait me proscrire, parce que j'ai embrassé dans mon âme et conscience une profession religieuse que l'Église catholique approuve et que la loi ignore.

Je ne sors donc pas du mystère ; et tout l'augmente au lieu de l'éclaircir.

Je ne fais pas une démarche, je ne prononce pas une parole qui ne doive être violemment détournée de son vrai but, de son vrai sens.

Je ne me nommais pas ; j'étais coupable, hypocrite. Je me nomme ; je suis coupable. Je suis jésuite : cela explique tout.

Je veux empiéter, je veux dominer ; je sais que je ne veux rien de tout cela : je suis jésuite ; je veux tout cela.

Nous sommes pour la plupart connus en cent endroits. Nous avons parlé en public, en particulier ; des milliers de personnes nous ont suivis, entendus. On ne peut rien citer contre nous : nous sommes jésuites ; tout est dit.

On nous connaît ; on nous estime, on nous aime. On ne nous connaît pas ; on nous hait, on nous proscrit : mystère !

On l'avouera ; cette position est de tous points étrange.

J'abandonne ces réflexions au lecteur.

Pour conclure, il faudra savoir si la clameur règne seule dans les conseils de la couronne et du pays ; si

un stupide épouvantail suffira à déconcerter la sagesse et le courage de ceux aux mains desquels reposent le sort et les droits des citoyens ; si, sans griefs imputables, sans faits précis, sans un seul nom incriminé, sans un acte qui puisse trouver un accusateur, un témoin et un juge, la haine sera légitime, la proscription possible.

Je n'ai rien à dire du petit écrit dont cette édition n'est qu'une reproduction fidèle. On n'a pas jugé à propos de me répondre ; pas un seul mot, si ce n'est l'amas de fables absurdes qui composent un roman impie. La foule y croit mieux qu'à l'histoire ; il n'y a pas là matière à discussion.

Nous subirons donc jusqu'à la fin ce joug de calomnies et d'outrages. Nous nous inclinerons sous la main divine qui nous éprouve : nous trouverons notre force dans nos épreuves mêmes, et sûrs de notre conscience, devant Dieu, notre cœur ne faiblira pas.

Mardi de Pâques, 25 mars 1845.

La prudence a ses lois, elle a ses bornes.

Dans la vie des hommes, il est des circonstances où les explications les plus précises deviennent une haute obligation qu'il faut remplir.

Je l'avouerai : depuis surtout que le pouvoir du faux semble reprendre parmi nous un empire qui paraissait aboli, depuis que des haines vieillies et des fictions surannées viennent de nouveau corrompre la sincérité du langage et dénaturer les droits de la justice, j'éprouve le besoin de le déclarer : Je suis jésuite, c'est-à-dire religieux de la Compagnie de Jésus.

Cette déclaration, je la dois à moi-même ; je la dois à mon ministère, à mes frères dans le sacerdoce, à la jeunesse, à tous les fidèles qui m'honorent de leur confiance ; je la dois à l'Église, à Dieu.

Je n'apprends rien au plus grand nombre, mais je satisfais au besoin de ma conscience, au besoin de ma position et de ma liberté.

Il y a d'ailleurs en ce moment trop d'ignominie et trop d'outrages à recueillir sous ce nom, pour que je ne réclame point publiquement ma part d'un pareil héritage.

Ce nom est mon nom ; je le dis avec simplicité : les souvenirs de l'Évangile pourront faire comprendre à plusieurs que je le dise avec joie.

Jésuite, je ne l'ai pas toujours été : j'ai suivi pendant quelques années une autre carrière ; elle m'a laissé de précieux souvenirs et des amis fidèles : je m'en honore.

Avant de me faire prêtre et jésuite, j'étais homme de mon temps, je le suis encore ; Français, je n'ai pas cessé de l'être.

En me faisant religieux, je n'ai entendu ni abdiquer ma patrie, ni violer ses lois, ni renoncer à mes droits ou à mes devoirs de citoyen.

J'ai eu des préventions contre la Compagnie de Jésus ; Pascal et les traditions parlementaires m'avaient trompé comme bien d'autres.

Et je dois le dire, c'est en quelque sorte malgré moi que je connus la vérité sur les jésuites. Je ne veux point occuper le public de mon histoire ; je n'ai point à raconter ici ni par quelle voie il plut à la divine Providence de me faire passer alors, ni quel fut ce travail intérieur de la conscience dont Dieu a le secret, dont le souvenir est ineffaçable dans mon âme, et qui, en m'apportant la lumière, amena pour moi un changement si entier d'existence.

Mais ce que je puis bien déclarer, c'est que ma conviction fut formée et ma décision prise alors dans la situation la plus complétement libre de toute influence : il n'a guère été jamais dans ma nature d'en accepter aucune.

Ce que je puis encore affirmer, c'est que ce furent les choses qu'on méconnaît, qu'on défigure et qu'on attaque le plus dans les jésuites qui me déterminèrent à me faire l'un deux. Je m'expliquerai sur ces choses.

Oui, l'esprit qui me parut animer la société de Jésus, l'obéissance même qu'elle professe, l'apostolat qu'elle exerce, les doctrines qu'elle embrasse eurent sur ma vie cette immense influence.

Je sentis que Dieu m'appelait là : j'y entrai.

Et aujourd'hui, quoique l'opinion soit étrangement égarée ; quoique certains mots prononcés avec mépris exercent quelquefois sur des esprits d'ailleurs éclairés une tyrannie incroyable, je n'en essayerai pas moins de faire entendre la voix de la libre vérité.

L'aveuglement des préventions ne s'arrête pas devant les plus énormes folies. Dans un certain langage que plusieurs parlent de sang-froid, tout prêtre est un jésuite, tout catholique de bonne foi un jésuite !

Au besoin il aurait la terrible puissance d'ameuter les passions populaires et peut-être de déchaîner de nouveau les révolutions. On le sait trop : et n'est-ce pas pour cela qu'on veut imposer la peur de ce nom, la peur qui fut toujours une lâche et mauvaise conseillère ?

Il est évident au reste que c'est le clergé tout entier, et avec lui la religion et l'Église qu'on attaque sous notre nom ; je dois au clergé, je dois à tous de dégager les positions.

Ne voir dans l'Église de France que la domination et le despotisme des jésuites est une supposition si absurde qu'elle ne peut être avancée par un homme sérieux.

Il y a cependant quelque chose de plus inconcevable encore que cette supposition elle-même : c'est la crédulité qui l'accepte.

Cette imputation n'est pas nouvelle. Fénelon la signalait de son temps : « On ne veut voir, disait-il, « que les seuls jésuites dans tout ce qui s'est fait sans « eux. Écoutez le parti (janséniste) : les jésuites ont « fait les censures des facultés de théologie dont ils « sont exclus. Ils ont présidé aux assemblées pour ré- « gler les délibérations de l'Église de France. Ils ont « conduit la plume de tous les évêques dans leurs « mandements. Ils ont donné des leçons à tous les « papes pour composer leurs brefs ; ils ont dicté les « constitutions du saint-siége. L'Église entière, de- « venue imbécile malgré les promesses de son Époux, « n'est plus que l'organe de cette compagnie péla- « gienne. Il ne faut plus écouter l'Église, parce qu'elle « est conduite par les jésuites, au lieu de l'être par le « Saint-Esprit. N'est-ce pas ainsi que les protestants « ont récusé le concile de Trente, comme un tribu- « nal suborné par les cabales de leurs ennemis? Les « jésuites doivent servir l'Église et lui obéir, loin de « la gouverner[1]. »

[1] FÉNELON, *Instruction pastorale sur le système de Jansénius.* Œuvres complètes, t. XV, p. 120; Paris, Lebel, 1823.

Et cependant au siècle de Louis XIV on eût pu, ce semble, avec quelque apparence, attribuer une large part d'influence à la société de Jésus en France.

Le peut-on aujourd'hui de bonne foi ?

Que se passe-t-il donc ?

Quelques Français, quelques prêtres, deux cent six, je l'affirme, pour toute la France[1], libres dans l'intérieur de leur conscience de choisir le genre de vie et les habitudes qui leur conviennent, ont choisi les trois vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et l'institut de la Compagnie de Jésus, que le concile de Trente a déclaré pieux, *pium eorum institutum*[2].

Il n'y a, il ne peut y avoir ici ni infraction d'aucune loi, ni assurément aucun danger pour l'État.

Il y a l'exercice de la liberté de conscience, inexplicable autrement.

Et bien que je ne vienne pas dans cet écrit discuter la question légale de notre existence, je ne puis m'empêcher de dire ce que le bon sens ne permet pas de taire, et ce que la bonne foi ne permet pas de récuser.

Catholique et Français, jouissant de tous les droits de citoyen, assuré de la liberté de conscience par la loi fondamentale, j'ai éprouvé un jour le besoin de

[1] Deux cent six prêtres disséminés dans vingt diocèses : voilà toute la société de Jésus en France. Les novices, les frères ne sont pas compris dans ce nombre.

Il est vrai que trois cent quinze jésuites français sont employés dans les pays étrangers à l'enseignement et aux missions.

[2] Conc. Trident., sess. XXV, cap. XVI.

me rapprocher de la perfection évangélique, autant qu'il pouvait m'être donné de le faire.

La profession religieuse m'apparut comme la voie de perfection que je cherchais : approuvée par l'Église, elle avait en même temps, à mes yeux, cet autre caractère, d'être du domaine exclusif de la conscience.

Les vœux qui constituent le religieux ne sont pas, il est vrai, reconnus par la loi. Qu'importe? La loi ne s'occupe pas de ces vœux : on peut les faire, elle les ignore; les violer, elle demeure indifférente.

Mais les proscrire, elle ne le peut pas sans armer le pouvoir de l'inquisition et de l'intolérance les plus odieuses.

Interdire à des hommes qu'on proclame libres le fait tout intérieur et privé de la vie religieuse, c'est tomber dans une contradiction flagrante, c'est attenter à la liberté de conscience dans ce qu'elle a de plus intime et de plus sacré.

Aux yeux de l'État, des hommes, des prêtres réunis dans des habitudes communes et purement religieuses, peuvent n'avoir sans doute aucun droit politique ou civil de corporation; et nous ne réclamons rien à cet égard : mais ces prêtres réunis, qui du reste n'exercent au dehors d'autres fonctions que celles qu'ils tiennent, comme tous les autres prêtres, de la juridiction épiscopale, sont légalement inattaquables; ou bien la liberté religieuse est un mensonge, et le droit public des Français, la loi fondamentale une déception ; car alors les paroles ont perdu leur

vrai sens, et les mots n'expriment plus les idées.

La charte a-t-elle proclamé la liberté de conscience, oui ou non?

La perfection évangélique est-elle un droit de la conscience, oui ou non?

Eh bien! la vie religieuse n'est que la perfection évangélique : c'est l'enseignement solennel de l'Église, comme la liberté de conscience est la promesse solennelle de la charte.

Si je veux donc, moi Français, être en France religieux bénédictin, dominicain ou jésuite, de quel droit m'en empêcherez-vous?

Je ne vous demande ni existence publique et reconnue, ni la moindre part de la fortune de l'État; je demande seulement à respirer comme vous l'air libre de la patrie. Je prétends, dans ma vie privée et dans ma conscience, pouvoir faire des vœux et suivre avec mes frères, dans une habitation et une paix communes, des règles approuvées par l'Église catholique.

Et en quoi, je vous prie, cette liberté gêne-t-elle la vôtre? gêne-t-elle une liberté quelconque?

Mais en Angleterre, en Belgique, aux États-Unis, là où la liberté de conscience est une réalité, les religieux, les jésuites comme d'autres, ont publiquement des colléges et des établissements nombreux de tout genre; personne ne pense qu'il soit juste et légal de les bannir.

Pourquoi le ferait-on en France, où ils ne possèdent

assurément pas une aussi large part du droit commun?

Heureusement pour l'honneur du pays, aucune des lois aujourd'hui en vigueur ne saurait les atteindre et les frapper dans le droit sacré de leur existence personnelle et de la liberté de leur conscience.

Quoi! c'est ce mode si légitime, si simple, si paisible, si obscur d'existence, qui soulève les plus violentes tempêtes de l'opinion? est-ce sérieux?

Qu'avons-nous donc fait, qu'avons-nous donc dit, nous prêtres de la Compagnie de Jésus? d'où vient ce bruit? d'où naissent tant d'orages? comment sommes-nous devenus de nouveau l'objet de tant de haines, le but de tant d'attaques, la cause de tant de craintes?

Vous qui appelez sur nous, sur des prêtres, sur des Français, sur des citoyens libres et dévoués, toute la rigueur des proscriptions, nous connaissez-vous? nous avez-vous vus, nous avez-vous entendus?

Quelle parole sortie de notre bouche a compromis la tranquillité publique et le respect dû aux lois? Cependant nos deux cents voix ont retenti dans un grand nombre de chaires, depuis les cités les plus populeuses jusqu'aux plus humbles hameaux.

Où sont les autorités civiles qui nous accusent? où sont les autorités ecclésiastiques qui nous condamnent?

Un fait répréhensible et positif est-il imputé à l'un d'entre nous?

Des préventions, des susceptibilités, des présomptions ne suffisent pas : elles ne sauraient tenir lieu ni

des faits ni des preuves; et la culpabilité d'une société ne peut avoir une expression pratique et juste que dans les fautes de ceux qui la composent. A ceux-ci, aux individus, appartiennent l'action, le crime, la vertu.

Quels sont parmi nous les coupables?

La vie, l'influence politique nous sont étrangères : serviteurs de l'Église, nous vivons pour elle et poursuivons avec elle, dans tous les temps, dans tous les lieux, sous tous les genres de gouvernement, l'œuvre du ministère évangélique.

On nous transforme en ennemis des libertés et des institutions de la France : pourquoi le serions-nous?

Et quand nous sommes les seuls menacés ou même les seuls exclus des bienfaits d'une législation libérale, comment nous traduire en oppresseurs?

Le ridicule n'est-il pas ici égal à l'injustice?

Une polémique ardente s'est élevée pour réclamer la liberté d'enseignement promise par la charte : nous devons partager et nous partageons à cet égard l'opinion unanime de l'épiscopat français et du clergé : qui peut nous le reprocher?

Bien des écrits ont paru : aujourd'hui comme autrefois les jésuites ont tout fait, tout inspiré, tout dicté contre l'Université.

Les auteurs des livres se nomment : ils sont connus. Parce que leurs attaques déplaisent, ils ont pris de faux noms : les vrais auteurs sont des jésuites.

Mais si le soleil luit pour tout le monde, est-ce que la justice et le bon sens s'éteignent quand il s'agit de

nous? Oui réellement, dans un grand nombre d'esprits, et il y a longtemps que cela dure.

Je viens dans cet écrit en appeler aux hommes réfléchis, et leur proposer de résoudre enfin sérieusement eux-mêmes les questions qui s'agitent toutes les fois que notre nom est prononcé.

Il faut que ces questions soient résolues : nous en avons besoin pour nous, pour ces jeunes hommes qui viennent frapper au seuil de nos demeures et demandent à partager notre existence. Nous devons leur dire, et ils doivent savoir si réellement nos lois excluent du sol de la patrie les Français catholiques qui embrassent la vie religieuse.

Qu'on nous le déclare la main sur la conscience, la main sur la charte ; plus de déclamations, plus d'injures ; quelque chose de sérieux enfin : ce sera peut-être une solennelle injustice ; nous plaindrons le pays, nous ne nous plaindrons pas. Nous saurons nous exiler encore, et nous irons chercher la jouissance de nos droits de citoyens et la liberté de nos consciences chez les sauvages de l'Amérique ou parmi les païens de l'Inde et de la Chine.

Nous sommes déjà trois cent quinze jésuites français hors de France ; nous y serons plus nombreux. Toute la terre est au Seigneur que nous servons.

Je dirai donc ce que nous sommes : on l'ignore ; je l'expliquerai avec précision.

Quatre choses nous feront bien connaître :

L'esprit que nous puisons dans le livre des *Exercices spirituels* de saint Ignace ;

L'obéissance que ses constitutions nous imposent;

L'apostolat que la Compagnie exerce dans les missions;

Les doctrines qu'elle embrasse.

Je parle de ce que je sais : rien dans ma vie n'est plus certain ni mieux connu pour moi que ce que je vais dire, et ce sera la simple vérité. Les hommes peuvent la repousser : Dieu la voit et me juge[1].

[1] Ce n'est point une apologie que je fais. Si l'on désirait connaître la réponse péremptoire à toutes les accusations, soit anciennes, soit nouvelles contre la société de Jésus, on la trouverait dans les ouvrages suivants : *Instruction pastorale de M. de Beaumont, archevêque de Paris, sur les atteintes portées*, etc., *avec les témoignages divers* réunis dans le livre intitulé : *L'Église, son autorité, ses institutions*, etc. — *Apologie des jésuites*, par Cérutti. — *La vérité prouvée par les faits*, par le P. Rozaven. — *Vie de saint Ignace*, par le P. Bouhours. — *Documents historiques, critiques*, etc., *concernant la Compagnie de Jésus*. — *Réponse au Recueil des assertions*. — *Des jésuites, par un jésuite* (le P. Cahour). Ce dernier ouvrage, en deux parties, est la rectification exacte des textes et des faits altérés dans les attaques récentes. — *Histoire de la chute des jésuites au* XVIIIe *siècle : Réponse à M. le comte Alexis de Saint-Priest, pair de France*, par M. Paul Lamache.

DE L'EXISTENCE

ET DE L'INSTITUT

DES JÉSUITES.

CHAPITRE I.

Les Exercices spirituels en usage dans la Compagnie de Jésus.

Le livre des *Exercices spirituels* est un manuel de retraite, une méthode de méditation, et en même temps un recueil de pensées et de préceptes propres à diriger l'âme dans le travail de la sanctification intérieure et dans le choix d'un état de vie. Ce livre n'est pas fait pour être lu, mais pour être mis en pratique; aussi ne peut-on réellement l'apprécier avec quelque justice qu'après avoir passé par l'école de l'expérience.

Ces religieux *Exercices* ont été naguère étrangement défigurés : on s'est complétement mépris sur le sens, le but et l'économie des enseignements qu'ils

contiennent ; je rendrai à tout cela son véritable caractère.

Le livre des *Exercices spirituels*[1] est l'ouvrage d'un soldat non moins étranger aux sciences humaines qu'aux études sacrées quand il le composa.

Ignace de Loyola est blessé au siége de Pampelune en 1521. Dans l'état d'inaction forcée où l'a réduit sa blessure, il demande à ceux qui l'entourent des romans pour se distraire. Il y avait peu de livres sans doute dans le manoir de ses pères ; on lui apporte la Vie de Jésus-Christ et des saints : il la lit. Son âme en est touchée ; une vive lumière brille à ses regards : il quitte le château paternel. Pèlerin et mendiant volontaire, le guerrier converti veut une solitude où il puisse librement, loin du commerce des hommes, étudier et sonder son âme en conversant avec Dieu. La grotte de Manrèze lui sert d'asile. Là, parmi les rigueurs de la pénitence, s'armant du courage persévérant de la prière, il lutte et il cherche. Il subit des épreuves cruelles qui bouleversent tout son être. Pâle, exténué par les macérations, prosterné sous la cendre et le cilice, il semble anéanti. Une main puissante le relève et le conduit, au grand jour des illustrations divines, jusque dans les régions les plus élevées de la charité apostolique.

Alors, retournant pour ainsi dire en arrière et comptant tous ses pas, Ignace mesura la carrière

[1] *Exercitia spiritualia. — Institutum Societatis Jesu*, 2 vol. in-fol.; Pragæ, 1757, t. II, p. 384. C'est la meilleure édition de l'Institut et celle que je citerai toujours.

parcourue; il constata un admirable enchaînement de vérités et de luttes intérieures qui épurent l'âme, qui la placent en présence de la volonté divine trop souvent méconnue, et la rendent à Dieu généreuse et dévouée.

Ignace à Manrèze, après en avoir éprouvé la vertu pour lui-même, pensa qu'il serait utile de retracer pour les autres la suite de ces vérités et l'économie de ces voies : c'est ainsi que fut composé le livre des *Exercices spirituels.*

Ces *Exercices* ne sont pas notre institut; ils ne font pas même, à proprement parler, partie de nos règles; mais, j'en conviens, ils en sont l'âme et comme la source. Oui, les *Exercices* ont créé la société; ils la maintiennent, la conservent et la vivifient : ils sont destinés à former le chrétien généreux et même l'apôtre; les constitutions font le jésuite; les missions le mettent à l'œuvre; les doctrines le guident et l'inspirent.

Je sens que je vais nécessairement parler une langue étrangère pour un grand nombre. J'ai à exposer le travail intérieur de la régénération véritable; j'ai à raconter cette transformation d'une âme qui passe du monde à Dieu, et qui se revêt d'une vie surnaturelle malgré l'entraînement des inclinations de la nature.

Non-seulement j'ai lu, mais j'ai pratiqué ce livre des *Exercices*. Depuis vingt et un ans il est sous mes yeux; il fut, il est encore le trésor de ma vie; je l'étudie, je le médite sans cesse avec bonheur, avec

amour; j'ai fait, ce livre à la main, les exercices qu'il indique.

Je ne pourrais exprimer ce qu'ils m'apportèrent de lumière, de liberté, de paix intérieure. Je ne me flatte pas cependant de posséder la science cachée dans ce petit livre [1] : j'ai encore besoin, pour l'acquérir, de méditations prolongées et recueillies, et je ne m'étonne assurément pas qu'il ait été le livre inconnu et fermé pour plusieurs.

Ce furent ces Exercices suivis et médités avec constance qui donnèrent à l'Église saint Charles Borromée, saint François Xavier, saint François de Borgia et une foule d'autres. Saint François de Sales, dont la piété ne doit pas faire oublier le génie, disait de ce livre qu'il avait sauvé autant d'âmes qu'il renfermait de lettres.

[1] Saint Ignace désira que son livre fût scrupuleusement examiné à Rome. Le pape Paul III nomma des censeurs. Après un double examen et un double rapport, le 31 juillet 1548, il publia la bulle *Pastoralis officii*. On y lit ces paroles : « Ayant reconnu que ces enseignements et ces exercices sont remplis de piété et de sainteté, très-utiles et très-salutaires pour l'édification et l'avancement spirituel des fidèles... De notre science certaine et par l'autorité pontificale, en vertu des présentes, nous approuvons, louons et confirmons les dits Exercices et tout leur contenu. »

« Nos igitur qui Exercitia et documenta hujusmodi... pietate ac sanctitate plena et ad ædificationem et spiritualem profectum fidelium valde utilia et salubria esse et fore, comperimus... Documenta et *Exercitia prædicta ac omnia singula in eis contenta* auctoritate prædicta, tenore præsentium ex certa scientia nostra approbamus, collaudamus ac præsentis scripti patrocinio communimus. » *Institutum Societatis Jesu*, t. II, p. 387.

Je ne sache pas qu'il y ait un autre exemple d'un livre aussi formellement approuvé par une bulle des souverains pontifes.

J'adjure les hommes du monde sérieux et réfléchis, et même les autres, de lire attentivement la rapide analyse que je vais en faire. Ils y trouveront, j'ose le croire, quelque chose qui va bien aux intelligences élevées et aux cœurs généreux.

Le livre des *Exercices* est partagé entre quatre semaines : je suivrai cet ordre.

I. — PREMIÈRE SEMAINE DES EXERCICES.

Le sujet des méditations, leur distribution dans le cours d'une journée, les avis et les pensées qui doivent diriger les divers exercices ; voilà ce qui arrêtera d'abord notre attention.

Les graves souvenirs de la foi s'emparent d'une âme : cela arrive encore, grâce au ciel ; la lumière de Dieu n'est pas éteinte dans le monde ; elle va quelquefois chercher ceux qui l'attendent le moins.

Un homme faisait fausse route dans la vie ; il s'égarait dans les voies tortueuses à travers les folles opinions et les passions désordonnées. L'ambition, les vives affections de la jeunesse, peut-être le succès lui ont prodigué toutes leurs jouissances ; il les a épuisées. Triste maintenant, il s'assied au bord du chemin, comme le voyageur las et déçu.

Tout à coup, il sent le besoin de trouver quelque chose de meilleur, de s'élancer au-devant de ce bien-être dont l'absence le désole. Il cherche Dieu ; il voudrait le ressaisir, se placer près de lui, afin de relever

son âme abattue et de calmer les angoisses qu'elle éprouve en présence des redoutables jugements de la conscience.

Pressé d'un indéfinissable désir, il brise ses liens. A l'une de ces heures que Dieu connaît et marque du sceau de ses attentions infinies, disciple nouveau du repentir, il s'enfuit dans la solitude où le Seigneur l'appelle pour parler à son cœur. Il a résolu de vivre, durant un temps, inconnu, caché, loin de ces illusions qui le fascinèrent, loin de ce tumulte qui l'étourdit. Noble effort! généreuse entreprise! car rien n'est difficile comme de s'arracher à l'agitation, au bruit et à toutes ces puissantes entraves qu'on déplore et qu'on aime!

Aussi le début est-il pénible; mais bientôt on sent que le bonheur commence, qu'après tant de fluctuations cruelles on a cessé d'être ballotté : c'est l'orage qui a jeté dans le port. On sent aussi qu'on vient de trouver l'ami nécessaire, l'ami désintéressé qui manquait, le père d'une nouvelle existence; on entend la voix de Dieu dans le prêtre éclairé qui conseille et qui dirige. C'est lui qui apprend à manier les armes spirituelles des *Exercices*, et les distribue à propos pour les combats qui se préparent.

Le généreux transfuge va donc poser sa tente dans la solitude pour trente jours, et accomplir la grande œuvre des Exercices qui régénèrent et transforment : comme tant d'autres avant lui, il va renaître à la vie pure, forte et dévouée.

La fin de l'entreprise est du reste proposée sans

détour; je lis en titre : *Exercices spirituels pour apprendre à se vaincre soi-même et pour régler à l'avenir tout l'ensemble de sa vie, sans prendre conseil d'aucune affection désordonnée*[1].

Je me souviens encore de l'impression que produisirent sur moi ces paroles quand je les lus pour la première fois ; j'y vis tous les engagements de mon avenir. But immense, me disais-je, vue généreuse d'une philosophie supérieure qui s'applique à fonder dans une âme le souverain empire de la vérité, de la grâce et de la vertu !

Vient ensuite le cours de cet apprentissage intérieur et spirituel, qui remplit quatre semaines. Mais il faut bien le comprendre, et c'est ce qui échappe aisément à une lecture superficielle : toutes ces formes nécessaires d'examen, de méditation, de contemplation, de prière vocale ou mentale, et les autres opérations qu'on nomme *Exercices spirituels*, sont des mouvements pieux et réguliers qui doivent acheminer l'âme vers le grand but ; et ce but, je le répète, c'est d'arracher toutes les mauvaises passions qui ont troublé et déshonoré la vie, et de marquer à chacun l'état qui lui convient en ce monde pour l'accomplissement libre des éternelles destinées[2]. Ce sera faire alors un noble ouvrage : ce sera replacer la créature dans toute la dignité véritable qui peut lui appartenir ici-bas.

[1] *Exercitia.* — *Instit. Soc.*, t. II, p. 393.

[2] *Exercitia.* — Annot. prima. *Instit. Soc.* t. II, p. 390.

Dans ce dessein si digne des réflexions et des e
forts d'un chrétien et d'un sage, saint Ignace po
d'abord le principe de tout bien moral. L'homm
est créé de Dieu pour Dieu : roi de l'univers, da
tout ce qui est sujet à son empire, il ne doit amb
tionner et choisir que des appuis pour s'élever jusqu
Dieu et atteindre sa fin sublime. Toutes les créatur
qui l'environnent et le servent lui-même n'ont p
d'autre destination à remplir. Il faut donc ici appel
à son aide toute l'énergie de la volonté, tous l
élans de la prière, pour demander, pour conquér
ces moyens salutaires[1].

Plus j'avance, plus je m'aperçois que je parle u
langage qui conviendrait mieux aux enseignemen
de la chaire. Mais puisqu'on a voulu marquer c
sceau du ridicule ce livre des *Exercices*, il fa
bien que je dise ce qui s'y trouve de sérieux
d'élevé.

L'âme ainsi replacée, par un violent et génére
effort, sous la loi éternelle de tendance vers Die
l'âme désormais soumise et dévouée, comme il c
juste, aux volontés du Créateur, doit entreprendre u
grand combat.

Un mal ennemi, un tyran nous opprime, celui q
asservit le premier homme, qui ravage encore l'h
manité, le péché ; scission volontaire entre la cre
ture et son auteur par l'infraction des lois divine
révolte funeste, qui, entraînant l'âme loin de la m

[1] *Exercitia*. — Annot. prima. *Instit. Soc.* t. II, p. 393.

jesté et de la beauté infinies, dégrade et souille ses plus nobles facultés.

Pour briser ce joug, et aussi pour expier le trop long règne du mal, l'athlète des Exercices spirituels s'armera de son humiliation même et de ses plus douloureux souvenirs. Le flambeau des justices divines à la main, il descendra dans les profondeurs de sa conscience ; il parcourra d'un regard scrutateur les traces honteuses imprimées par l'iniquité sur tout son être dans le cours des années écoulées. Il viendra soulever, pour ainsi dire, les unes après les autres, et peser au poids du sanctuaire les puissances avilies de son âme [1].

C'est ce que saint Ignace a nommé dans son livre l'*Exercice des trois puissances de l'âme*, où la mémoire, l'intelligence, la volonté ont successivement leur fonction et leur devoir à remplir ; en sorte que tout l'être spirituel et moral de l'homme soit replacé dans *la sainteté et la justice de la vérité*, comme parle saint Paul.

L'âme commence à considérer dans de rapides préludes les traits hideux du péché qui doivent exciter le vif besoin de la réparation pénitente. Puis la réflexion patiente, semblable à la charrue qui laboure un champ, exerce tour à tour chacune des facultés par la vue sévère des caractères et des châtiments d'un mal qu'on méconnut longtemps, par l'ac-

[1] *Exercitium... secundum tres animæ potentias.* — *Instit. Soc.*, t. II. p. 396.

tion des motifs impérieux qui nous pressent de le haïr et de le déplorer.

Telle est la méditation de saint Ignace, comme elle se trouve dans le livre des *Exercices*[1].

Elle se fait le jour, elle se fait la nuit. Elle partage régulièrement le cours des heures, et laisse au repos ou au loisir silencieux les intervalles nécessaires. Ce mystérieux combat, quand on l'accepte pleinement, demande une constante énergie : cependant un sage et intelligent régulateur veille près du combattant ; il consulte et ménage la mesure des forces. L'action intérieure et les fatigues des Exercices ne doivent jamais la dépasser, on le conçoit.

Dans les limites d'une juste discrétion, saint Ignace veut donc qu'au milieu de la nuit, comme autrefois les illustres pénitents du désert, le solitaire des Exercices soit appelé du sommeil à la lutte. Sous la religieuse impression de l'obscurité et du silence le plus profond, une heure s'écoule lentement dans le travail de la pensée et des affections qui pressurent et purifient l'âme. Heureuse nuit que celle qui s'ajoute ainsi aux jours les mieux remplis ! elle portera des fruits abondants de lumière et de paix.

Le matin, au second réveil, la première heure qui nous rend à nous-mêmes doit nous rendre à Dieu et aux lois austères de la méditation. Deux autres heures dans le courant du jour doivent mûrir encore les pensées et faire croître les sentiments de la nuit et du matin.

[1] *Exercitia.* — *Instit. Soc.*, t. II, p. 397.

Ce labeur est aimé : je me souviens cependant qu'il appelle quelquefois la fin du jour ; la fin du jour tarde quelquefois à venir. C'est que la vie de l'esprit fatigue la chair. Et pourtant, le soir venu, on est content ; on sent que la journée a été bonne, et on se repose dans la joie de la conscience.

Il va sans dire que la loi qui préside à tout dans le cours des Exercices, c'est la belle loi de la solitude et du silence ; elle doit être toujours religieusement gardée[1] : la solitude et le silence, ces deux grandes choses qui touchent de si près à Dieu, qui semblent nous donner quelque idée de sa nature elle-même, et nous plonger plus avant dans son immensité pour y retremper nos âmes amollies ! La solitude est la patrie des forts ; le silence, leur prière. Là Dieu parle et agit en eux ; il les enfante aux généreux desseins, aux énergiques entreprises.

L'homme captif de la chair et du sang a horreur de la solitude et du silence : les hommes du monde le savent ; et combien de fois ne m'en ont-ils pas fait l'aveu ! Ce que leur pèse leur solitude, ils le sentent ; c'est qu'ils y retrouvent Dieu ; c'est qu'ils s'y retrouvent eux-mêmes, et leur vie entière est un long effort pour y échapper. Je raconte ici ce que j'ai vu trop souvent : déplorables faiblesses de l'âme pour lesquelles le souvenir de ma délivrance m'inspire un plus profond et plus tendre intérêt.

[1] *Exercitia*. Annot. 20ᵉ ; addit. 7ᵉ, 8ᵉ, 9ᵉ, *Instit. Soc.*, t. II, p. 393 et 400.

II. — SECONDE SEMAINE.

Telle est donc la phase première des *Exercices*. J'en résume ici les faits principaux.

L'âme, placée par la méditation sous le regard de Dieu, a été fortement exercée au milieu des travaux, des pensées et des douleurs qui purifient et qui réparent; elle a conçu une horreur profonde du mal qui la dégrada et un juste mépris d'elle-même et du monde. C'est un pas immense qui a été fait[1].

Alors Jésus-Christ se présente à ses regards comme un roi vaillant et glorieux; et pendant tous les jours de la semaine qui commence, ce divin Sauveur, les mystères de sa vie seront l'objet que le livre des *Exercices* offrira constamment à la méditation.

Jésus-Christ apparaît donc d'abord sous le voile d'une parabole militaire qui rappelle le guerrier et l'apôtre. Saint Ignace fut l'un et l'autre; et l'on méconnaît complétement son esprit si l'on ne sait pas voir dans ses *Exercices* et ses constitutions la forte union de ces deux caractères. L'apôtre de la Compagnie de Jésus doit apporter, dans les combats où son Dieu l'appelle, la discipline, la franchise et l'abnégation militaires. Le jésuite est soldat, et c'est peut-être pour cela que nous rencontrons de si vives et de si généreuses sympathies dans les rangs de ces guerriers

[1] *Exercitia*. 3um exerc. 1e hebd. — *Instit. Soc*, t. II, p. 399.

sans peur, mais aussi sans reproche, qui conservent, avec la piété magnanime des preux, l'antique héritage de la valeur française.

On se persuade trop souvent que la piété affaiblit les courages ; non, non, elle les fortifie, elle les exalte; et dans la méditation attentive des vérités de la foi, les plus nobles images de la vie des soldats se présentent comme d'elles-mêmes au cœur qui s'en nourrit.

Jésus-Christ, ce divin héros, et comme le nomme quelque part Bossuet, ce divin capitaine, se montre sous la figure d'un roi marchant à la conquête des régions infidèles, et cherchant des soldats courageux qui se dévouent à suivre ses traces et à partager ses fatigues. Celui qui recule quand Jésus-Christ appelle, est un lâche, dit saint Ignace : *Ignavus miles æstimandus*[1].

Et maintenant le livre des *Exercices* veut que l'âme solitaire, durant les heures consacrées à la méditation, se tienne constamment placée près du modèle divin. Tous les adorables mystères de l'histoire évangélique se déroulent successivement à ses regards. Ces mystères devront être pour elle comme s'ils étaient actuellement présents[2].

Saint Ignace demande qu'on se recueille assez profondément par le secours de la prière, pour s'isoler quelques instants de toute la vaine fantasmagorie du

[1] *Exercitia.*—Contemplatio regni Jesu Christi. *Instit*, *Soc.*, t. II, p. 402.

[2] *Exercitia.* — *Instit. Soc.*, t. II, p. 403.

monde, et s'établir dans le sein même des réalités divines toutes vivantes.

Une observation importante trouve ici sa place; elle explique non-seulement le secret et la puissance des *Exercices* de saint Ignace, mais encore elle nous révèle l'économie et la raison de la liturgie et des fêtes sacrées du christianisme : les faits de l'Homme-Dieu opèrent toujours la rédemption du monde; ce ne sont pas simplement des souvenirs et des histoires du passé; leur vérité, leur puissance infinie vit et dure toujours présente, prête à guérir, prête à régénérer en tout temps l'âme docile.

On n'a pas compris ces choses. Des hommes étrangers à ces voies intérieures et à leur langage, n'y ont vu qu'un triste et froid mécanisme, qu'une contrainte étudiée, propre seulement à arrêter l'élan de l'inspiration religieuse. Ah! que n'ont-ils éprouvé, comme il me fut donné de l'éprouver un jour, tout ce qu'au milieu de cette économie salutaire des Exercices l'âme ressent de sainte et généreuse liberté!

A ce jour bienheureux, je sentis que je n'étais plus asservi à un funeste et tyrannique arbitraire; je retrouvais l'onction et la lumière divine de la grâce dans l'ordre même qui m'était tracé; j'avais un guide et un soutien pour le grand voyage. C'est lui, c'est le ministre de Jésus-Christ dont l'expérience paternelle tempère, modifie au besoin la forme, la nature des exercices et leur durée suivant les dispositions et les forces; c'est lui qui ramène dans la voie, si l'on venait à s'écarter; c'est lui qui sans cesse rapproche

l'âme des leçons et des exemples du maître ; car l'âme est toujours gouvernée, mais seulement pour être mieux remise entre les mains de son conseil sous l'action divine : et l'on n'a pas voulu comprendre que si des règles, des méthodes sont tracées, elles sont le moyen, non le but ; qu'elles n'enchaînent pas, mais qu'elles aident et dirigent.

L'âme n'en demeure pas moins libre sous la main de Dieu. Sa liberté se fortifie, s'élève ; et ceux qui prétendent trouver un joug avilissant dans une direction secourable ne voient pas qu'ils repoussent l'appui qui est offert pour ne pas tomber dans les flots du torrent : car se précipiter parmi les profondeurs des choses divines, s'aventurer dans les vastes déserts de la contemplation sans règle, sans guide, pour ne suivre que l'élan spontané et le caprice de l'inspiration, c'est accepter tous les dangers des illusions extrêmes et des plus désastreuses folies[1].

III. — ÉLECTION OU CHOIX D'UN ÉTAT DE VIE.

Il ne faut pas croire que le livre des *Exercices* ait été fait pour occuper saintement les loisirs de l'esprit. C'est surtout pour se décider et pour agir. Ce n'est pas seulement pour réparer le passé, c'est pour fixer l'avenir, c'est pour décider le temps et l'éternité. Ce

[1] *Exercitia.* — Addit. 4ª. — Notand. 3um IIe hebd. — Colloq. de Incarn. — Annot. 15ª, 17ª, 18ª *Instit. Soc.*, t. II, p. 400, 404, 406, 392.

n'est pas un pur délassement contemplatif. Le guerrier de Pampelune, qui avait emprunté au métier des armes plus d'une idée, en a transporté une ici, les soldats ne font l'*exercice* que pour se préparer à la guerre.

Voilà pourquoi, au milieu de la sainte carrière, une grave délibération doit s'ouvrir, en présence des divins exemples de Jésus-Christ, qui fixent le beau idéal de la perfection pour tous, et pour ceux qui sont appelés à la vie d'apôtre, et pour ceux qui sont appelés à la vie du monde et de famille : c'est le temps arrivé de ce que le livre des *Exercices* nomme l'élection, c'est-à-dire le choix d'un état de vie. L'âme libre encore doit donc mûrement considérer quel genre de vie il lui convient d'embrasser en vue de la gloire de Dieu et de l'éternel avenir. Elle considère fidèlement le divin Rédempteur ; elle s'interroge et prie toujours.

Telle est cette grande affaire du choix d'un état de vie, c'est le centre des Exercices ; c'est le foyer où tout vient aboutir, et le nœud puissant auquel se rattachent nos espérances et nos destinées.

Que d'existences aventureuses et manquées dans le monde ! que l'histoire en serait longue et triste ! Elles ne furent point délibérées et choisies aux pieds du souverain maître de la vie, à la source des religieuses pensées.

Ah ! si, compatissant pour soi-même et généreux envers le Créateur, on daignait arracher au tourbillon qui emporte, quelques heures et quelques journées recueillies, avant de courir tête baissée dans les fonc-

tions si diverses de l'ordre social ; si, jeune encore, on n'acceptait une détermination de son avenir qu'en présence de celui qui prodigua son sang et sa vie pour le salut de tous ; alors on comprendrait la haute mission de tout chrétien, de tout homme éclairé dans ce monde : magistrat, guerrier, homme d'État, père, époux, littérateur, savant, pontife, prêtre ou religieux, on marcherait sous l'étendard de la foi, prudent et dévoué pour remédier aux maux, pour accroître les biens communs ; et ce serait le christianisme réalisé à sa plus haute puissance pour le bonheur de l'humanité ; mais on ne sait plus guère ni délibérer, ni choisir, ni prier, et la *désolation couvre la terre.*

Ce fut à la vue de cette indifférence lamentable de la plupart des hommes que saint Ignace résolut de placer au centre des Exercices cette délibération décisive. Et, pour mieux y parvenir, il demande à ceux qui se font ses disciples de réaliser ce qu'il accomplit lui-même, et de faire la méditation que lui inspira dans la grotte de Manrèze le souvenir récent de la carrière des armes et des brillantes espérances qu'elle lui offrait.

Il y a là devant vous deux camps, deux étendards, deux chefs, deux armées, deux esprits. Satan, le prince du monde, apparaît dans Babylone. Le bruit, l'agitation, le trouble, un faux éclat l'environnent. Sur son drapeau, en traits enflammés, sont gravés ces mots : *Richesse*, *honneur*, *orgueil ;* car il ne représente pas d'abord l'attrait des *plaisirs* à l'âme que

les douleurs du repentir ont régénérée : il ordonne à ses ministres de faire partout briller l'éclat de ses promesses, et d'établir au loin l'empire de ses puissantes illusions.

Jésus, assis dans une humble plaine, auprès de Jérusalem, offre à tous les regards la touchante et divine image de la paix et de la douceur. On lit sur son étendard : *Pauvreté, opprobres, humilité.* Noble et courageuse devise : et Jésus-Christ demande à ses soldats d'en propager au loin la puissance et les bienfaits. Il faut choisir : saint Ignace, dans le calme constant qui n'abandonne jamais ses enseignements, avertit qu'il faut prier, conjurer instamment Marie, pour qu'elle nous place et nous retienne sous la bannière de son Fils, au degré toutefois et dans le rang marqués par la volonté divine. C'est ce qu'on nomme la méditation des deux étendards. D'un côté s'offrent les jouissances qui donnent la mort, de l'autre les sacrifices qui apportent la vie[1].

Une plainte douloureuse s'échappe souvent de ma conscience : pourquoi de jeunes courages n'osent-ils presque jamais affronter dans le silence de la retraite le combat des affections et des pensées, afin de conquérir la sécurité, le bonheur que donne seule une vocation divine connue et embrassée, quelle qu'elle soit? Et je dirai toujours : Si le monde est agité par tant d'inquiétudes, par tant de tiraillements en sens contraires, c'est parce que beaucoup de natures fortes

[1] *Exercitia.* — *Instit. Soc.*, t. II, p. 406 et 407.

et ardentes ne sont point à la place que la Providence leur avait marquée. Qui donc se recueille en son cœur pour chercher à la connaître ?

Mais les Exercices réservent pour ce moment un magnifique spectacle. Ils nous présentent le plus noble et le plus bel usage de la liberté humaine : c'est la situation la plus élevée pour l'homme ; rien n'est plus solennel dans une existence, et Dieu lui-même n'a pas eu de but plus divin. C'est le but même de la création. Dieu ne place jamais une âme ici-bas sans décider qu'il y aura pour elle un moment qui la verra faire bien ou faire mal la grande option. Et quand cela se fait bien, c'est la plus sublime prérogative exercée ; c'est l'élection de Dieu par la créature.

L'âme donc, à ce moment des *Exercices*, est mise en présence de Jésus-Christ et de son Évangile, en présence de la fin suprême de tout homme voyageur ici-bas, en présence de tous les états et de tous les moyens légitimes. Elle est libre, soumise néanmoins au travail intérieur d'une double action et d'influences ennemies. Que de troubles quelquefois et de violents orages ! que de combats et d'alternatives ! C'est comme une mer agitée ; les flots montent, les flots baissent. Un balancement immense comme le balancement de deux mondes se fait sentir. Et l'âme est réellement entre deux mondes, entre deux éternités.

C'est chose admirable d'observer comment Ignace, dans son invincible assurance, conduit son disciple à travers tous les écueils et l'établit dans un port tranquille.

L'action de l'esprit de Dieu est diverse : tantôt c'est l'aigle qui fond et qui enlève, tantôt c'est la colombe qui se repose et charme doucement.

Une grâce puissante vient-elle saisir et terrasser Saul persécuteur sur le chemin de Damas : il n'y a plus guère de délibération possible : « Paul, hier Saul, lève-toi; va porter mon nom devant les nations. » L'âme obéit.

L'action divine, par des attraits doux et constants, incline-t-elle vers un choix clairement montré : on avance dans le calme, ce sera un avenir béni du Seigneur.

Mais ces signes privilégiés n'apparaissent-ils pas dans leur indubitable éclat : la raison éclairée de la foi devra remplir alors sa fonction la plus haute et sa mission la plus auguste sur la terre.

Quand l'âme est tranquille, quand elle possède en paix toutes ses puissances, elle balancera, elle pèsera les motifs opposés, consultant Dieu dans la prière. Elle se placera sur le lit de mort, au pied du souverain juge, ou bien près d'un inconnu qui, rencontré pour la première fois dans la vie, exposerait ses doutes, en demanderait la solution, appellerait tout le désintéressement du plus libre conseil.

La lumière se fait ainsi; le choix se détermine; il immole sur l'autel du sacrifice toutes les répugnances de la nature. Jésus-Christ a vaincu, et le disciple fidèle, vainqueur avec lui, chante et célèbre son triomphe en dévouant au Seigneur ses forces, ses

travaux et sa vie tout entière, ou dans l'apostolat du monde ou dans la milice consacrée[1].

O Dieu! je vous bénis et vous rends grâces : c'est ainsi que vous avez fixé ma vie et assuré pour jamais ma bienheureuse existence.

IV. — TROISIÈME ET QUATRIÈME SEMAINE.

La grande œuvre de l'élection est accomplie ; la vie est fixée. Mais ce qu'il faut bien remarquer, et ce que saint Ignace ne pouvait oublier, c'est que quelque état qu'on ait embrassé, la croix, la croix et ses épreuves doivent être contemplées dans leur réalité la plus vive et la plus présente. Rien n'est plus nécessaire ni plus sage. Quel temps, quel lieu, quel état furent jamais exempts de souffrances? Les croix sont partout ; quand on les fuit, on les trouve. Les plus heureux sont ceux qui les embrassent. La terre n'est-elle pas un immense calvaire? Il faut savoir, comme le Fils de Dieu, se réduire par obéissance à l'état de mort volontaire, pour ressusciter, pour vivre de sa vie, pour agir, parler en son nom avec puissance, pour se dévouer à sa suite dans la carrière *élue*, à tous les travaux de l'abnégation, de la mortification et de l'apostolat[2]. Et alors que reste-t-il? Une seule chose, qui comprend et résume tous les

[1] *Exercitia.* — *Instit. Soc.*, t. II, 407-410.
[2] *Exercitia.* — *Instit. Soc.*, t. II, 410-414.

exercices, qui assure et féconde l'avenir créé par leur vertu : l'amour divin.

La philosophie a bien peu la conscience de la dignité de sa mission parmi les hommes, quand elle néglige dans ses hautes spéculations de se joindre à la foi pour célébrer le devoir, la puissance et le bonheur de l'amour de Dieu.

Les plus grands génies du paganisme l'avaient au moins pressenti : Socrate et Platon voulaient qu'on s'attachât à ce qu'ils appellent τὸ καλὸν, qui signifie tout ensemble *le beau* et *le bon*, c'est-à-dire *le parfait*. Platon exprime admirablement la grandeur et l'héroïsme de cet amour, quand il fait dire à Socrate dans son festin « qu'il y a quelque chose de divin « dans celui qui aime... que l'amour en fait un Dieu « par la vertu... que ceux qui aiment veulent seuls « mourir pour un autre[1]. »

La philosophie profondément chrétienne de Leibnitz renferme sur ce point une sublime doctrine : « Ces pensées sont excellentes, dit-il en parlant de « la Providence, que Dieu est un père commun ; et « cette idée nous doit moins effrayer que celle d'un « monde orphelin, abandonné au hasard[2]... S'il y en « a qui jugent autrement, tant pis pour eux ; ce sont « des mécontents dans l'État du plus grand et du « meilleur de tous les monarques, et ils ont tort de

[1] Fénelon. — *Témoignage des païens sur le pur amour*. Œuvres complètes, t. XVIII, p. 322 ; Paris. Lebel, 1823.

[2] *Pensées de Leibnitz*, t. I, p. 252 ; Paris, 1823.

« ne point profiter des échantillons qu'il leur a don-
« nés de sa sagesse et de sa bonté infinies, pour se
« faire connaître non-seulement admirable, mais en-
« core aimable au delà de toutes choses[1]. »

Enfin, voulant établir les fondements de la solide dévotion, Leibnitz rappelle que Jésus-Christ vint apporter la loi d'amour, et il en donne les véritables caractères : « L'amour est cette affection qui nous « fait trouver du plaisir dans les perfections de ce « qu'on aime ; et il n'y a rien de plus parfait que « Dieu, rien qui doive charmer davantage. Pour l'ai- « mer, il suffit d'envisager ses perfections ; ce qui « est aisé, parce que nous trouvons en nous leurs idées. « Les perfections de Dieu sont celles de nos âmes ; « mais il les possède sans bornes, il est un océan dont « nous n'avons reçu que des gouttes... L'ordre, les « proportions, l'harmonie nous enchantent... Dieu « est tout ordre... Il fait l'harmonie universelle ; « toute la beauté est un épanchement de ses rayons[2]. »

Je n'ai pas besoin de citer Fénelon, dont le génie éminemment philosophique et la tendre piété surent parler si bien la langue du pur et noble amour de Dieu[3].

Le soldat élevé tout à coup dans la grotte de Manrèze à la plus haute philosophie, à celle de la sainteté, n'avait garde d'omettre cette dernière consom-

[1] *Pensées de Leibnitz*, t. I, p. 264.

[2] Ibid., p. 338 et 339.

[3] Fénelon. — *Sur le pur amour*, t. XVIII, p. 107 ; Paris, Lebel, 1823.

mation et ce couronnement des vertus par la divine charité. Il indique, suivant son usage, plutôt qu'il ne développe ; il ouvre une riche veine, raconte quelques faits, et livre l'âme à ses pensées.

Mais quelle ébauche sublime dans cette contemplation finale *pour obtenir l'amour* [1] !

Deux principes féconds et pratiques sont posés : l'amour consiste dans les œuvres ; l'amour consiste dans la communication réciproque des biens. Dieu même va nous servir de régulateur et de mesure. Ce que Dieu fait, ce qu'il nous donne, nous devons nous efforcer de le faire et de le donner pour lui : c'est justice.

L'âme se transporte au milieu des anges, afin de mieux contempler avec eux ce que le Seigneur, dans son amour pour l'homme, lui prodigue d'inépuisables richesses.

« Je vous rends, ô mon Dieu, je vous consacre et « vous livre par un juste retour tout ce que je suis, « tout ce que j'ai : ma liberté, mes souvenirs, ma « pensée, mes affections ; car vous m'avez tout « donné. »

Dieu vit, Dieu habite dans les créatures ; il vit et habite en moi ; il crée en moi sans cesse la vie, le sentiment, l'intelligence ; il m'a fait son temple auguste où brille sa divine image ; je vivrai donc de sa vie, et je vivrai pour lui, uni sans cesse à son immensité toujours présente.

[1] *Exercitia. — Instit. Soc.*, t. II, p. 414 et 415.

Dieu opère, il travaille pour moi dans toutes les créatures ; sa main s'ouvre, et par son action il remplit de ses bienfaits tout ce qui respire. Je travaillerai donc, j'agirai à mon tour, je dépenserai toutes mes forces pour Dieu, et ce sera la correspondance légitime de l'amour.

La carrière est finie ; trente jours sont écoulés ; l'homme est prêt ; les Exercices l'ont transformé : il faudra cependant qu'il persévère, qu'il croisse, qu'il se dévoue dans le divin amour, qu'il combatte et se renonce toujours lui-même[1].

Tel est le livre des *Exercices*. On connaît maintenant la pensée qui l'inspira, le but où il tend, les moyens qu'il indique pour y parvenir.

J'ai dit, j'ai raconté, et n'ai point fait une œuvre de polémique. On risque tant de perdre la charité dans ces luttes de la parole ! Mais quelque empire que je veuille garder sur moi-même, je ne puis ôter ici à mon cœur le droit de s'épancher. Il faut que je dise combien il s'est douloureusement serré, quand j'ai vu un livre, pour moi si cher et si vénéré, exposé naguère aux risées du monde sous un indigne travestissement.

Pour le calomnier, on a tout confondu, tout altéré ; on a voulu y reconnaître *l'extase réduite en système, l'enthousiasme des choses divines* changé en *mécanisme abrutissant* pour faire sortir de toutes

[1] *Exercitia*. — *Instit. Soc.*, t. II, p. 410,

les épreuves l'*automate chrétien* et l'*instrument servile* de la peur.

On vient de lire la réponse.

Cet admirable livre n'est qu'*esprit* et *vie*. Saint Ignace y exprima sa propre histoire; et la grotte de Manrèze, témoin de ses luttes intérieures et de ses courageux triomphes, ne pouvait lui inspirer d'autre pensée que de tracer des voies sûres pour correspondre fidèlement à la grâce, pour s'unir à la force, à la vérité divine, pour passer à la noble liberté des enfants de Dieu.

Mais ce qui offusque le jugement de certains hommes en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, c'est l'universelle erreur du temps où nous sommes, de ne voir l'enthousiasme que là où il se manifeste par des écarts, de placer le triomphe de la volonté dans l'étalage de ses prétentions orgueilleuses, de ne constater enfin la liberté humaine que par l'abus qu'elle fait d'elle-même.

Notre point de vue à nous, celui de l'Évangile, celui de saint Ignace est tout autre : nous croyons que l'enthousiasme, en se réglant, s'épure et se relève de toute la distance qui sépare le ciel de la terre : nous croyons que la volonté de l'homme, en se renonçant et se soumettant à la volonté de Dieu, remporte la plus belle de ses victoires : nous croyons que la liberté ne témoigne jamais plus hautement et plus dignement ce qu'elle peut faire qu'en apprenant à obéir.

Tout est là entre nos contradicteurs et nous.

CHAPITRE II.

Les constitutions de la Compagnie de Jésus.

On a vu quelle est la source où nous puisons notre esprit, le creuset où nous retrempons nos âmes.

Peut-être aurait-il semblé que les constitutions de la société dussent suffire pour nous faire connaître; après la lecture du chapitre précédent, on doit être convaincu qu'une analyse exacte du livre des *Exercices* était indispensable.

Combien de fois nos constitutions n'ont-elles pas été attaquées et défigurées! Pour les justifier, je les exposerai simplement.

Je ne viens point chercher ici à éclairer des esprits qui ne veulent pas l'être; mais il faut que la simple vérité ait été dite une fois : je la dirai.

Le noviciat, les études, la troisième année de *probation* et les divers ministères que nous remplissons, le gouvernement de la Compagnie, notre vœu d'obéissance : voilà les points principaux dont j'ai à parler.

Saint Ignace de Loyola est l'unique auteur des constitutions comme des Exercices.

Quand j'étudiai cet ensemble de lois si sagement conçues et si fortement appropriées à tous les besoins d'une société religieuse, quand je voulus savoir à fond ce qui allait devenir la règle de toute ma vie, je vis clairement que l'esprit vrai de l'Évangile avait dicté ces lois.

Pour un catholique il ne saurait y avoir de doute à cet égard. L'institut de la Compagnie de Jésus a été approuvé par vingt papes. Clément XIV, il est vrai, le supprima, mais sans le condamner; Pie VII l'a rétabli en l'approuvant de nouveau. Le concile de Trente avait déclaré « n'y vouloir rien innover, ni empêcher « que les clercs réguliers de la Compagnie de Jésus « ne servent le Seigneur et son Église, *selon leur* « *pieux institut*, qui a été approuvé par le saint-« siége : *Sancta Synodus non intendit aliquid in-« novare aut prohibere quin religio clericorum « societatis Jesu, juxta pium eorum institutum a « sancta Sede approbatum, Domino et ejus Eccle-« siæ inservire possit*[1]. » C'est là un grand et solennel témoignage.

Plusieurs fois l'Église de France, par la voix de ses évêques assemblés, s'est hautement déclarée en faveur de la Compagnie de Jésus; et l'on sait qu'au siècle dernier ils protestèrent contre l'arrêt de suppression[2].

On a pu dire à certaines époques de quelques or-

[1] Concil. Trid., sess. 35, cap. XVI.

[2] On trouvera l'avis des évêques et l'instruction pastorale de M. de Beaumont, dans l'ouvrage intitulé : *l'Église, son autorité,*

dres religieux qu'ils s'étaient relâchés de l'esprit de leur institution primitive ; jamais on ne l'a dit de la Compagnie de Jésus ; jamais on ne lui reprocha de s'être éloignée de l'esprit de son fondateur ni des constitutions qu'il lui donna. Et n'y a-t-il pas dans ce seul fait quelque chose qui doit inspirer de l'estime pour une semblable institution ? S'il est vrai qu'après trois siècles elle garde la force et la vie, n'y a-t-il pas à l'étudier un intérêt qui s'accroît de cette présomption favorable ?

Cette étude des constitutions de la société de Jésus, je viens la proposer aux hommes sérieux. Je la recommencerai volontiers avec eux ; c'est elle qui m'a fait ce que je suis ; qu'elle les fasse justes envers nous ; ce sera pour tous, je crois, un bonheur.

Aussi bien, même en dehors des graves circonstances où nous nous trouvons, c'est un curieux sujet d'observation qu'une législation objet à la fois de tant d'attaques et de tant de louanges.

Et ne serait-ce pas aussi un grand problème historique et moral que de rechercher comment des religieux fidèles à leurs lois, à des lois que l'Église approuva, ont pu se voir exposés à une telle contradiction de langues ? Car certes ce n'est pas se décerner un éloge qui ne convient pas, que de dire que jamais hommes ne furent tour à tour haïs, détestés, estimés, chéris à un degré pareil ; que jamais hommes ne fu-

ses institutions et l'ordre des jésuites...; Paris, Debécourt, 1844 ; et dans les *Documents historiques concernant la Compagnie de Jésus ;* Paris, Waille, rue Cassette, 6.

rent, comme les religieux de la Compagnie de Jésus, l'objet de préventions plus violemment hostiles et plus pleinement favorables.

Il est temps peut-être d'arriver à une solution et de demander à l'opinion un arrêt définitif. Je crois l'occasion convenable ; j'ai assez la confiance que les esprits sincères voudront se rendre compte de ce singulier contraste qui a représenté une société religieuse comme un corps voué, suivant les uns, à tous les travaux et à tous les sacrifices de l'apostolat ; comme un foyer permanent, suivant les autres, d'intrigue, de fourberie et d'ambition.

Quand la voix qui m'appelait se fit entendre au fond de mon cœur, quand je balançais en moi-même le poids divers de ces contradictions étranges, il y eut un jour où je dis : Pascal, votre génie a commis un grand crime, celui d'établir une alliance peut-être indestructible entre le mensonge et la langue du peuple franc. Vous avez fixé le dictionnaire de la calomnie ; il fait règle encore, il ne la fera pas pour moi.

Cette impérissable autorité acquise au mensonge par la magie du langage, ce règne impérieux exercé depuis deux siècles par un calomniateur de génie, pour emprunter à M. de Chateaubriand ce trait de son éloquence réparatrice, ne m'empêchèrent point alors de prendre et d'exécuter ma résolution d'entrer dans la Compagnie. Je dois le dire : des pensées plus hautes me préoccupèrent ; me sera-t-il permis de l'avouer dans toute la rudesse de ma foi et de mes convictions ? La haine qui poursuit sans cesse me pa-

rut un puissant motif pour estimer et chérir. La philosophie antique, pressentant en quelque sorte l'Évangile, l'avait déjà proclamé par son plus sublime organe : Rien n'est plus beau que de souffrir persécution pour la justice. « Et Dieu même, ajoute quelque « part Bossuet, a jugé cette destinée si grande qu'il « n'a rien trouvé de plus digne de son Fils sur la « terre. »

Maintenant, et depuis vingt et une années que j'appartiens à la société de Jésus, cette haine persévérante m'encourage et me console. Ce que je redouterais par-dessus tout, ce serait la mollesse qui abâtardit les âmes ; la mollesse n'est pas parmi nous : devant les assauts répétés de la persécution et de l'injure on ne s'amollit pas.

Je ne viens donc pas me plaindre : je serais plus près de me réjouir ! Je ne viens pas non plus me justifier ; je ne viens que rendre un simple et vrai témoignage.

Richelieu et d'autres politiques profonds virent dans les constitutions de saint Ignace le chef-d'œuvre du génie : moi, j'appelle l'œuvre de mon père un monument de sagesse, de piété, de sainteté admirables.

Deux mots pourraient tout résumer ici : but et moyen. Le but, c'est la gloire de Dieu et le salut des âmes ; le moyen, c'est l'obéissance.

Du reste, il est très-important, pour nous connaître, qu'on veuille comprendre ces choses ; et ce qui les fera mieux comprendre, c'est ce que je vais raconter. Ce n'est pas une fiction, c'est la simple vérité.

Un homme lassé du monde le quitta. Peut-être les passions ardentes de la jeunesse avaient traversé violemment son âme ; il cherchait un abri. Il a conçu un profond désir de se venger de lui-même et de Satan par des fatigues utiles au prochain.

Il crut alors, et il croit encore aujourd'hui que le grand mal de notre temps est l'absence totale de subordination et d'obéissance parmi les hommes. Désabusé des vaines illusions, des chimères de l'indépendance, il avait soif d'obéir ; il en ressentait le besoin immense ; il invoquait l'obéissance comme l'asile sauveur qui devait protéger sa dignité d'homme et lui assurer la possession de la véritable liberté, l'affranchissement de l'âme.

Le travail des Exercices spirituels achève de lui montrer la lumière et de lui tracer la voie ; il frappe à la porte de la Compagnie de Jésus.

Ce qui l'émeut dès l'entrée, c'est la paix profonde qui règne dans la religieuse demeure. L'aspect de ces murs silencieux, la démarche recueillie de ceux qui les habitent, le bruit des pas qui retentissent comme au désert, l'ordre, la pauvreté qu'on rencontre partout, l'accueil prévenant et l'expression obligeante du bon frère qui introduit, la douce gravité du père qui reçoit, je ne sais quel air suave et pur que l'on respire, une présence de Dieu plus intime, ce semble, et plus familière, tout dans ce séjour, quand pour la première fois on l'aborde, étranger venant de loin et battu par les orages, tout y fait ressentir une impression qu'on ne peut guère définir, mais qu'il faut nom-

mer l'impression de Dieu. Un principe inconnu, un esprit bienfaisant soulage les peines, répare les forces, et donne l'avant-goût d'une nouvelle et heureuse existence. Enfin on n'a plus autour de soi que des cœurs ouverts et pieux, des fronts sereins; la parole, qui rarement interrompt un long silence, est toujours simple et fraternelle, les rapports libres, joyeux, faciles.

Placé encore sur le seuil, le candidat de la vie religieuse connaîtra d'avance, à cette heure solennelle, toute l'étendue des devoirs que la Compagnie de Jésus dicte à ses membres; il doit savoir, il saura quel est l'esprit qui l'anime dans toute sa vérité; libre il se décidera.

« Êtes-vous prêt, lui demande-t-on, à renoncer au « siècle, à toute possession comme à tout espoir de « biens temporels? Êtes-vous prêt à mendier, s'il le « faut, votre pain de porte en porte, pour l'amour « de Jésus-Christ? — Oui[1].

« Êtes-vous disposé à vivre en quelque pays du « monde et en quelque emploi que ce puisse être, où « les supérieurs jugeront que vous serez plus utile « pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des « âmes? — Oui[2].

« Êtes-vous résolu d'obéir aux supérieurs, qui tien- « nent pour vous la place de Dieu, en toutes les choses

[1] *Exam.*, c. IV, § 1, 12, 26, 27. — *Const.*, part. VI, c. II, § 10. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 345 et seq., et p. 410.

[2] *Exam.*, c. IV, § 35. — *Const.*, part III, c. II, litt. G. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 350 et 378.

« où vous ne jugeriez pas la conscience blessée par « le péché? — Oui[1].

« Vous sentez-vous généreusement déterminé à « repousser avec horreur et sans exception tout ce « que les hommes esclaves des préjugés mondains « aiment et embrassent; et voulez-vous accepter, « désirer de toutes vos forces ce que Jésus-Christ « Notre-Seigneur aima et embrassa? — Oui[2].

« Consentez-vous à vous revêtir de la livrée d'igno- « minie qu'il a portée, à souffrir comme lui, par « amour et par respect pour lui, les opprobres, les « faux témoignages et les injures, sans toutefois y « avoir donné sujet[3]?... »

Il faut répondre; et, grâces immortelles en soient rendues à la bonté de Dieu, j'ai répondu oui. « Vous passerez pour fou. — Oui, cela me convient. »

Jamais question plus étrange ne frappa des oreilles humaines; jamais peut-être l'Évangile de la croix et sa folie sacrée ne furent mieux présentés dans leur rudesse native. Au reste, saint Ignace entendait si bien que les soldats de sa Compagnie fussent de véritables disciples du Dieu crucifié, que, durant sa vie, tous ses historiens l'attestent, il pria instamment le

[1] *Exam.*, c. IV, § 2. — *Const.*, part. III, c. I, § 23 et passim. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 373.

[2] *Exam.*, c. IV, § 44. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 352.

[3] « Indui eadem veste ac insignibus Domini sui, pro ipsius amore ac reverentia... contumelias, falsa testimonia et injurias pati... » Ibid.

Seigneur pour que sa société fût toujours persécutée : il a été bien exaucé, on doit en convenir.

Mais enfin la question est faite; elle est justifiée, comme l'est une prophétie exacte, par un accomplissement permanent; et quand le postulant, libre encore, a répondu, il est admis au noviciat.

Ici commence pour lui un nouvel ordre de choses.

I. — NOVICIAT.

Le novice passera deux années dans une profonde retraite; il aura ce temps pour réfléchir, et ce temps est nécessaire avant de se lier par des engagements irrévocables. Les épreuves morales qu'il doit subir sont grandes. Aussi sa détermination, après deux ans de noviciat, sera-t-elle libre, éclairée, forte.

Durant ce même espace de temps, toute étude lui est interdite[1]. Conception hardie et puissante, qu'on ne saurait bien apprécier par la théorie seule; il faut l'expérience.

Une distance si grande sépare la vie du monde et la vie religieuse, les études d'un homme destiné à marcher dans les voies du siècle et celles du religieux réservé aux travaux apostoliques, que pour l'âme appelée à ce genre de vie dans la société de Jésus, l'énergique et prudent législateur a voulu créer en quelque sorte un milieu nouveau et toute une existence nouvelle. Dans la longue éducation de ses novices, et

[1] *Const.*, part. III, c. I, § 27. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 374.

dans l'absence même des études, il a entendu, dit-il, préparer le meilleur fondement pour les études elles-mêmes, savoir : l'humilité et toutes les vertus solides[1].

La prière, les méditations prolongées, l'étude pratique de la perfection et surtout de la plus entière abnégation de soi-même, la réforme courageuse des penchants de la nature, la lutte journalière et fidèle contre l'amour d'un vain honneur et des fausses jouissances, l'usage familier des Exercices spirituels et de la conversation avec Dieu, la connaissance de tout un monde caché au fond de l'âme et d'une vie tout intérieure : voilà ce qui remplit les heures du noviciat[2].

On me pardonnera, en parlant de ce temps déjà bien éloigné de moi, d'y retrouver mes plus doux souvenirs ; alors s'accomplirent les jours les plus heureux de ma vie. Berceau chéri de mon enfance religieuse, creuset laborieux de mon âme, épuration féconde de l'intelligence et du cœur, non, je ne vous oublierai jamais !

C'est bien là que viennent mourir les derniers bruits du monde et ses vaines agitations. A l'école de la pénitence et de la prière, on se dépouille peu à peu de cette vie fausse, de ces intérêts factices, de ces affections inférieures qui empêchent d'aspirer aux combats et aux triomphes de la grande gloire de Dieu et de la

[1] « Ad præparandum earum fundamentum, humilitatis scilicet « ac omnis virtutis. » *Const.*, part. III, c. I, § 27. — *Inst. Soc.*, p. 372.

[2] *Const.*, part. III, c. I. — *Exam.*, c. IV, § 41. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 370 et 371.

conquête des âmes. Et cependant l'onction des entretiens divins, et les attraits puissants de la grâce, et le bonheur intime d'une concorde, d'une paix inaltérables, pénètrent, encouragent, consolent .. Oh ! il faut le dire, que ces premières années s'écoulent avec une bienheureuse rapidité !

Le novice, ainsi arraché aux illusions de la vie du siècle, et mieux prémuni désormais contre le danger de leur retour, n'est encore lié par aucun engagement ; il est libre. Souvent, très-souvent, on appela ses réflexions sur les graves obligations que les vœux imposent. Il dut passer par des épreuves répétées et décisives[1]. Il délibère, on l'examine ; il est jugé, il juge avec une entière liberté. Il s'offre enfin, la société l'accepte ; après deux ans révolus, il se donne au Seigneur par une consécration irrévocable.

Je n'essayerai pas de dire ce qui se passe alors dans l'âme.

L'œuvre du noviciat est belle : le noviciat est ce travail régénérateur de l'esprit qui livre autant que possible à la grâce divine la possession entière des facultés, des forces, des habitudes de l'âme. C'est une sorte de création, une transformation puissante qui doit affranchir la liberté religieuse des innombrables entraves dont l'embarrassaient les intérêts, les vues, les affections et les passions de la nature. C'est le foyer où le fer s'amollit pour reprendre un nouvel être ; c'est la lime qui dégrossit, qui ôte la rouille, qui prépare

[1] *Exam.*, c. I, § 9. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 347.

l'instrument et le remet utile entre les mains de l'ouvrier. Alors s'imprime une direction qui remplace dans l'homme toutes les directions purement humaines, par l'unique ambition de la gloire divine et du salut éternel de tous.

A ce but tendent toutes les épreuves que le novice doit subir, toutes les règles qu'il doit observer, toutes les lumières qui lui sont prodiguées. Et saint Ignace, avec une constance qui ne se dément jamais, exprime presque à chaque page cette fin sublime de son œuvre : **Ad majorem Dei gloriam** : cette gloire pour laquelle nous sommes faits, qui commence ici-bas par la soumission fidèle de la créature raisonnable à son auteur, qui se consomme dans les cieux au sein de la béatitude et des perfections infinies.

Ad majorem Dei gloriam : Vous ne pouvez croire à cette politique toute surnaturelle et sacrée : je ne m'en étonne pas. Mais de quel droit osez-vous lui en substituer une autre dans vos affirmations inconsidérées, pour traduire à la barre des générations, comme coupables d'une pensée qu'ils n'ont pas, qu'ils n'eurent jamais, une société d'hommes pour qui, ce semble, la justice et la vérité sont faites aussi bien que pour vous ?

Mais poursuivons.

Deux années se sont écoulées ; les vœux sont prononcés : l'heure des études a sonné ; le religieux de la Compagnie entre dans une nouvelle carrière.

II. — ÉTUDES.

Outre la puissance de l'exemple et de la vie de l'esprit, il faut encore à l'homme apostolique la science convenable pour mieux aider ses frères à atteindre l'entier accomplissement de leurs destinées.

« Quand donc, dit saint Ignace, le fondement de « l'abnégation et du progrès nécessaire des vertus « aura été jeté dans ceux qui sont admis parmi nous, « on songera pour lors à construire l'édifice de leurs « connaissances[1]. »

Il faudra sans doute prendre garde que, par suite de la ferveur des études, ne vienne à s'attiédir l'amour des vertus solides et de la vie religieuse ; mais il faudra aussi apporter de sages tempéraments aux exercices de mortification et de piété ; car les études exigent en quelque sorte l'homme tout entier, *quodam modo totum hominem requirunt*[2]. Ainsi voit-on dans les constitutions tout se balancer et s'accorder selon les règles de la modération la plus sûre et de la plus haute prévoyance.

Parmi les hommes, le nombre est petit de ceux qui sont en même temps vertueux et savants, *boni simul et eruditi pauci inveniuntur*. Aussi la pensée des premiers fondateurs de la Compagnie fut-elle d'ad-

[1] *Const.*, IV, Proœm. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 378.

[2] *Const.*, part. IV, c. IV, § 2. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 383.

mettre dans son sein des jeunes gens qu'on s'appliquât à bien former, et qui, par leurs qualités, donnassent l'espérance de voir se réaliser un jour en eux cette double condition de la science et de la vertu, à la fois nécessaire pour travailler avec fruit au salut des âmes.

Ce sont encore les propres paroles de saint Ignace; elles renferment le sens, le but et la raison de nos études[1].

Le cours doit être régulièrement et fidèlement suivi, quand l'âge, le défaut d'aptitude ou de santé, quand les nécessités du saint ministère ou le malheur des temps n'y apportent pas d'obstacle invincible.

Les deux années qui suivent celles du noviciat sont données d'abord à la rhétorique et à la littérature; trois ans à la philosophie et aux sciences physiques et mathématiques, quelquefois davantage[2].

Vient ensuite ce que nous nommons la *régence*, ou l'enseignement des classes dans un collége. On fait en sorte que le jeune professeur, commençant par une classe de grammaire, monte successivement, et parcoure tous les degrés du professorat l'un après l'autre. Cinq à six ans se passent ainsi dans le cours de *régence*. Il y a là utilité grande pour soi et dévoûment pour les autres; en apprenant beaucoup, on remplit tous les devoirs d'un zèle assidu auprès de la jeunesse.

[1] *Const.*, part. IV, Proœm. litt. A; Ibid., p. 379.

[2] *Const.*, part. IV, c. V, § 2 et 3. — *Rat. Studior.*, *Reg. Prov.*, 17 et 18. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 385; t. II, p. 172.

qui en est si digne, et dans les fonctions qui peut-être en demandent le plus.

L'éducation occupe une grande place dans notre vie, quand il nous est permis de suivre nos constitutions sur ce point.

Vers l'âge de vingt-huit à trente ans, le religieux est envoyé en théologie. Cette étude, avec celle de l'Écriture sainte, du droit canonique, de l'histoire ecclésiastique et des langues orientales, occupe quatre années, six même pour ceux qui montreraient des dispositions remarquables. Le sacerdoce n'est conféré qu'à la fin des études théologiques, rarement avant trente-deux ou trente-trois ans.

Après chaque année de ce long cours d'études, un examen sévère est subi; nul ne passe au cours de l'année suivante qu'après un jugement favorable porté par les examinateurs sur l'année qui a précédé.

Toutes les études finies, ceux qui jusque-là ont réussi dans les examens annuels, subissent un examen général sur l'universalité des sciences philosophiques, physiques et théologiques. Avoir obtenu trois suffrages favorables sur quatre, dans ce dernier examen, est une des conditions nécessaires pour être admis à la *profession*[1].

Tel est l'ordre des études pour les jeunes religieux de la Compagnie de Jésus.

On le voit, il est conforme au but que le saint fondateur s'est proposé. Pour la plus grande gloire de

[1] *Const.*, part. IV, et *Ratio studior.*, *Reg. Prov.*, passim.

Dieu et le plus grand bien des âmes, un long apprentissage prépare les ouvriers évangéliques à toutes les positions, à tous les ministères sacrés. Saint Ignace veut, autant que possible, des hommes solidement instruits, des hommes qui ne s'égarent point, qui marchent d'un pas assuré dans les voies de la vérité, et que les saines doctrines éclairent et conduisent toujours; des hommes qui sachent tout ce qu'il faut savoir, qui se placent fidèlement en présence du mouvement de la science et se maintiennent à sa hauteur; qui en tout, en histoire, en physique, en philosophie, en littérature, comme en théologie, ne restent point en arrière de leur siècle, mais puissent en suivre ou même en aider les progrès, sans jamais oublier toutefois qu'ils sont voués à la défense de la religion et au salut des âmes.

On nous a reproché de ne point former des hommes de génie.

Parmi les plus belles gloires de la France on comptera, je crois, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Condé, Turenne, Descartes et Pascal; sur ces onze grands hommes, sept furent les élèves des jésuites.

Quant à nous-mêmes, il nous sera peut-être permis de rappeler cette multitude d'hommes utiles que la Compagnie a produits dans toutes les branches des connaissances humaines, comme dans tous les genres de fonctions évangéliques.

Et si on voulait être juste, ne trouverait-on pas les caractères du génie théologique dans Suarez et Vas-

quez, que Benoît XIV nomma *les deux flambeaux de la théologie, duo luminaria theologiæ*, dans Bellarmin et de Lugo; le génie de l'éloquence de la chaire dans Segneri, dans Bourdaloue, dont Bossuet disait : *Cet homme sera éternellement notre maître à tous;* enfin le génie de la science dans Pétau, Sirmond, Kircher, Clavius, Gaubil, Grimaldi[1] ?

Après tout, saint Ignace a voulu former des hommes apostoliques; et je ne crains pas de le dire, les différents âges de la Compagnie ont réalisé sous ce rapport la grande pensée du fondateur.

On porte à plus de douze mille le nombre des écrivains jésuites : nous aimons mieux nous rappeler nos huit cents martyrs immolés pour la foi, nos huit mille missionnaires dont la vie précieuse devant le Seigneur s'est consumée dans les travaux du zèle parmi les sauvages et les infidèles, et ces pères, ces frères vénérés et chéris dont l'Église a canonisé la sainteté et qu'elle a solennellement placés sur les autels.

Cependant toutes les épreuves ne sont point achevées encore pour le religieux de la Compagnie; il y a

[1] Lalande a écrit : « Parmi les calomnies que la rage des protestants et des jansénistes exhalait contre eux (les jésuites), je remarquai La Chalotais, qui porta l'ignorance et l'aveuglement jusqu'à dire que les jésuites n'avaient pas produit de mathématiciens. Je faisais alors la table de mon astronomie : j'y mis un article sur les jésuites astronomes; leur nombre m'étonna. J'eus l'occasion de voir La Chalotais à Saintes en 1773 : je lui reprochai son injustice, il en convint. »

de bien longues années qu'il est sorti du noviciat : les constitutions lui ordonnent d'y rentrer.

III. — TROISIÈME ANNÉE DE PROBATION OU DERNIÈRE ÉPREUVE AVANT L'EXERCICE DU SAINT MINISTÈRE.

Qu'on me permette de le dire, c'est ici le chef-d'œuvre de saint Ignace. L'homme qu'il destine au ministère apostolique a passé comme novice deux années de recueillement et de silence ; puis sont venus neuf ans d'études et cinq à six ans d'enseignement ; il vient d'être ordonné prêtre, et il n'a point encore rempli les fonctions du sacerdoce ; le plus souvent il compte trente-trois ans d'âge ; et quinze à seize années de vie religieuse se sont écoulées pour lui : le religieux, le prêtre rentre au noviciat.

Il va, durant une année entière, renoncer encore à toute étude et à toute relation au dehors. On apporta de grands soins à cultiver son intelligence ; il doit maintenant, pour dernière épreuve et pour préparation dernière, s'exercer, suivant l'expression remarquable des constitutions, dans l'école du cœur, *in schola affectus*. Le mot est difficile à comprendre ; il m'a fallu, pour en pénétrer le sens, l'année révolue ; et je ne prétends pas ici l'expliquer.

Je dirai seulement : ce religieux, ce prêtre a pu acquérir des connaissances étendues et variées ; il a pu déjà aussi donner des preuves de dévoûment et de zèle ; au sein de la solitude, dans une vie de

retraite et de silence, rendu plus présent à Dieu et à lui-même, avant d'être livré aux autres, on va soigneusement l'appliquer, « *in schola affectus*, « à tout ce qui affermit et fait avancer dans une hu- « milité sincère, dans une abnégation généreuse de « la volonté, du jugement même, dans le dépouille- « ment des penchants inférieurs de la nature, dans « une connaissance plus profonde, dans un amour « plus grand de Dieu ; de cette sorte, après avoir « fortifié dans son âme, après y avoir fait pénétrer « plus avant encore cette vie véritablement spiri- « tuelle, il pourra mieux aider les autres à s'avancer « dans les mêmes voies pour la gloire de Dieu et de « Notre-Seigneur[1]. »

Voilà ce que nous nommons dans la Compagnie *la troisième année de probation*, la dernière année de préparation et d'épreuve. Il passe bien vite ce temps d'un saint repos qui ne reviendra plus. J'en ai joui, il ne me sera plus donné d'en jouir avant ma mort ; et, quel que soit le nombre des années que Dieu me réserve encore sur cette triste terre, l'année du repos ne s'y retrouvera plus pour moi.

Alors la grande carrière des *Exercices* durant tout un mois est encore parcourue ; alors la prière, la méditation se prolongent ; l'esprit de l'institut, les conditions de l'apostolat, la pauvreté, la souffrance, l'obéissance, tout ce qui constitue les devoirs du

[1] *Const.*, part. v, c. ii, § 1. — *Exam.*, c. iv, § 16. — *Inst. Soc*, t. I, p. 403 et 348.

religieux est de nouveau étudié, approfondi. Quelque catéchismes faits à de petits enfants, quelques missions dans les campagnes viennent seulement interrompre la solitude et servir comme de préludes aux ministères les plus chers pour un cœur d'apôtre. Je me reporte avec bonheur, je l'avoue, à ce temps où il me fut donné d'évangéliser quelques pauvres populations des montagnes; je l'ai bien souvent regretté depuis : bien souvent l'apostolat des grandes villes a contristé mon esprit et fatigué mon cœur; et la jeunesse, que j'ai le bonheur de voir si souvent rassemblée autour de la chaire sacrée, me pardonnera ce souvenir et ce regret, quand je lui dirai, dans toute la sincérité de mon âme, qu'elle ne m'a jamais donné que des consolations.

Après l'année révolue, les supérieurs s'informent religieusement des progrès faits dans la vertu et dans la science, et suivant le jugement que le père général porte lui-même sur les informations transmises, le grade (*gradus*) est donné. C'est-à-dire tout simplement qu'on est admis à prononcer les derniers vœux de *coadjuteur spirituel* ou de *profès*. Car il y a ces deux classes de religieux parmi nous. Les uns et les autres sont égaux en tout; nul privilége, nulle prérogative n'appartient à personne dans la Compagnie. Les places de supérieurs sont même de préférence données aux coadjuteurs spirituels; et les profès leur sont le plus souvent soumis. Cependant quelques charges, en très-petit nombre, sont réservées spécialement à ceux-ci; les profès ont aussi le droit, avec

certains supérieurs désignés par la règle, d'assister aux congrégations ou assemblées provinciales et générales de l'ordre. Ces réunions sont assez rares et limitées à certains cas.

Ainsi, après les deux ans de premier noviciat viennent les trois vœux de religion, simples mais perpétuels; après quinze à dix-sept années d'épreuves ou d'études, après une troisième année de noviciat viennent les vœux solennels de profès, ou les derniers vœux de coadjuteur : telle est la gradation régulière[1].

Si l'on daignait gravement réfléchir sur cette économie religieuse d'épreuves et de travaux préparatoires, si l'on voulait se rendre compte de cette législation si prudente, si forte, si digne du génie apostolique de saint Ignace, on aimerait à se représenter ce saint fondateur comme l'ouvrier courbé avec ardeur sur son ouvrage pour le façonner et le perfectionner; l'essayant, puis le reprenant pour le façonner encore et le refaire, et ne le livrant à sa destination que lorsqu'il y a épuisé toutes les ressources d'un art patient et courageux.

Le religieux de la Compagnie de Jésus est ainsi préparé longuement et comme travaillé : on le forme, on l'essaye, on le reprend ensuite et on le retrempe à la source des forces actives de l'esprit, dans l'atelier de la solitude et du silence. Et ce n'est pas tout : cha-

[1] *Exam.*, c. I, § 7, 8, 9. — *Const.*, part. V, c. I, litt. A. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 340 et 402.

171598R

que jour de sa vie, durant de longues heures, il devra rentrer dans la retraite intérieure de l'âme, pour s'y dépouiller de toutes les influences de la terre et des pensées mondaines, pour y reconquérir les vues élevées de la foi, cette boussole divine à l'aide de laquelle il peut mieux ensuite se jeter à travers les flots agités des erreurs et des passions humaines, et tendre la main aux pauvres naufragés qu'il s'efforce de conduire au port du salut éternel.

On sait maintenant comment se forme un religieux de la Compagnie de Jésus. Certes aucun fondateur ne multiplia, ne prolongea les préparations et les épreuves autant que le nôtre. Il semble avoir voulu laborieusement imiter l'éducation instinctive de l'oiseau qui plane dans les airs. Il veut que ses disciples, rendus étrangers aux basses régions des affections terrestres, s'élèvent jusqu'à contempler fixement dans leur course le divin soleil de justice, et sachent incessamment renouveler les forces de leur âme et accroître la vigueur de leur action à la chaleur vivifiante de ses rayons.

Daigne la grâce de Dieu accomplir en nous la pensée de notre père! Puissions-nous tous, par d'humbles et généreux efforts, répondre aux vœux de sa grande âme et marcher dans les voies qu'il nous a tracées!

Le jour de l'action enfin arrivé, pour la plus grande gloire de Dieu, pour le service de ses frères, le jésuite sera plus que jamais indifférent à tous les lieux,

à tous les emplois, à toutes les situations[1]. Il ne repoussera loin de lui, par une dénégation invincible, que les honneurs et les dignités[2]. Il les respecte et les admire dans les autres, comme le faîte du dévoûment et d'une glorieuse servitude. Il se dévoue, lui aussi, mais toujours pour obéir, jamais pour commander, sans réserve, sans exception, sans retour.

La classe de septième au collége, la pénible surveillance du jour et de la nuit entre les murs d'une salle d'étude ou d'un dortoir; la Chine, les Indes, les sauvages, les infidèles; l'Arabe, le Grec; les républiques, les monarchies; l'ardeur des tropiques, les glaces du Nord; l'hérésie, l'incrédulité; les campagnes, les cités; les résistances sanglantes du barbare, les luttes polies de la civilisation; la mission, le confessionnal; la chaire, les recherches studieuses; les prisons, les hôpitaux, les lazarets, les armées; l'honneur, l'ignominie; la persécution, la justice; la liberté, les cachots; la faveur, le martyre; pourvu que Jésus-Christ soit annoncé, la gloire de Dieu propagée, les âmes sauvées, tout est pour le jésuite d'une égale indifférence. Tel est l'homme que les constitutions ont voulu donner à l'apostolat catholique. Sans doute nous pouvons gémir devant Dieu de ne pas atteindre toujours ce but avec le courage persévérant qu'il demande; du moins, il faut l'avouer, le but n'est pas

[1] *Const.*, part. VII, c. II, § 1, in fine; p. 417 et alibi passim.

[2] *Const.*, part. X, § 6. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 446.

sans grandeur ; et y consacrer sa vie, c'est peut-être lui donner quelque prix : et j'ai dit la vérité.

IV. — GOUVERNEMENT DE LA COMPAGNIE.

C'est ici peut-être le point de nos constitutions dont on s'est le plus préoccupé. J'en parlerai simplement encore ; et ce que j'en dirai suffira, je l'espère, pour dissiper les préventions.

Dans toute société, il faut un gouvernement et un pouvoir : dans la société de Jésus, pour maintenir la vigueur des lois et l'unité d'esprit et de but, pour conserver l'harmonie des moyens et la subordination de membres nombreux au milieu des travaux les plus divers, il fallait une autorité. Le général de la Compagnie en est dépositaire. Il ne l'exerce toutefois, quoi qu'on ait pu avancer à ce sujet, que suivant la grande loi catholique, c'est-à-dire dans la plus parfaite dépendance à l'égard du vicaire de Jésus-Christ, chef suprême de l'Église [1].

Qu'on me pardonne les détails dans lesquels je vais entrer ; je tiens à les donner, parce que je tiens à nous faire connaître entièrement, et j'affirme qu'en dehors de ce que je vais dire, on ne peut rien supposer qui ne soit faux sur le gouvernement de la Compagnie. Je serai le plus court et le plus précis possible.

[1] *Const.*, part. IX, c. III, § 1. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 436.

Quand il y a lieu de nommer le général, la société s'assemble en *congrégations provinciales,* c'est-à-dire que, dans chaque province de la Compagnie, les profès et certains supérieurs sont convoqués et se réunissent. Le père provincial et deux profès élus par la *congrégation provinciale* se rendent à Rome pour composer la *congrégation générale.* Celle-ci procède également par voie d'élection; et c'est ainsi que la société représentée par les députés des provinces choisit son général [1].

Elle lui donne un certain nombre d'assistants tirés des différentes nations, et qu'il doit consulter pour les choses qui concernent son administration. La société désigne aussi un *admoniteur,* dont la charge est d'avertir le général, surtout en ce qui regarde sa conduite personnelle et privée [2].

Du reste, l'autorité du général n'a pas d'autre contrôle régulier et ordinaire : il est obligé de prendre et de recevoir des conseils; il est seul juge de sa détermination dernière. Dans un cas extrême qui ne s'est jamais présenté, et qui, Dieu aidant, ne se présentera jamais, les provinces pourraient élire des députés, les assistants pourraient les convoquer, afin de déposer le général devenu indigne ou incapable [3].

Tous les supérieurs, tous les membres de la Com-

[1] *Const.*, part. IX, c. III et VI. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 436 et 442.

[2] *Const.*, part. IX, c. IV, § 4, et c. V, § 2. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 430 et 440.

[3] *Const.*, part. IX, c. IV, § 6 et 7. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 439.

pagnie sont soumis au général et lui doivent obéissance. Tous peuvent librement recourir à lui et lui écrire comme aux autres supérieurs [1]. Il est le père commun ; la subordination est grande, mais les recours sont nombreux et faciles.

Comme les autres ordres religieux, la Compagnie est divisée en provinces. Dans chaque province ou subdivision de pays, un provincial est le supérieur de tous les établissements qu'elle renferme ; il les visite par lui-même exactement chaque année ; tous peuvent aller à lui pour leurs besoins et dans leurs peines. Le provincial a ses *consulteurs* et son *admoniteur* nommés par le général ; il doit aussi prendre et recevoir leurs avis.

Enfin chaque maison a, sous un titre ou sous un autre, son supérieur propre, soumis au provincial et au général. Le supérieur de chaque maison a également un conseil et un *admoniteur*. Telle est la forme de gouvernement de la Compagnie : l'unité du pouvoir, la multiplicité d'avis consultatifs. La sagesse possède ainsi toute sa lumière et l'action toute sa puissance.

Le général est à vie ; tous les autres supérieurs, quels qu'ils soient, ne sont nommés que pour trois ans : ils peuvent cependant être continués ; et tous s'estiment heureux quand le terme arrive et qu'ils sont délivrés du fardeau [2].

[1] *Const.*, part. IX, c. III et VI. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 436 et 442.

[2] *Cons.*, part. IX, c. IX, III, et VI. *Instit Soc.*, t. I, p. 436 et 442.

Cette simple organisation porte avec elle beaucoup de force et de douceur, beaucoup d'éléments d'ordre et de paix, beaucoup de garanties et d'appuis conservateurs. C'est un rouage facile et régulier qui développe tranquillement son action. Toujours plusieurs consciences veillent par devoir auprès de l'autorité, l'éclairent, l'avertissent avec respect, et rendent compte à l'autorité supérieure.

Les règles, les conseils, les libres communications, les recours toujours ouverts et le principe intérieur de charité qui est l'âme de tout, se réunissent pour produire un état de choses où nulle autorité n'est indépendante ni absolue. Les lois seules ont un souverain empire.

Ainsi tous contribuent en quelque sorte à l'exercice de l'autorité et tous obéissent.

Voilà pourtant ce qu'on a osé nommer despotisme, délation, servitude; quand il n'y a en réalité qu'ordre, respect, légitime surveillance et vraie liberté.

Là devaient évidemment, pour un corps religieux et apostolique, s'arrêter les combinaisons et les prescriptions de la prudence. A Dieu même, à son esprit, à sa providence attentive il fallait abandonner le maintien et le succès. D'ailleurs, quand on est moralement certain, par les longues préparations et les épreuves qui dirigent les choix, de n'avoir pour gouvernants que des hommes probes, consciencieux, désintéressés, capables, quelle autre mesure pourrait mieux répondre à un corps de son avenir? Quoi qu'on fasse, la garantie la plus sûre et même la seule effi-

cace en fait de gouvernement sera toujours la probité, la religion, le dévoûment des dépositaires de l'autorité.

Et quant à ceux qui ne veulent rien juger que d'après les courtes vues de la politique humaine, qui ne savent tenir compte à l'égard d'une société religieuse ni de l'élément divin déposé dans ses lois, ni de la puissance régulatrice d'une véritable charité, ils parleront toujours en aveugles de notre institut, de sa force vitale et de son régime intérieur. Vous ne supposez que défiance mutuelle et triste esclavage dans notre vie; vous ne la connaissez pas. Il n'y a pas une seule appréciation exacte dans tous vos jugements. Vous avez fait bien du bruit et des discours sans vérité. Vous ignoriez : mais quand on ignore, le silence est la loi de l'honneur; et là où vous avez prodigué l'injure, moi qui sais j'ai dit la vérité.

Voulez-vous au reste mieux juger ces hommes? Sachez quelle est la vie qu'ils mènent.

V. — JOURNÉE DU JÉSUITE.

A quatre heures du matin la cloche sonne le réveil; le frère *excitateur* parcourt aussitôt les chambres, et avertit par le pieux salut : *Benedicamus Domino.* Un quart d'heure après il repasse pour constater l'obéissance ponctuelle de tous à ce premier devoir de la règle. C'est ainsi qu'une exacte discipline vient toujours en aide à la bonne volonté personnelle.

L'usage appelle alors les religieux dela Compagnie dans la chapelle, au pied du très-saint sacrement. A quatre heures et demie on rentre dans sa cellule pour y vaquer seul à la méditation pendant une heure.

La cloche de l'*Angelus* met fin à la méditation : les prêtres disent successivement leur messe ; et après l'action de grâces terminée, commence le cours des occupations journalières. Elles ne nous manquent pas; et je pourrais le dire, le temps est un bien qu'au dedans on vient arracher au jésuite autant peut-être qu'on lui dispute au dehors, mais dans des vues fort différentes, l'honneur et la liberté.

Quelques heures sont toujours réservées néanmoins pour le travail solitaire et pour l'étude. Les uns, et c'est le plus grand nombre, sont appliqués aux pénibles et lentes préparations qu'exige la prédication évangélique; d'autres se livrent aux recherches scientifiques et historiques. Tous s'emploient aux fonctions actives du ministère des âmes, qui en général laissent peu de place à un paisible loisir. Aussi, à moins que l'impérieuse nécessité ne fasse sévèrement interdire par le religieux l'accès de sa pauvre cellule, elle est presque constamment assiégée. Et là se présentent librement les hommes de toutes les conditions, de toutes les opinions : tous les genres d'infortune, toutes les afflictions de l'âme viennent tour à tour exciter notre compassion et notre zèle. La statistique des visiteurs d'une seule journée, chez l'un d'entre nous, serait quelquefois une bien curieuse histoire.

Souvent la police y aura sa part, les intrigants y chercheront la leur; la plus grande restera toujours à ceux qui souffrent, et qui viennent avec confiance nous demander consolation et vérité. A tous on tâche de faire entendre le langage de la foi et de la charité : ceux qui étaient venus pour nous tenter et nous prendre dans nos paroles, se retirent souvent confus, quelquefois peut-être désabusés ; d'autres, en plus grand nombre, nous l'espérons, consolés dans leurs douleurs. Des hommes ennemis sont ainsi devenus les amis dévoués de ceux qu'ils ne connaissaient pas et qu'ils ont appris à connaître.

Que dire maintenant des demandes qu'on nous adresse comme à des hommes en crédit ? Bonnes gens qui finissent par croire ce qu'on leur débite sur la puissance des jésuites. Comment leur en vouloir Mais, il faut bien l'avouer, ils nous font passer entre nous, dans nos heures de récréation, quelques moments d'une franche gaîté.

Le religieux, le prêtre se doit à tous : les femmes chrétiennes, et celles aussi qui sentent le besoin de redevenir, le demandent, il descend dans le lieu assigné pour les recevoir ; et la charité ne lui permet pas de remonter toujours aussitôt qu'il le voudrait. Elles l'appellent aussi au confessionnal : il s'y rend; et quoiqu'il s'y trouve assurément un grand bien à faire, quoiqu'on y rencontre de ces âmes fortes qui sont les anges de leurs familles, les mères des pauvres, les soutiens de toutes les bonnes œuvres, nous préférons ce ministère rempli auprès de la jeunesse des écoles et

du monde qui veut bien encore avoir confiance en nous et nous rendre dépositaires de ses faiblesses, de ses combats, de ses vertus.

Les relations du ministère, ou quelques heures de travail qu'on leur dérobe : voilà donc ce qui remplit la première partie de la journée et ce qui remplira la seconde.

Midi arrive ; c'est un temps d'arrêt dans la vie de communauté. Un quart d'heure est d'abord employé à l'examen de conscience sur la matinée, afin de retrouver Dieu et soi-même de plus près. Puis on descend au réfectoire ; le silence, la lecture assaisonnent un frugal repas qui dure une demi-heure. On visite ensemble le saint sacrement ; on se réunit ensuite pour la récréation. Franchement, je voudrais qu'on vît alors de quelque observatoire ces redoutables jésuites : peut-être qu'à la libre cordialité, aux simples épanchements, à la joie loyale de leurs entretiens, on ne les reconnaîtrait plus pour ces êtres ténébreux et malfaisants qu'on a si souvent dépeints sous les plus noires couleurs. Ces odieuses préventions sont si contraires à ma nature, que je ne puis sans tristesse en rappeler le souvenir, et que le langage même que je viens de tenir me blesse.

On se quitte après trois quarts d'heure. On retourne au silence, au travail, et le plus souvent au confessionnal ; on recommence à entendre la longue histoire des peines et des infirmités des consciences mondaines. On écoute le pauvre comme le riche, l'enfant et l'homme fait. S'il est besoin aussi, on va consoler sur

leur lit de douleur les malades et les mourants ; et c'est dans les heures de l'après-midi surtout qu'on remplit ces religieux devoirs. Mais on s'abstient de toute visite qui ne serait que pure distraction ou simple bienséance. Jamais un jésuite ne paraît dans le monde; il ne prend jamais ses repas hors de la communauté, à moins qu'il n'en soit momentanément séparé pour une mission évangélique.

Le soir vient ; il a fallu trouver cependant le temps de la prière et de l'office divin : on l'a saisi dès qu'on l'a pu. A sept heures le souper réunit les habitants de la maison ; quelques instants de récréation suivent encore ; à huit heures un quart les litanies des saints se récitent en commun à la chapelle ; chacun se retire alors dans sa chambre et consacre seul une demi-heure à la lecture spirituelle et à l'examen de sa conscience. A neuf heures on sonne le repos. Quelques-uns, avec la permission des supérieurs, pourront bien encore prolonger le travail ou la prière ; quelques autres, le matin, devanceront l'heure du réveil commun ; mais tous obéiront à la sage autorité qui veille au maintien de la santé et des forces nécessaires.

Les jours se suivent ainsi et se ressemblent. Ils sont remplis, souvent pénibles, doux cependant. Et voilà dans la réalité ces hommes qu'on trouve si dangereux à l'État, à l'Église, à la cause des libertés publiques, au bien des familles.

IV. — L'OBÉISSANCE.

J'achèverai l'analyse des constitutions en donnant l'idée juste de la grande loi d'obéissance. Elle est, j'en conviens, notre âme, notre vie, notre force et notre gloire. C'est ici le point capital de l'institut et le point capital aussi des attaques. J'en parlerai avec la même simplicité et la même précision que des choses qui précèdent.

Voici les paroles de saint Ignace; je les traduis littéralement :

« Tous s'étudieront à observer principalement « l'obéissance et à y exceller.... Il faut avoir devant « les yeux Dieu notre Créateur et Seigneur, à cause « duquel on rend obéissance à l'homme. » C'est ce qui la justifie et l'ennoblit. Il ne faut pas que les cœurs soient ployés sous le joug de la crainte; aussi le saint législateur ajoute : « Il faut apporter tous « ses soins pour agir dans un esprit d'amour, et non « avec le trouble de la crainte; *ut in spiritu amoris « et non cum perturbatione timoris procedatur...* « Dans toutes les choses auxquelles l'obéissance peut « s'étendre avec charité (c'est-à-dire sans péché), « soyons aussi prompts et aussi dociles que possible « à la voix des supérieurs, comme si c'était la voix « même de Jésus-Christ Notre-Seigneur; car c'est à « lui que nous obéissons dans la personne de ceux « qui tiennent pour nous sa place.... Portons-nous

« donc avec grande promptitude, avec joie spiri-
« tuelle et persévérance à tout ce qui nous sera
« ordonné, renonçant par une sorte d'obéissance
« aveugle à tout jugement contraire; et cela dans
« toutes les choses réglées par le supérieur, *et où il*
« *ne se trouve point de péché.* »

Ici se rencontre le mot célèbre et si souvent commenté : « Que chacun soit bien convaincu qu'en vi-
« vant sous la loi d'obéissance, on doit sincèrement
« se laisser porter, régir, remuer, placer, déplacer
« par la divine Providence au moyen des supérieurs,
« comme si on était un mort, *perinde ac si ca-*
« *daver essent;* ou bien encore comme un bâton
« que tient à la main un vieillard et qui lui sert à
« son gré. » Et le saint législateur, expliquant sa pensée, ajoute : « Ainsi le religieux obéissant ac-
« complit avec joie ce dont il est chargé par le
« supérieur pour le bien commun; certain par là
« de correspondre véritablement à la volonté di-
« vine, » bien mieux que si, sous l'inspiration du jugement propre, il faisait des entreprises au gré d'une liberté inconsidérée et quelquefois par les mouvements d'une volonté capricieuse[1].

Je voudrais qu'on relût attentivement ces paroles et qu'on tâchât de les bien entendre. On en a fait tant de bruit, et cependant on n'en a pas même compris le sens, ou du moins on l'a étrangement altéré.

[1] *Const.*, part. VI, c. I, § 1. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 407.

Je rendrai aux mots leur sens et à la bonne foi ses droits.

Et d'abord, je rappellerai simplement que tous les ordres religieux sont liés par le même vœu d'obéissance, que tous expriment et entendent de même la vertu d'obéissance.

Mais veut-on aller au fond même des choses? veut-on parler raison et principe?

Qu'on cherche dans ses souvenirs ce qu'il y a de beau, de grand et de mieux apprécié parmi les hommes.

Serait-ce les magnificences de l'ordre parfait? Eh bien! l'ordre est tout entier dans la juste subordination. Graviter vers un centre commun est l'ordre même de la nature : mais c'est l'obéissance.

L'ordre et l'harmonie du corps humain sont aussi admirables : mais la tête commande.

La sagesse et la sûreté des vues sont précieuses et bien rares dans la conduite des affaires. Mais la sagesse de l'homme, dit quelque part Fénelon, ne se trouve que dans la docilité. Le vrai sage est celui qui agrandit sa sagesse de toute celle qu'il recueille en autrui. Cela est juste.

Un homme est seul avec lui-même; il se fie à ses propres idées et s'affranchit de tout conseil : il n'a plus ni sagesse ni prudence.

Le religieux est donc vraiment sage; car pour lui le supérieur est par état le conseil, l'appui, la raison d'un père. Voyez encore une famille paisible et bien

réglée ; l'âme de sa prospérité n'est-ce pas la subordination et l'obéissance ?

Mais je dois poser ici le grand principe ; il n'est point sans doute du domaine étroit de la philosophie humaine ; il appartient à la foi. Qu'on la suppose du moins pour un moment, si on est assez malheureux pour ne la plus avoir.

Quel est donc le sens de l'obéissance du jésuite, et, pour parler plus juste, de tout religieux sans exception ? Le voici au point de vue de la foi, le seul pratique et vrai en cette matière :

Dieu, dans sa Providence surnaturelle et spéciale, a établi au sein de l'Église un genre de vie et de perfection évangélique dont le vœu d'obéissance est le fondement et le caractère essentiel.

C'est à Dieu même que le religieux voue son obéissance ; Dieu l'accepte, et s'oblige ainsi en quelque manière à diriger et à gouverner par une autorité toujours présente les actions de celui qui veut et qui doit obéir.

Dieu vit, Dieu agit, et il préside dans l'Église aux fonctions de tout le corps, et surtout aux fonctions de la hiérarchie. Cette hiérarchie, divine et non humaine, constitue, approuve, inspire les règlements et les supérieurs des ordres religieux : en sorte que l'obéissance de chacun de leurs membres, par une vue de foi certaine et pure, doit remonter à l'autorité de Dieu même.

J'obéis à Dieu, non à l'homme : je vois Dieu, j'entends Jésus-Christ lui-même dans mon supérieur :

telle est ma foi pratique, tel est le sens de mon vœu d'obéissance et des règles qui l'expliquent. Laissez donc l'homme, sa servitude ou sa tyrannie. Laissez-moi : j'obéis à Dieu, non à l'homme.

Et maintenant élevons-nous : il y a là une théorie magnifique. Elle est surnaturelle et divine ; mais cela ne nuit à rien. Le supérieur commande avec la conscience de l'autorité qui lui vient de Dieu ; l'inférieur obéit avec la conviction de l'obéissance qu'il doit à Dieu. Le supérieur vit de la foi ; l'inférieur vit de la foi.

Il vous plaît à vous de retrancher la foi ; vous éteignez le flambeau d'où vient ici toute la lumière, et vous nous jugez en aveugles à travers les ténèbres qui sont votre ouvrage.

Non, il n'y a ici qu'un seul principe, principe absolu et souverain qu'il faut envisager et hors duquel on déraisonne nécessairement en matière d'obéissance religieuse : Dieu reconnu, Dieu respecté dans les supérieurs.

Après tout, qu'y a-t-il donc là de si étrange ?

Saint Ignace a beaucoup insisté sans doute sur la vertu et la perfection de l'obéissance ; mais il n'a rien dit de plus fort, ni même d'aussi fort que les autres fondateurs de sociétés religieuses : et c'est ce qu'un examen sincère ne devait pas laisser ignorer à ceux qui nous ont attaqués.

Saint Ignace nous permet d'adresser toujours aux supérieurs nos humbles représentations, après avoir consulté Dieu dans la prière ; il nous permet de leur

manifester avec respect nos sentiments contraires aux leurs; et, dans cette langue de modération et de prudence qu'il savait si bien parler, il a cru devoir tempérer le conseil de l'obéissance aveugle (*cæca quadam obedientia*) là où les autres, tous les autres l'imposent avec une rigueur qui n'admet point de ménagement, avec une étendue qui ne connaît point de limites.

Saint Benoît, ce patriarche de la vie religieuse en Occident, lui dont les disciples ont défriché l'Europe, et à qui les lettres et les sciences doivent la conservation de leurs plus beaux trésors; saint Benoît, dont l'esprit plana longtemps sur d'innombrables générations pour les civiliser et les instruire; saint Benoît, instituteur de la vie monastique, ordonna textuellement à ses disciples d'obéir dans les choses même impossibles : on comprend que c'est ici l'écho de la parole évangélique; on peut le voir dans la préface de ses règles et dans les chapitre v et LXVIII.

Saint Ignace n'ignorait pas le mystère de cette sainte témérité qui s'en remet à Dieu du soin de transporter les montagnes pour faire éclater les triomphes de la foi : mais il n'en a point laissé la leçon par écrit.

Saint Ignace exhorte à se laisser porter et régir par la *divine Providence*[1] comme si on était un mort, *proinde ac si cadaver essent.* Cette image n'est pas de lui, il l'a prise évidemment du grand et

[1] Loc. cit.

admirable saint François d'Assise. Cet homme si extraordinaire, si puissant et si doux, auquel il fut donné de réaliser tant de merveilles, qui vint montrer à la terre l'Évangile vivant de la pauvreté et de la croix dans un apostolat si beau et si vrai, saint François d'Assise ne regardait comme réellement obéissant, au rapport de saint Bonaventure, autre lumière éclatante du moyen âge, que celui qui se laissait toucher, remuer, placer, déplacer sans aucune résistance, comme un corps sans vie, *corpus exanime* [1]. Il exprimait la même pensée à peu près encore dans les mêmes termes, lorsqu'il disait son sentiment à ses religieux en les instruisant sur l'obéissance : « Ce sont des morts que je veux pour disciples, non des vivants, » *mortuos non vivos ego meos volo* [2]; et Cassien, longtemps avant lui, s'était servi de cette énergique image pour exprimer la perfection de l'obéissance [3].

Enfin, pour omettre tous les autres, saint Basile, le législateur des moines d'Orient et l'une des plus mâles figures des anciennes Églises, comme l'une des plus belles gloires de l'épiscopat et de la science sacrée, saint Basile, au chapitre XXII de ses Constitutions monastiques [4], veut que le religieux obéissant soit comme l'outil dans la main de l'ouvrier, ou bien

[1] S. Bonav., *Vita S. Francisci*, c. LX.

[2] S. Francisci Assis. opera., colloq. 40, in fol., Lugduni, 1653, p. 80.

[3] *De Instit. renunt.*, l. XII, c. XXXII.

[4] S. Basil. opera, édit. Bened., t. II, p. 573.

encore comme la cognée dans la main d'un bûcheron. Le bâton du vieillard, si singulièrement reproché à saint Ignace, est moins redoutable, on l'avouera.

Mais quoi! dira-t-on toujours, obéir en aveugle, soumettre sa volonté, son jugement, est-ce là penser, vivre en homme? Oui; et c'est même avoir fait de glorieuses conquêtes dans la carrière de la dignité humaine; et, dût l'horreur s'en accroître encore, j'exposerai cette affreuse doctrine.

« Malheur, dit l'Écriture, à celui qui marche dans « sa voie, et qui se rassasie des fruits de ses propres « conseils! malheur à celui qui se croit libre quand « il n'est point déterminé par autrui, et qui ne sent « pas qu'il est entraîné au dedans par un orgueil « tyrannique, par des passions insatiables, et même « par une sagesse qui, sous une apparence trom- « peuse, est souvent pire que les passions mêmes! » C'est Fénelon qui parle ainsi [1]; je dirai après lui :

O mon Dieu! que je voudrais être mort à moi-même, être anéanti comme l'entendaient saint Ignace et saint François! mon ambition tout entière serait remplie en ce monde. Il est des âmes pieuses et recueillies qui accepteront et comprendront ce langage; et pour le faire entendre à tous, les beaux et puissants génies qui ont fécondé l'Église et versé en abondance les fruits de vie au sein des nations, viendront à mon aide et diront mieux que moi comment il faut mourir à soi-même pour bien vivre.

[1] *Christianisme présenté aux hommes du monde*, t. VI, p. 27.

J'entends saint Paul : « Vous êtes morts, et votre « vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ... Nous « sommes ensevelis avec lui dans la mort... Quant à « moi je meurs chaque jour... Je suis mort et crucifié « pour le monde, et le monde est mort et crucifié « pour moi... Aussi ma vie est Jésus-Christ seul... « Nous sommes comme des mourants, et nous vivons « cependant [1]. »

Si le langage de saint Ignace est étrange, au moins conviendra-t-on que saint Paul lui avait donné bon exemple. Saint Paul nous révèle ici tous ses plus admirables secrets : il nous découvre la source à laquelle, parmi les longues luttes de son apostolat, il est allé puiser la force et la victoire. C'est donc en mourant ainsi au monde, à lui-même, à ses volontés, à ses désirs, à tout ce qui n'était pas Dieu, qu'il accomplit tant d'incroyables travaux, qu'il fournit une carrière si glorieuse, qu'il sauva tant d'âmes.

Cette langue de saint Paul avait été parlée avant lui par une bouche divine. Et que signifie donc cette leçon : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se « renonce lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me « suive, » sinon encore cette abnégation intime qui est la mort en nous de la volonté et de la pensée propres, de cette fausse énergie qui nous tue, tandis

[1] Mortui estis et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo. *Coloss.*, c. III, v. 3. — Consepulti sumus cum illo in mortem. *Rom.*, c. VI, v. 4. — Quotidie morior. I *Cor.*, c. XV, v. 31. Mihi mundus crucifixus est et ego mundo. *Gal.*, c. VI, v. 14. — Mihi autem vivere Christus est. *Philip.*, c. I, v. 21. — Quasi morientes et ecce vivimus. II *Cor.*, c. VI, v. 9.

qu'en l'abdiquant nous vivons de cette noble vie que le Seigneur enseigna?

Que signifie cet autre enseignement du Sauveur : « Il faut naître de nouveau? » Mais, pour renaître, il faut bien qu'auparavant on soit mort : et mourir, c'est surtout obéir ; car c'est en obéissant surtout que l'âme se dépouille de cette vie factice et corrompue que l'orgueil lui a faite, et qu'elle se régénère au sein de la vie nouvelle que l'humilité lui apporte avec la grâce.

Mais il est une parole de Jésus-Christ que l'homme apostolique doit méditer profondément entre toutes les autres : « Le grain de froment, s'il ne meurt pas, « reste seul; s'il meurt, il produit beaucoup. Ainsi « celui qui aime son âme la perdra, et celui qui hait « son âme en ce monde la garde pour la vie éter- « nelle [1]. » Eh bien! je le demande encore, qu'est-ce que cette haine de soi, cette mort volontaire et souverainement désirable pour vivre et fructifier? qu'est-ce? blasphémerait-on contre la parole évangélique?

Oui, nous dit la Sagesse incréée, il faut que vous mouriez, que vous soyez enseveli dans la terre, que vous disparaissiez dans l'abaissement de vous-même

[1] Si quis vult post me venire, abneget semetipsum et tollat crucem suam et sequatur me. MATH., c. XVI, v. 24, — Oportet vos nasci denuo. JOAN., c. III, v. 7. — Nisi granum frumenti... mortuum fuerit, ipsum solum manet; si autem mortuum fuerit...multum fructum affert. — Qui amat animam suam, perdet eam et qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam. JOAN., c. XII, v. 24.

et dans l'abnégation, et puis après vous revivrez. On vous reverra, vous reparaîtrez portant les fruits de vie. Par la mort, vous serez devenu le sel qui conserve, la lumière qui éclaire, la nourriture des âmes et le froment de Jésus-Christ.

Saint Paul a voulu énergiquement exprimer dans la personne même du Sauveur ce principe divin de gloire et de vie, quand il a dit : il s'est anéanti, *exinanivit;* il s'est fait obéissant jusqu'à la mort, *obediens usque ad mortem.* Saint Ignace, dans sa loi d'obéissance, n'a pas voulu exprimer d'autre mort que cette belle et féconde vie de l'apostolat définie par Jésus-Christ et par saint Paul.

O mon bienheureux père ! je n'avais pas besoin que l'autorité de vos préceptes fût jamais devant moi justifiée. La parole par laquelle vous m'ordonnez de mourir en obéissant est le plus pur et le plus généreux esprit de l'Évangile. Je le crois de toutes les forces de mon âme, et je le proclame à la face de ce siècle, qui peut-être maintenant comprendra mieux mon langage : je n'ai trouvé la paix et la vie que dans la pensée de cette mort à moi-même.

Qu'on me cite un des grands noms dont s'honore l'Église catholique par qui cette sublime doctrine n'ait été enseignée. Vous admirez Bossuet; prenez son discours sur la vie cachée : c'est un magnifique commentaire du texte de l'Évangile et en même temps de la célèbre parole de saint Ignace[1]. Ce discours est

[1] OEuvres de Bossuet, Versailles, 1816, t. X, p. 315.

trop long pour que je le rapporte, trop beau pour que je le déchire en citations. Il faut le lire tout entier. Je ne rappellerai que ce seul mot de Bossuet : « Tel qu'est un mort à l'égard d'un mort, tel est le « monde pour moi et moi pour le monde[1]. »

Le génie si profond, si pieux de Fénelon n'avait garde d'oublier cet état de mort spirituelle ; combien de fois il y revient ! « Que faut-il donc ? écrivait-il. Il « faut se renoncer, s'oublier, se perdre... ô mon « Dieu, n'avoir plus ni volonté ni gloire que la « vôtre... — Dieu veut que je regarde ce moi comme « je regarderais un être étranger... que je le sacrifie « sans retour, et que je le rapporte tout entier et « sans condition au Créateur de qui je le tiens[2]... » Et ce cri de saint Augustin qu'on a regardé comme un des élans les plus sublimes de sa grande âme ne serait donc qu'une folie ! « O mourir à soi, « ô aimer, ô aller à Dieu... *o perire sibi, o amare,* « *o ire ad Deum !* » Fénelon encore que voulait-il en s'écriant ? « O Sauveur, je vous adore, je « vous aime dans le tombeau, je m'y renferme avec « vous... je ne suis plus du nombre des vivants ! O « monde ! ô hommes ! oubliez-moi, foulez-moi aux « pieds, je suis mort, et la vie qui m'est préparée sera « cachée avec Jésus-Christ en Dieu[3]. »

Telle est donc la mort précieuse que réalise mer-

[1] Œuvres de Bossuet, Versailles 1816, t. IX, p. 523.

[2] Œuvres de Fénelon. — *Nécessité de connaître Dieu*, t. XVIII, p. 281 et 285 ; Paris, 1823.

[3] Ibid., *Samedi-Saint*, p. 125.

veilleusement l'obéissance religieuse : holocauste vivant et véritable où l'homme tout entier s'immole à Dieu, à ses frères, à toutes les œuvres grandes et glorieuses.

Vous ne le comprenez pas, esprits superbes de ce temps, instruits à vous complaire dans tous les rêves ambitieux de la raison humaine, dans toutes les chimères d'indépendance ; je le conçois : mais de grâce, gardez-vous de blasphémer ce que vous ignorez ; ce que les saints et les plus beaux génies ont connu, ce qu'ils nous ont légué après eux dans leurs testaments religieux.

Vous ne pouvez comprendre, et cependant quelquefois vous gémissez ; ah ! la terre tremble sous vos pas, et vous posez des questions savantes pour définir quel fléau ravage l'humanité. Chose étrange ! on vous voit en même temps ivres d'un fol orgueil chanter sur un abîme ; et sans cesse chancelants dans la vie, vous célébrez le pouvoir effréné de tout penser, de tout dire, dont vous redoutez aussi l'excès. Vous triomphez de cette force qui renverse toujours sans édifier jamais : bien ; mais d'autres ont jugé qu'ils reconquéraient la liberté, l'ordre et la paix de leurs âmes en soumettant leur volonté aux volontés divines, en abjurant dans les mains de Dieu et d'une autorité qu'il institua, cette puissance d'erreur, de trouble et de crime que porte le cœur de l'homme. Se révolter contre Dieu, rejeter insolemment son joug est aussi facile que désastreux. Dompter l'orgueil frémissant, la pensée inquiète, les passions aveugles et tout ce

moi déréglé dont l'indépendance nous avilit et nous tue, c'est s'affranchir et vivre : c'est rentrer dans un empire vraiment fort et paisible où Dieu règne, où l'homme obéissant règne aussi ; car il fait le plus noble usage de sa puissance et de sa liberté. Et s'il en coûte de mourir ainsi à cette fausse et funeste vie ; s'il en coûte de conformer l'intelligence et les désirs à la sage direction que la religion donne et que Dieu lui-même revêt de son autorité, il y a là aussi le plus courageux, le plus glorieux, le plus fécond des sacrifices, le sacrifice de soi-même, et la victoire remportée sur les plus indomptables ennemis de l'homme: son esprit et son cœur.

Qu'est-ce qui meurt donc ici ? Ce qui n'est pas digne de vivre, ce qui donne la vie à l'âme en se retirant : l'orgueil, la frivolité, la vanité, le caprice, la faiblesse, le vice et la passion.

On ne fait pas mourir, au contraire, on ranime, on fortifie ce qui est digne de la vie, c'est-à-dire l'oubli de soi, la vertu, le dévoûment, le courage.

C'est ainsi que l'homme obéissant devient maître de lui-même, s'élève et grandit avec une simplicité magnanime, de toute la distance qui sépare la vraie servitude de la liberté.

O esclavage, que l'insolence humaine n'a pas honte de nommer liberté ! disait Fénelon ; et c'était le cri d'un grand cœur et d'un beau génie.

Ainsi le religieux n'est plus esclave ; il ne sert plus l'humeur, le caprice, les sens, l'orgueil ni les passions ; il a foulé aux pieds ses tyrans. Il est libre dans les

voies sûres ; la vérité, la prudence règlent ses pas. Il est libre, car il obéit à la sagesse de Dieu ; et il obéit pour se dévouer à toutes les œuvres utiles, à tous les sacrifices et à tous les travaux pour le bien éternel de l'humanité.

« Soldat, tu iras te placer à la tête de ce pont ; tu « y resteras ; tu mourras, nous passerons. — Oui, « mon général. »

Telle est l'obéissance guerrière, *perinde ac cadaver*. Elle sert, elle meurt ; et voilà pourquoi la patrie n'a pas assez de couronnes, n'a pas assez de voix pour célébrer son héroïsme et sa grandeur.

« Demain vous partirez pour la Chine ; la persécu- « tion vous y attend, peut-être le martyre. — Oui, « mon père. »

Perinde ac cadaver ; telle est l'obéissance religieuse. Elle fait l'apôtre, le martyr ; elle envoie ses nobles victimes mourir aux extrémités du monde pour le salut de ses frères inconnus. Et voilà pourquoi l'Église lui élève des autels, lui décerne son culte, ses pompes et ses chants glorieux.

Telle est l'obéissance demandée au jésuite. Vous avez cru pouvoir la livrer à la dérision publique : il vous a plu de la mépriser ; laissez-moi penser que jusqu'à ce jour vous ne l'aviez pas comprise[1].

[1] Il n'est peut-être pas inutile de faire observer ici que l'obéissance religieuse est essentiellement libre et volontaire. Le vœu n'a plus de force ni de valeur aux yeux de la loi ; le religieux ne saurait être contraint par aucune autorité extérieure et civile à l'accomplissement de ses devoirs, comme il pouvait l'être autrefois. La conscience est aujourd'hui son seul maître et son seul juge. Il

CHAPITRE III.

Doctrines de la Compagnie de Jésus.

Le 6 août 1762, le parlement de Paris rendit l'arrêt qui prononça la suppression de la Compagnie de Jésus. D'après les termes qui précèdent le *dispositif* de cet arrêt, et qu'on peut bien regarder ici comme l'expression *des motifs* qui ne s'énonçaient pas autrefois dans les jugements, les jésuites sont reconnus coupables d'avoir enseigné *en tout temps et persévérammen avec l'approbation de leurs supérieurs et généraux :* « la simonie, le blasphème, le sacrilége, la « magie et le maléfice, l'astrologie, l'irréligion de « tous les genres, l'idolâtrie et la superstition, l'im- « pudicité, le parjure, le faux témoignage, les préva- « rications des juges, le vol, le parricide, l'homicide, « le suicide, le régicide. »

Le catalogue n'est pas complet. Le même arrêt rapporte plusieurs dénonciations et quatre-vingt-

conserve donc légalement toute sa liberté, et jamais son obéissance ne saurait être forcée. Quelques esprits pourront ainsi se rassurer et ne nous croiront plus tant à plaindre dans un état que nous conservons par le libre usage de notre volonté de chaque jour.

quatre censures qui notent et condamnent la morale et la doctrine enseignées dans la société des jésuites comme « favorables au schisme des Grecs, attenta-« toires au dogme de la procession du Saint-Esprit, « favorisant l'arianisme, le socinianisme, le sabellia-« nisme, le nestorianisme, ébranlant la certitude « d'aucuns dogmes sur la hiérarchie, sur les rites du « sacrifice et du sacrement, renversant l'autorité de « l'Église et du siége apostolique, favorisant les lu-« thériens, les calvinistes et autres novateurs du « XVIe siècle, reproduisant l'hérésie de Wicleff, re-« nouvelant les erreurs de Tichonius, de Pélage, des « semipélagiens, de Cassien, de Fauste, des Mar-« seillais, ajoutant le blasphème à l'hérésie ; inju-« rieuses aux saints Pères, aux apôtres, à Abraham, « aux prophètes, à saint Jean-Baptiste, aux anges ; « outrageuses et blasphématoires contre la bienheu-« reuse Vierge Marie, ébranlant les fondements de la « foi chrétienne ; destructives de la divinité de Jésus-« Christ, attaquant le mystère de la rédemption, fa-« vorisant l'impiété des déistes, ressentant l'épicu-« réisme, apprenant aux hommes à vivre en bêtes et « aux chrétiens à vivre en païens, etc. [1]. »

Ainsi toutes les monstruosités de l'esprit humain, toutes les hérésies, toutes les erreurs, le jansénisme seul excepté, tous les crimes, toutes les impiétés, toutes les infamies furent enseignées par les jésuites en tout

[1] *Recueil des arrêts concernant les ci-devant soi-disant jésuites*, in-4°, t. I, p. 367 ; Paris, Simon, 1766.

temps et persévéramment. Voilà ce que j'ai trouvé devant moi sur le seuil de la Compagnie de Jésus, quand Dieu m'inspira la pensée d'y abriter ma vie. J'étais magistrat, j'étais homme : je passai outre.

Les appréciations que d'Alembert et Voltaire ont faites de cet arrêt sont assez connues et demeurent. La loi du sens commun, qui prévaut toujours en France, a aussi prononcé sans appel. Je me bornerai à citer l'opinion de M. de Lally-Tollendal ; elle est remarquable par sa gravité.

« Nous croyons pouvoir avouer dès ce moment que « dans notre opinion la destruction des jésuites fut « une affaire de parti et non de justice ; que ce fut « un triomphe orgueilleux et vindicatif de l'autorité « judiciaire sur l'autorité ecclésiastique, nous dirions « même sur l'autorité royale si nous avions le temps « de nous expliquer ; que les motifs étaient futiles ; « que la persécution devint barbare ; que l'expulsion « de plusieurs milliers de sujets hors de leurs mai- « sons et de leur patrie, pour des métaphores com- « munes à tous les instituts monastiques, pour des « bouquins ensevelis dans la poussière et composés « dans un siècle où tous les casuistes avaient professé « la même doctrine, était l'acte le plus arbitraire et « le plus tyrannique qu'on pût exercer ; *qu'il en « résulta généralement le désordre qu'entraîne « une grande iniquité*, et qu'en particulier une « plaie jusqu'ici incurable fut faite à l'éducation pu- « blique. M. Séguier, obligé par son corps de pren- « dre une part active à cette guerre acharnée contre

« des religieux, y mit au moins tout ce qu'il put de « modération et de douceur... élevé par eux, il pou- « vait juger combien on les calomniait[1]. »

Laissons cela. Deux points m'ont frappé; ils m'ont paru tout décider, et suffire au bon sens et à la bonne foi.

La Compagnie de Jésus a-t-elle des doctrines qui lui soient propres?

Quel esprit la dirige dans l'enseignement dogmatique et moral de la religion?

Saint Ignace a voulu ces deux choses : la sûreté de la doctrine, l'esprit de charité et de zèle évangélique.

Je dirai d'abord que la Compagnie n'a point, à proprement parler, de doctrine à elle, elle suit les doctrines les plus communément autorisées dans l'Église, et quant aux opinions libres, elle laisse aussi la liberté des esprits dans l'union des cœurs. Telle a été la sage pensée de son fondateur.

Un corps a surtout besoin d'harmonie et de paix intérieure; l'union entre les membres est sa vie. La différence d'opinion et de doctrine, en divisant les esprits, risque trop souvent aussi de diviser les cœurs. On conçoit donc que saint Ignace ait recommandé aux religieux de sa Compagnie d'éviter, autant que possible, cette diversité d'enseignement et d'opinion qui avec l'union ôte la force, et devient la

[1] *Mercure*, 25 janvier 1806.

ruine de la vérité même. Les supérieurs doivent soigneusement en écarter le danger[1].

C'est dans ce but, et pour veiller aussi à l'intégrité de la doctrine, que nos constitutions soumettent à un examen et à une autorisation préalables tous les livres qu'un religieux de la société voudrait publier[2]. Cette garantie est nécessaire, elle est moralement suffisante.

Jamais cependant, je le compris sans peine, la Compagnie, par l'emploi de ces sages précautions, n'a pu prétendre que le moindre enseignement de chacun de ses écrivains ou de ses professeurs devînt l'enseignement de tout le corps, ni que l'approbation de trois ou quatre examinateurs et d'un supérieur imprimât au livre d'un jésuite une sanction de vérité irréfragable. Assurément il est simple d'avouer que des auteurs jésuites, leurs examinateurs et leurs supérieurs ont pu se tromper et se sont trompés.

Mais il me parut évidemment contraire à la justice et au bon sens d'imputer à tout le corps les opinions ou les erreurs de quelques membres; tout comme il répugne que les individus soient tenus pour irréprochables, et que le corps soit criminel et condamnable. Car enfin des membres sains ne formeront jamais un corps vicieux. Combien de fois cepen-

[1] *Const.*, part. III, c. I, § 18.— *Exam.*, c. III, § 14.— *Instit. Soc.*, t. I, p. 372 et 344.

[2] *Const.*, ibid., p. 372.

dant n'a-t-on pas commis à l'égard de la Compagnie de Jésus l'une ou l'autre de ces inconséquences!

Saint Ignace, pour parvenir au but qu'il se proposait, a donc tracé les règles les plus convenables.

Je n'y rencontre rien d'exclusif, rien qui constitue le moins du monde une doctrine singulière et propre de la Compagnie : bien au contraire, et avec la plus légère attention on touchera au doigt l'étrange méprise où est tombé l'aveuglement des préventions.

Quelles sont, à vrai dire, les doctrines de la Société de Jésus? Ce qu'il y a de plus approuvé dans l'Église, ce qui est la voix commune des docteurs, de celui avant tous qu'on a si justement nommé le prince et l'ange de toutes les écoles.

Dans cette sage direction donnée à notre enseignement dogmatique et moral, je ne vois aucune trace de cette prétendue servitude imposée à nos esprits. J'y trouve une liberté saine, une liberté fort étendue même dans l'ordre et dans la charité, traduction fidèle et vraie de la belle maxime de saint Augustin : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas.* Voilà donc le sens des paroles de nos constitutions :

« Que les nôtres suivent en chaque faculté la doc-
« trine la plus approuvée et celle qui offre le plus
« de sécurité, » *securiorem et magis approbatam doctrinam*[1]. En théologie, saint Thomas, l'une des plus belles gloires de l'Église et l'honneur de l'ordre

[1] *Const.*, part. IV, c. V, § 4. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 385.

illustre de Saint-Dominique, est déclaré le docteur propre des maîtres et des élèves de la Compagnie de Jésus[1], sans que l'on soit asservi toutefois à suivre en aveugle ses moindres opinions. Aussi dans les questions librement controversées entre les théologiens, le jésuite est libre lui-même d'embrasser le parti qui lui convient. Seulement on lui recommande la modération et la charité[2], *in omnibus charitas*. Les auteurs de la Compagnie sont remplis de ces libres dissentiments entre eux. On peut les lire; et que deviennent, en présence d'un fait aussi facile à vérifier, que deviennent, je le demande, et cette doctrine particulière aux jésuites, et cet enseignement de corps qui n'appartient qu'à eux? Non, encore une fois, nous n'avons pas de doctrines propres; nous pouvons avoir un esprit à nous, ce qui est fort différent.

Plus je réfléchis ici, plus j'admire à quel point l'on a pu se jouer de la crédulité publique; je ne puis m'empêcher de me demander où l'on est allé chercher ces monstrueuses chimères inventées au sujet des doctrines de la Compagnie. Une seule et mystérieuse pensée dicte et asservit toutes les pensées; le corps entier enseigne et parle par la bouche de chacun; le jésuite n'a plus l'usage de sa propre intelligence; tout lui est imposé dans ce qui est même le plus inoffensif et le plus libre, l'opinion.

[1] *Const.*, c. XIV, § 1, p. 307.
[2] *Cong.* V., Decr. 41, § 5. — *Instit. Soc.*, t. 1, p. 553.

L'on s'étonne peut-être ; il faut bien cependant prendre au sérieux ces extravagances, puisqu'il s'est trouvé tant de gens pour y ajouter foi. Mais j'oserais demander que l'on consentît à croire que nous sommes des hommes comme les autres, et que nous n'avons abdiqué vraiment ni la dignité, ni la liberté d'un esprit raisonnable.

J'ai rétabli les principes qui nous dirigent et que les faits expriment. Il en résulte que la société n'a point, qu'elle ne peut même avoir de doctrine qui lui soit exclusivement propre. Nous adoptons la doctrine la plus communément reçue dans l'Église. Quand sur une question il n'y a pas d'enseignement commun et autorisé, nous sommes libres entre nous dans la charité, comme le sont tous les chrétiens et tous les prêtres, de choisir l'opinion qui nous convient. L'intention de saint Ignace n'a pas été d'asservir, d'abrutir les esprits, mais de les régler ; de proscrire toute liberté d'opinion, mais de prévenir les abus qui en pourraient naître.

Telles sont nos règles quant à la doctrine, et tel est le véritable caractère que présentent les nombreux auteurs de la Compagnie de Jésus. Ceux qui en parlent autrement ne les connaissent pas.

Et c'est ce qui fait éclater dans tout son jour l'injustice manifeste des accusations portées contre quelques-uns de nos théologiens au sujet de certaines propositions répréhensibles, lesquelles sont, il est bon qu'on le sache, en fort petit nombre du reste, quand on les réduit, comme on doit le faire, à la

règle qui décide tout dans l'Église, à l'autorité de ses définitions.

Eh bien ! ces propositions dont on a fait tant de bruit, ces subtilités casuistiques si condamnables, on les a scrupuleusement vérifiées. La *Réponse aux assertions* contient à cet égard des preuves irréfragables : ces propositions n'ont pas de jésuites pour auteurs ; elles étaient communes à un bon nombre de théologiens dominicains, augustins, franciscains, à des membres du clergé séculier, à des docteurs de Sorbonne ; elles étaient enseignées antérieurement à l'institution de la Compagnie ; ce sont des faits acquis et démontrés.

Mais, bien entendu, on n'a pas voulu en faire un crime aux autres ; les seuls jésuites sont coupables. Point de mauvaises doctrines qui ne soient leur fait et leur propriété exclusive : à la bonne heure. Pauvre Escobar ! vous avez payé pour tous : et cependant vous n'étiez pas le seul criminel ; bien d'autres l'étaient avant vous. Mais, par une commode et facile jurisprudence, pour nos adversaires tout est permis et légitime, tout est honorable, jusqu'aux neuf cents falsifications démontrées dans leur œuvre des *Extraits des assertions*. Paix à leurs cendres ! Est-ce pourtant trop demander que du moins elles ne mentent plus dans la mort ?

Cependant s'il demeure établi que nous n'avons pas de doctrine particulière et propre, il est vrai de dire que nous avons, et je l'ajouterai, que nous devons avoir un esprit à nous. Le but apostolique de la Com-

pagnie, la plus grande gloire de Dieu qu'elle se propose, le salut des âmes auquel elle est spécialement dévouée, l'universalité des lieux et des ministères qu'elle embrasse, demandent une sorte d'esprit et de direction religieuse qui influe sur les doctrines et caractérise un enseignement. Tout corps religieux a nécessairement un esprit qui lui est propre, qui est en harmonie avec son but, avec les circonstances qui l'ont fait naître, avec les besoins qui l'ont fait instituer et adopter. Pour les uns, cet esprit sera relatif au soulagement des pauvres, au rachat des captifs, au travail ou à la prière solitaire ; pour nous et pour d'autres, c'est le zèle des âmes, la défense de la vérité, la propagation du règne sacré de l'Évangile.

Pour peu que l'on étudie avec attention les auteurs de notre société, chez tous on retrouvera cet esprit bien marqué. Et ici, je ne craindrai pas de heurter de front le préjugé, et d'avancer, au sujet de l'esprit qui caractérise notre enseignement et nos doctrines, une assertion qui va paraître fort singulière ; mais j'ai besoin de dire ma pensée librement et avec franchise ; car, s'il est vrai que l'opinion soit la reine du monde, elle signale son empire par les plus étranges caprices.

Je le dirai donc : on fait un crime à des gens de ce qu'ils ont repoussé, combattu partout et toujours plus que tous les autres ; on reproche à leur enseignement de manquer du principe qui en fait le fond et l'âme, et lorsque ensuite on est obligé d'y reconnaître la doctrine qu'on cherchait, on leur fait un crime alors de professer ce qu'on les accusait de ne professer pas.

Telle est notre histoire : une fois au moins voudra-t-on l'étudier avec justice?

On nous a reproché naguère d'abrutir la raison et d'asservir la liberté humaine. Eh! mon Dieu! toutes les clameurs réunies nous reprochèrent jadis de les favoriser trop; nous étions la Compagnie pélagienne : et qui ne sait que Pélage fut le promoteur outré et faux de la raison et de la liberté naturelles? Parmi toutes ces imputations contradictoires, à quoi s'arrêter? Nous nous sommes constamment tenus entre les deux extrêmes, debout auprès de la colonne immuable de vérité.

Je puis l'affirmer, notre esprit consista toujours dans une vraie tendance à garder les droits de la liberté humaine et de la raison. Luther, Calvin, le jansénisme, un grand nombre de philosophes du dernier siècle voulurent imposer à l'homme le dogme abrutissant du fatalisme; notre Compagnie lutta constamment en faveur de la liberté. Est-ce là son crime? De fait, elle n'a été l'objet d'une haine si invétérée, elle n'est devenue la victime de tant de persécutions, que pour avoir sans cesse repoussé de l'enseignement catholique des doctrines oppressives et désespérantes. Le protestantisme d'Allemagne et le jansénisme de France suffisent à le prouver.

Affranchir réellement les âmes, rendre à la liberté, à la raison humaine, leurs véritables prérogatives, sans jamais les en laisser déchoir; leur faire noblement accepter la dignité, les droits éminemment raisonnables de la foi et de l'autorité, qui ne détrui-

sent en nous que l'orgueil des préjugés et les souffrances du désordre ; relever la faiblesse de la nature, la consoler et l'encourager, pour la conduire sous l'action de la grâce au grand but des destinées immortelles ; c'est ce qu'une société d'apôtres doit se proposer dans tous ses efforts ; c'est le sens et le vœu exprimé par toutes les doctrines de la Compagnie : tel est son esprit.

Et quant au probabilisme, dont le plus souvent on parle sans savoir ce que l'on dit, je ne ferai pas ici une leçon de théologie sur un point de doctrine si longuement, trop longuement débattu. Je ne dirai qu'un mot ; et ce mot suffira.

Je dirai uniquement la raison sur laquelle s'appuient les théologiens graves et nombreux qui ont embrassé le probabilisme ; cette raison n'est pas méprisable. On verra que le probabilisme ne consiste pas dans cette sottise de beaucoup de gens qui entendent par là que le bien et le mal sont en tous cas également probables.

L'homme est libre : la loi du devoir ne peut enchaîner la liberté qu'autant que l'obligation est certaine. Une loi incertaine ou inconnue n'est pas une loi : elle n'enlève pas à l'homme le droit certain de la liberté de ses actes. Quand donc pour la conscience il y a doute prudent et fondé touchant l'existence de la loi ou du devoir ; quand il se présente de graves motifs et de graves autorités qui sont de nature à persuader un homme sage, et qui tendent à établir que l'obligation n'existe pas, qu'elle est au moins douteuse et in-

certaine ; alors il y a en faveur de la liberté ce qu'on nomme l'*opinion probable*. Ainsi, continuent ces théologiens, dans le doute, après un examen raisonnable, et dans ces conséquences éloignées et obscures de la loi première où l'obligation n'est point suffisamment certaine et définie, l'homme est libre et n'est point lié par le précepte : ce précepte n'est pas loi ; il est véritablement probable qu'il n'existe pas ; la liberté dure encore et n'est point restreinte. Voilà le probabilisme sainement entendu. Il ne fait qu'énoncer un principe profondément philosophique et moral : c'est que toute loi certaine oblige, mais qu'une loi incertaine n'oblige pas. On pourra *conseiller* le plus parfait, le plus sûr, y exhorter, le choisir surtout pour soi-même : mais y *obliger toujours* les autres est une rigueur qui n'est écrite dans aucun de nos codes divins. Telle est l'opinion des théologiens dont je parle. Ce que je viens d'en dire fera sentir peut-être que c'était là une question réellement sérieuse, et sur laquelle la frivolité des opinions mondaines n'a pas à se jouer.

Plusieurs théologiens de la Compagnie de Jésus ont combattu le probabilisme. L'un de nos généraux, le P. Thyrsus Gonzalès, a écrit contre cette doctrine ce que je connais de plus fort. D'autres en grand nombre parmi nous l'ont admise. C'était au reste une doctrine communément enseignée avant que les jésuites existassent, et si tout d'un coup on l'a fait sortir des écoles pour la produire au grand jour d'une controverse débattue sous les yeux du monde, c'est qu'il y

avait là un facile épouvantail pour les consciences mal éclairées : c'est que ce mot de probabilisme devenait un cri de guerre d'autant mieux fait pour allumer les passions qu'il ne disait rien à l'intelligence.

Ainsi, malgré le génie de Pascal, dont les lignes railleuses ne sauraient soutenir une discussion vraiment sérieuse et théologique, je dirai : les excès de quelques casuistes, leurs subtilités, les moqueries et les injures faciles de leurs adversaires, ne changent rien aux fondements sur lesquels de savants théologiens ont cru que le probabilisme, renfermé dans de justes bornes, n'était qu'une expression de l'esprit de liberté et de charité évangélique; de grands saints l'ont ainsi enseigné.

Je ne m'étendrai pas davantage, je me borne à résumer trois faits: avant l'existence de la Compagnie, le probabilisme était communément enseigné dans toutes les écoles de théologie ; dans la Compagnie, il fut attaqué par les plus fortes raisons ; il fut enseigné cependant aussi par plusieurs jésuites, et c'est à nous seuls qu'on le reproche.

Il est une autre doctrine dont le nom ressemble à la tempête, et paraît encore amonceler sur nous de sombres nuages : je veux parler du tyrannicide.

Ici je ne discuterai pas non plus; une loi sévère de la Compagnie me l'interdit absolument. Le 1er août 1614, le P. général Aquaviva rendit un décret qui est encore en vigueur. Par ce décret il est défendu, en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication, à tout religieux de la société d'affirmer

en public ou en particulier, dans l'enseignement, dans les écrits, ou en répondant à ceux qui demanderaient un conseil, qu'il soit permis sous prétexte de tyrannie de tuer les rois, etc. Je ne ferai donc pas de théologie, je raconterai l'histoire.

Au temps du moyen âge, la question de la légitimité du tyrannicide *en certaines circonstances* avait occupé les esprits les plus graves, et saint Thomas (*de Regimine principum*, lib. I. cap. VI et VIII) n'avait pas hésité à la résoudre dans le sens de l'affirmative. La profonde stabilité du principe des gouvernements s'alliait avec la profonde indépendance des théories en matière de philosophie et de théologie.

Vinrent des temps où cette formidable doctrine, qui avait comme sommeillé dans les livres, fut transportée dans l'arène des passions politiques et des dissensions religieuses : ce fut au XVIe siècle.

Un zèle ardent, quelquefois impitoyable, avait comme absorbé la charité, et ne laissait plus guère dans les cœurs que les instincts de la défense, instincts aussi redoutables dans les collections d'hommes que dans l'individu livré à lui-même. On faisait alors arme de tout ; comment ne se serait-on pas emparé de la doctrine du tyrannicide? Catholiques et protestants, dans l'ardeur de leur passions enflammées, s'en saisirent.

Mais cette doctrine, imputée aux jésuites, était si loin de leur être particulière que ce fut la Sorbonne qui, en janvier 1589, donna le signal du débordement des passions tyrannicides contre le roi Henri III. Les

ıs fougueux prédicateurs de ce dogme sanglant ent des hommes dont je ne veux point redire ici noms, mais qui notoirement n'appartenaient pas à Compagnie de Jésus. Les récits de la ligue sont x mains de tout le monde, et l'on peut y vérifier tte assertion. Plus tard seulement on entend parler l'adhésion donnée par quelques jésuites à cette ctrine; encore se contentèrent-ils de reproduire pinion de saint Thomas. Un seul d'entre eux, *Mana*, homme d'une intelligence supérieure, mais ın caractère ardent et indocile, dépassa la limite sée par l'illustre et saint docteur. Le livre *de Rege* rut; il fut désapprouvé à Rome par le P. général quaviva, et l'édition fut supprimée. Mais un exemıire tomba entre les mains des protestants; c'était e bonne fortune; il fallait pouvoir l'opposer éterllement aux jésuites. Par les soins des protestants, livre *de Rege* fut réimprimé et répandu [1].

Ce fut alors que le P. Aquaviva rendit son décret. nsi depuis 1614 aucun auteur jésuite n'a parlé du annicide et n'a pu en parler; n'importe : en 1762 ıs les jésuites furent condamnés comme fauteurs du gicide; en 1844 ils sont encore sous le poids de tte absurde inculpation. Il faut reconnaître que la ıtice et la vérité sont singulièrement entendues et pliquées quelquefois.

Sur ce fait, on peut consulter entre autres monuments une re adressée à la reine régente, mère de Louis XIII, par le P. Co-. Cette lettre est rapportée par les auteurs de la *Réponse aux ertions*, et se trouve dans divers recueils.

Je me résume : nous n'avons pas de doctrines qui nous soient propres ; nous suivons les doctrines les plus communément enseignées dans les écoles catholiques. Nous avons et nous devons avoir un esprit propre, comme toutes les sociétés religieuses en ont un. Le nôtre, qui est un esprit de zèle pour le salut des âmes, nous porta toujours à défendre les vrais principes qui protégent contre tous les excès et maintiennent dans leurs justes droits la liberté et la raison humaines.

Quant au probabilisme et au tyrannicide, ce que j'ai dit a démontré plus que suffisamment comment la justice distributive est pratiquée à notre égard.

CHAPITRE IV.

Missions de la Compagnie de Jésus.

ıais dans le monde parole n'a été plus puissante
s féconde que celle qui fut prononcée, un jour,
ut d'une montagne de la Judée pour changer la
ée de l'univers : *Allez, enseignez toutes les*
ns[1].

rs apparut sur la terre une force inconnue de
ération morale et de civilisation véritable, qui
se perpétuer et vivre indestructible au milieu
évolutions et des ruines. Cette puissance mer-
ıse, on la nomme l'*Apostolat.*

les premiers moments, l'Église de Jésus-Christ
ıssa dans l'effusion de son zèle l'universalité du
humain. Aux bateliers galiléens s'adressait ce
andement prophétique de Dieu qui voulait, à la
de la lumière évangélique, ramener sous son
d'amour et de vérité les nations égarées :
z, passez jusqu'à ces contrées éloignées qui
tendent. Élevez mon étendard aux regards des

ITH., C. XXVIII.

« peuples... J'enverrai, dit le Seigneur, ceux que j'ai « choisis aux nations qui sont au delà des mers. Ils « lanceront les traits ardents de leur parole vers « l'Afrique, la Lydie, la Grèce, l'Italie, vers les îles « lointaines, vers ceux qui n'ont point entendu par- « ler de moi, qui n'ont point vu ma gloire, et ils « annonceront ma loi aux nations [1]. »

Le ministère apostolique commence : les généreux soldats du crucifié s'élancent dans la carrière ; à sa voix ils se sont partagé la conquête de l'univers. Conquérants nouveaux, ils vont rallier sous la bannière triomphante de la croix des peuples innombrables.

L'Indien, le Scythe, le Persan, l'Arabe, l'Éthiopien ont entendu leur parole. Elle a retenti comme un puissant tonnerre jusqu'aux extrémités du monde, et les nations, réveillées d'un long sommeil, ont salué avec joie la lumière admirable, le jour libérateur de l'Évangile.

Paul, terrassé persécuteur sur le chemin de Damas, se relève apôtre intrépide. Il ira se glorifier devant les sages de Rome, d'Athènes et de Corinthe de ne savoir autre chose que Jésus crucifié. Son mâle langage étonnera l'aréopage ; à sa vue le proconsul romain tremblera sur son siége ; le philosophe prêtera l'oreille à l'étrange nouveauté de sa doctrine, et le palais même des Césars entendra de sa bouche l'Évangile de la croix.

Mais par vous, ô Simon-Pierre ! la croix sera plan-

[1] Isai., c. ix et seq.

tée au sein même de Rome. Arrosée des flots du sang chrétien, elle va croître et fleurir comme un arbre immense dont les rameaux couvriront la terre. Sous son ombre tutélaire bientôt viendront se reposer toutes les nations données pour héritage à Jésus-Christ; et Rome par la croix, par le pontife qui la porte et qui l'élève perpétuellement aux regards de la gentilité, étendra plus loin ses conquêtes qu'elle ne l'avait fait jadis par la valeur de ses soldats et la force victorieuse de ses armes.

Telle fut la première mission; elle dure encore, elle durera toujours. Toujours il entrera dans les desseins de Dieu que l'apostolat soit la gloire et la vie même de son Église.

L'Église répète sans cesse à ses prêtres la parole du Sauveur; elle dit : « Allez, allez enseigner toutes « les nations. » Et du foyer puissant des lumières, du centre de l'unité catholique, partent fidèlement chaque jour de généreux successeurs des apôtres, marchant comme leurs devanciers à la pacifique et sainte conquête des âmes.

Sur leurs traces, avec la vertu et la vérité, on voit paraître les sciences, la civilisation et toutes les institutions bienfaisantes. Tandis que ces grands cœurs, pressés par le zèle, semblent n'obéir qu'à l'instinct sublime de l'apostolat sacré qui les pousse, ils emportent en même temps avec eux et dispensent au loin sur les rives étrangères toutes les influences morales et charitables; ils inspirent aux peuples l'amour de l'ordre, la modération, la justice, la vraie liberté

et toutes les vertus sociales qui rendent leur dignité véritable et leur douceur aux affections de famille et de patrie.

Sans briser aucun des liens par lesquels il a plu à la Providence d'attacher l'homme au sol qui l'a vu naître, et respectant religieusement toutes les conditions qui fondent la nationalité et le pays, le missionnaire rapproche les distances; par lui l'ancien monde donne la main au nouveau; il aide à l'alliance des deux hémisphères, laisse derrière lui des voies nouvelles à l'échange des productions et des industries, ouvre les capitales et les ports aux transactions politiques et commerciales, et quelquefois même il envoie au siége de Pierre et au trône des grands empires des gages d'union glorieuse et profitable.

Malheur à moi si je n'évangélise! *Væ mihi, si non evangelizavero!* s'écrie dans tous les temps, avec le grand Paul, l'apôtre chrétien; et dans cette inspiration surhumaine sont véritablement contenues toutes les forces du principe civilisateur. Le christianisme s'étend par une puissance qu'il recèle profondément en lui-même; il s'épanche comme les eaux inépuisables d'une source immense qui fournit au cours prolongé des grands fleuves et verse partout avec eux les trésors de la fécondité. Chose admirable! cette foi si austère et si rigoureusement définie se dilate sans cesse, atteint à tous les temps et à tous les lieux; elle épure, elle élève, elle unit, elle apaise, elle console l'humanité.

Grâces immortelles en soient rendues au ciel! ils

n'ont pas manqué encore parmi nous, ils ne manqueront jamais, ces cœurs d'apôtres qui, s'arrachant eux-mêmes à tous les liens de famille et de patrie, s'en vont avec joie aux extrémités du monde porter la bonne nouvelle de l'Évangile.

« Qu'ils sont beaux les pieds de ces hommes qu'on « voit venir de loin apportant la paix, évangélisant « les biens éternels, prêchant le salut et disant : O « peuples ensevelis dans l'ombre de la mort, votre « Dieu régnera sur vous [1] ! »

Par cette mission persévérante et par le travail régénérateur de l'apostolat, la jeunesse de l'Église et sa gloire sont sans cesse renouvelées, la beauté des anciens jours se perpétue, et en même temps il demeure prouvé que la civilisation est inséparable du christianisme : elle n'est pas où il n'a point paru; elle disparaît quand il s'éloigne.

On l'a dit, et il est vrai : « On ne peut citer un seul « pays où le flambeau de l'Évangile se soit éteint, et « qui ne soit retombé dans la barbarie. »

Mais la lumière bannie reviendra au jour marqué des nouvelles miséricordes; l'apostolat exilé retournera aux plages inhospitalières. Telle est son histoire, telle est son irrévocable destinée. Il est ce rayon divin qu'on ne peut ni enchaîner ni détruire. Le soleil ne recule pas devant les clameurs de la haine : la foi évangélique fait de même, et le prêtre de Dieu, son invincible organe, peut être immolé, jamais vaincu.

[1] Isai., c. LII, v. 7.

Dans la mort il se fera entendre encore; la voix du martyr est immortelle. De son sang on verra renaître une postérité généreuse, qui perpétuera le cri de son apostolat jusqu'à la fin des temps. Car les persécutions peuvent bien rougir de sang la terre et peupler le ciel de leurs victimes; les puissances tyranniques, qui ont toujours senti qu'en présence du christianisme leur tyrannie devait tomber, pourront bien sévir et s'armer de toutes parts contre l'Église et ses ministres; mais que gagneront-elles par là? Elles veulent tuer la foi et ses apôtres : l'apôtre et la foi vivront toujours; toujours ils travailleront à l'affranchissement des âmes, et se dévoueront à les établir dans la sainte et glorieuse liberté des enfants de Dieu. Pour gage de perpétuité, ils ont l'autorité infaillible des divines promesses; et ils vivront pour pardonner, pour bénir, pour éclairer, pour guérir, pour lutter à jamais contre toutes les puissances du mal par les armes de la vérité, de la vertu et de l'inépuisable charité.

Ainsi font, ainsi meurent et vivent les missionnaires.

Me permettra-t-on de le dire? voilà encore un de ces attraits puissants qui m'appelèrent vers la société de Jésus, qui m'y fixèrent par une détermination invincible; et c'est aussi ce qui a entraîné mon cœur dans cette effusion de louanges à la gloire de l'apostolat catholique.

Saint Ignace, dans son noviciat de Manrèze, comprit bien la pensée catholique et la divine institution de l'apostolat. Il en déposa dès lors l'expression dans

son livre des *Exercices spirituels*. Nous l'avons vu.

D'abord il n'ambitionnait que la gloire d'aller en terre sainte avec ses compagnons annoncer la rédemption accomplie aux lieux mêmes qui en furent les témoins; ce fut dans ce but qu'il vint aux pieds du successeur de saint Pierre offrir les vœux et la soumission fidèle de sa Compagnie naissante.

Le pape l'agréa; mais la réforme venait aussi de naître et de troubler l'Europe. Saint Ignace avait eu la pensée de la terre sainte et des pays infidèles; il eût aimé à reporter la lumière de l'Évangile aux lieux qu'elle éclaira de ses premiers rayons. La Providence qui, dans le cours des temps, fixe leur date aux travaux de l'apostolat selon les besoins de l'Église, marqua aussi la place de la Compagnie de Jésus au-devant des efforts répétés du schisme et de l'hérésie; et les enfants d'Ignace furent mis au service du siége apostolique pour combattre les funestes innovations de la réforme.

Un grand pontife, Benoît XIV, en a fait solennellement la remarque : « Comme Dieu, dit-il, suscita « d'autres saints en d'autres temps pour de pressants « besoins, de même il opposa saint Ignace et sa so- « ciété à Luther et aux hérétiques de cette époque[1]. »

Ignace comptait à peine dix prêtres réunis sous

[1] Benoît XIV, Bref de 1748. — *Instit. Soc.*, t. I, p. 237. « Constantem omnium sensum, pontificio etiam confirmatum oraculo, omnipotentem nimirum Deum, sicut alios aliis temporibus sanctos viros ita Luthero ejusdemque temporis hæreticis sanctum Ignatium et institutam ab eo societatem objecisse »

son obéissance ; il dut en envoyer trois en Allemagne. L'Angleterre, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, se partagèrent les autres; et pour commencer dès l'origine les travaux de l'apostolat lointain, il y en eut un qui partit pour les Indes, un seul : il est vrai qu'il se nommait François Xavier.

Lefebvre, Lejay, Bobadilla, par les ordres de Paul III, allèrent se placer au foyer même de l'incendie du protestantisme et au plus fort de ses ravages.

Lefebvre, le premier prêtre de la Compagnie, se rendit dès 1540 à Worms, à Spire, à Ratisbonne, où il obtint la confiance universelle, gagna tous les cœurs et affermit heureusement la foi des catholiques ébranlés. Saint Ignace l'appelait l'ange de la Compagnie.

En 1542 il retourne encore en Allemagne, réforme le clergé, ranime le courage des fidèles. Spire et Mayence virent en particulier les succès de son zèle. A Cologne, il s'oppose avec énergie à l'archevêque infecté du venin des nouvelles erreurs; et l'on peut dire que cette ancienne et illustre cité dut au P. Lefebvre de ne point devenir la proie de l'hérésie. Elle lève aujourd'hui son front couronné de toutes les gloires de la constance.

Lejay, Bobadilla, tous deux aussi du nombre des premiers compagnons d'Ignace, furent envoyés en 1542 par le pape Paul III en Allemagne. Leur savoir, leur zèle, opposèrent au torrent une digue puissante dans les villes de Ratisbonne, d'Ingolstadt, de Dillingen, de Saltzbourg, de Worms, de Vienne, et dans beaucoup d'autres.

En 1545 et 1551, deux autres des premiers pères de la Compagnie, Lainez et Salmeron, sont envoyés par le pape au concile de Trente en qualité de théologiens. On sait quelle confiance les pères du concile leur témoignèrent. Lainez tomba malade : les séances furent suspendues ; elles se tenaient quand il pouvait y assister. Et en même temps ces deux hommes, savants consommés, pauvres et fidèles religieux, logeaient à Trente dans l'hôpital, balayaient les salles, servaient et pansaient les malades, catéchisaient les enfants, et demandaient l'aumône pour vivre. Ignace le leur avait ainsi prescrit ; il voulait toujours retrouver l'humilité apostolique à côté du zèle et de la science.

Lefebvre et Lejay furent à leur tour rappelés du théâtre de leurs combats évangéliques pour assister aux séances du concile et y prendre part à la discussion des intérêts religieux de l'Allemagne.

Bientôt Canisius, Hoffœus, dignes enfants eux-mêmes de cette primitive Compagnie de Jésus, s'en vont au delà du Rhin tenir tête à la seconde génération des réformateurs. Leurs immenses travaux confondent l'imagination ; leurs succès y répondirent, et l'empereur Ferdinand II disait de ces deux religieux qu'une grande partie de l'empire leur devait la foi[1].

Puis vinrent ces institutions, ces colléges, ces uni-

[1] Pour tous ces faits on peut consulter : *Historia Soc. Jesu*, part. I, p. 66-347.

versités et ces séminaires fondés de toutes parts, ces ouvrages sans nombre entrepris et publiés, ces controverses soutenues avec éclat, cette prédication de la parole de Dieu répandue avec une prodigalité inépuisable, enfin cette action courageuse et toujours présente par laquelle les jésuites en Allemagne, en Angleterre, en France, partout où la réforme menaçait de ses envahissements, se dressèrent contre elle comme des sentinelles vigilantes, comme d'intrépides combattants, au péril même de leur vie.

D'autres diront si la mission de la Compagnie fut remplie alors par elle, et s'il est vrai qu'elle fut l'un des instruments dont se servit la main de Dieu pour poser des bornes aux funestes progrès de l'hérésie. Toujours est-il que d'illustres historiens parmi les protestants eux-mêmes ont rendu à cet égard des témoignages bien différents de certaines opinions contemporaines. On les trouvera tous recueillis avec ordre dans le livre publié récemment sous ce titre : *L'Église, son autorité, ses institutions, et l'ordre des jésuites*. Qu'il nous suffise de dire ici en deux mots que, d'après Jean de Müller, Schœll et Ranke, ce fut par les efforts des jésuites que la réforme vit ses succès arrêtés en Europe, et qu'avant ces historiens, Bacon, Leibnitz et Grotius, les trois hommes les plus éminents du protestantisme, surent aussi louer sous des aspects divers la Compagnie de Jésus, tout en voyant en elle une ennemie [1].

[1] Grotius a écrit, entre autres, dans ses Annales de Belgique

Mais j'ai hâte de détourner ma pensée de ces tristes combats, où notre Compagnie peut s'applaudir du moins d'avoir gardé l'estime de ses plus illustres adversaires.

Je le dirai du fond de mon âme : plût au ciel que les malheureuses divisions qui ont déchiré le sein de l'Église ne nous eussent point condamnés à cette guerre persévérante contre des frères égarés, toujours chers à des cœurs d'apôtres ! douloureux devoir, mais qu'il fallait remplir.

Plût au ciel que nous n'eussions jamais eu à recueillir les fruits amers ou les heureux succès de la contradiction, ailleurs que parmi les peuples idolâtres et les hordes sauvages !

Dès son origine, la Compagnie de Jésus, sans abandonner le foyer de la civilisation et la lutte européenne, s'élança dans toutes les directions pour amener au divin bercail ces innombrables troupeaux de brebis errantes. Telle était l'ardeur pour ces conquêtes lointaines, qu'on dut craindre, en y cédant, de voir les maisons d'Europe destituées des ouvriers évangéliques qui leur étaient nécessaires. En vain

(p. 194), et dans son Histoire (p. 273), édition d'Amsterdam, 1658, des choses que je n'ose pas traduire ; voici quelques-uns des traits par lesquels il dépeint les jésuites : *Mores inculpati, bonæ artes, magna in vulgus auctoritas ob vitæ sanctimoniam. — Sapienter imperant, fideliter parent. Novissimi omnium sectas priores fama vicere hoc ipso cœteris invisi. — Medii fœdum inter obsequium et tristem arrogantiam, nec fugiunt hominum vitia nec sequuntur.* Et Bacon, dans son livre *De augmentis scientiarum*, disait : « Étant ce que vous êtes, plût à Dieu que vous fussiez des nôtres ! »

les intérêts les plus pressants de la catholicité commandaient alors aux jésuites de toutes les nations de ne point délaisser le champ de bataille à l'hérésie toujours en armes ; en vain les colléges et les universités, la chaire et le confessionnal réclamaient partout dans la vieille Europe des athlètes courageux et dévoués, et leur offraient même l'attrait du péril : un attrait plus puissant s'attachait aux missions par delà les mers, et il y avait dans les rangs de la Compagnie un incroyable empressement d'aller porter la lumière de la foi aux frères inconnus qui n'avaient jamais entendu la bonne nouvelle.

En ces jours du XVIe siècle où la société de Jésus venait de naître, alors que la réforme arrachait à l'unité, avec une partie de l'Allemagne et des Pays-Bas, l'Angleterre, le Danemark, la Suède, et tentait encore si violemment d'envahir notre France, Dieu donnait un grand spectacle à la terre et une grande réparation à son Église. Je laisserai parler un moment Fénelon : « Des régions immenses s'ouvrent « tout à coup ; un nouveau monde inconnu à l'an- « cien... Gardez-vous bien de croire qu'une si pro- « digieuse découverte ne soit due qu'à l'audace des « hommes. Dieu ne donne aux passions, lors même « qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur « faut pour être les instruments de ses desseins : « *ainsi l'homme s'agite, mais Dieu le mène.* La « foi plantée dans l'Amérique parmi tant d'orages « ne laisse pas d'y porter des fruits.

« Que reste-t-il ? Peuples des extrémités de l'Orient,

« votre heure est venue. Alexandre, ce conquérant « rapide que Daniel dépeint comme ne touchant pas « la terre de ses pieds, lui qui fut si jaloux de subjuguer le monde entier, s'arrêta bien loin en deçà « de vous : mais la charité va plus loin que l'orgueil. « Ni les sables brûlants, ni les déserts, ni les montagnes, ni la distance des lieux, ni les tempêtes, « ni les écueils de tant de mers... ni les flottes ennemies, ni les côtes barbares, ne peuvent arrêter ceux « que Dieu envoie. Qui sont ceux qui volent comme « des nuées? Vents, portez-les sur vos ailes... Les « voici ces nouveaux conquérants qui viennent sans « armes, excepté la croix du Sauveur... A qui doit-« on, mes frères, cette gloire et cette bénédiction de « nos jours? A la Compagnie de Jésus, qui, dès sa « naissance, ouvrit par le secours des Portugais un « chemin nouveau à l'Évangile[1]... »

Certes Fénelon aurait pu l'ajouter, et je suis heureux de le dire : alors on vit s'élancer à la sainte conquête des âmes, sur tous les points les plus éloignés du globe, les grandes et vénérables familles de Saint-Dominique et de Saint-François, avec lesquelles tant de fois nous avons mêlé sur la terre infidèle nos sueurs et notre sang. Plus tard vinrent les dignes et dévouës enfants de Saint-Vincent de Paul, et cette société fraternelle des missions étrangères à laquelle nous rattachent les liens les plus sacrés et la communauté des plus chers souvenirs.

[1] FÉNELON, *Sermon pour le jour de l'Épiphanie.*

Telle est donc cette belle œuvre de l'apostolat sur les rives inhospitalières et lointaines! L'âme si forte et si tendre de Fénelon l'avait ambitionnée; et moi-même, ô mon Dieu, me sera-t-il permis de le rappeler? je l'ai prononcé ce vœu sacré que prononce le religieux profès de la Compagnie, d'aller en tous lieux, parmi tous les genres d'infidèles, au moindre signe de la volonté du souverain pontife, et de partir sans demander l'argent nécessaire au voyage. Hélas! d'autres ont été jugés plus dignes de cette mission bienheureuse. Et vos desseins sur moi, ô Seigneur, ont été de me retenir sur cette vieille terre de ma patrie, au sein d'une civilisation malade pour avoir abusé de tous les biens, parmi des frères qui ont désappris la langue que je dois leur parler. Vous m'avez donné pour partage la lutte à soutenir contre le mensonge et la calomnie! Au moins dans les missions l'on meurt, et tout est fini avec la terre. Ici il faut mourir chaque jour, et chaque jour passer de la mort aux angoisses de la vie. Croix pesante, mais croix bénie, comme toutes celles qui viennent de la main du Seigneur, je vous porterai avec résignation et avec amour tant qu'il plaira au ciel de vous imposer à ma faiblesse.

Ce fut François Xavier, l'ami, le disciple d'Ignace, qui fraya dans les Indes, aux Moluques et au Japon des routes nouvelles à l'Évangile. Il fut donné à cet homme extraordinaire de renouveler tous les plus étonnants prodiges de l'établissement primitif du christianisme, et d'apporter ainsi au monde mille

preuves nouvelles de sa divinité. Il eut le singulier bonheur de rendre à l'unité catholique plus de peuples et d'empires que la réforme ne lui en arracha jamais. Il convertit cinquante-deux royaumes, arbora l'étendard de la croix sur une étendue de trois mille lieues; il baptisa de sa propre main près d'un million de mahométans ou d'idolâtres, et tout cela en dix ans! L'imagination s'effrayerait au récit de tout ce qu'il rencontra d'obstacles; et, pour les vaincre, quels moyens employa-t-il? la pauvreté, la douceur, la patience, les austérités, la prière, en un mot l'invincible ardeur de la charité. A cela il plut à Dieu de joindre tous les dons de la puissance surnaturelle et miraculeuse. Sa vie, dans un temps auquel nous touchons pour ainsi dire encore, est écrite d'après les témoignages les plus avérés, et les merveilles qui la remplissent ne permettent pas le doute. Les historiens protestants l'avouent eux-mêmes, autant qu'ils peuvent l'avouer :

« Si la religion de Xavier convenait avec la nôtre, « dit Baldeus dans son *Histoire des Indes* (p. 78), « nous le devrions estimer et honorer *comme un* « *autre saint Paul.* Toutefois, nonobstant cette dif- « férence de religion, son zèle, sa vigilance et la sain- « teté de ses mœurs doivent exciter tous les gens de « bien à ne point faire l'œuvre de Dieu négligemment; « car les dons que Xavier avait reçus pour exercer « la charge de ministre et d'ambassadeur de Jésus- « Christ étaient si éminents que mon esprit n'est pas « capable de les exprimer. Si je considère la patience

« et la douceur avec lesquelles il a présenté aux « grands et aux petits les eaux saintes et vives de « l'Évangile, si je regarde le courage avec lequel il a « souffert les injures et les affronts, je suis contraint « de m'écrier avec l'apôtre : *Qui est capable comme « lui de ces choses merveilleuses ?* » Et Baldeus a terminé l'éloge du saint, en répétant le mot d'un ancien que déjà Bacon avait appliqué à la Compagnie : « Plût à Dieu qu'étant ce que vous êtes, vous « eussiez été des nôtres ! »

Les Indes, le Japon, se couvrirent donc d'Églises florissantes. La Compagnie de Jésus alimentait sans cesse par de nombreux renforts ces missions fondées et soutenues au prix du sang et des souffrances de ses enfants.

Quels souvenirs surtout ne nous a pas légués cette terre chérie de l'apôtre, terre qui, à peine éclairée des premières lueurs de l'Évangile, devait briller de la plus éclatante gloire que Jésus-Christ accorde à son Église, celle de l'héroïsme au milieu des persécutions, et qui, par une mystérieuse destinée, après avoir donné plus d'un million de martyrs, devait se refermer comme un tombeau et attendre le jour marqué pour la résurrection !

Cruel Japon ! îles infortunées ! vous ne pourrez pas toujours repousser de vos bords la vérité et la charité catholiques qui vous demandent de vous ouvrir devant elles. Sur les rives opposées veillent maintenant les frères de Xavier pour saisir l'instant favorable qui abaissera devant eux les portes de ces régions déso-

lées, et leur donnera le bonheur d'y annoncer Jésus-Christ ou d'y mourir pour lui.

Xavier avait ardemment soupiré après la conquête de la Chine. Il s'y rendait; il meurt plein de vie et de gloire à la vue de ses rivages, dans une cabane abandonnée de l'île de Sancian. Marchant sur sa trace, le P. Ricci, de la Compagnie de Jésus, affronta le premier le sol inhospitalier de ce vaste empire, et après des peines infinies, parvint à en ouvrir l'entrée aux prédicateurs de l'Évangile.

On oublie aujourd'hui quels furent ceux qui les premiers pénétrèrent dans cette région, je dirai presque dans ce monde si longtemps inconnu, et le firent connaître à l'Europe savante. Là, en présence d'une civilisation fière d'elle-même et armée contre l'étranger d'une jalouse défiance, il fallut employer tous les prestiges de l'art et de la science pour se faire pardonner l'enseignement évangélique. En sortant du palais de l'empereur ou du tribunal des mathématiques, le jésuite, que son savoir avait amnistié, allait faire le catéchisme aux enfants, visiter les pauvres et instruire le peuple.

De nombreuses chrétientés se formèrent en Chine comme aux Indes, édifiées par les mains de la Compagnie; et si d'autres ouvriers, entrant plus tard dans la moisson, vinrent s'associer à ses travaux, si le même zèle consacré à la même œuvre donna lieu à de fâcheuses dissidences, si enfin l'autorité souveraine du saint-siége décida que les jésuites s'étaient trompés en laissant se mêler aux pratiques du culte chré-

tien des cérémonies locales qu'ils n'avaient pas crues contraires à l'esprit de la religion, au moins ceux dont la prudence avait failli donnèrent-ils alors un touchant exemple d'humble et filiale obéissance. Après avoir soutenu, sur un point obscur et contesté, leur sentiment, parce qu'ils le jugeaient utile et vrai, on les vit, dès que Rome eut parlé, s'incliner silencieusement et se conformer à sa décision. Il importait ici de le rappeler.

Telle fut exactement la part des jésuites dans la question des cérémonies chinoises et des rites malabares.

Ils moururent. Leurs frères, aujourd'hui heureux, après soixante années, de recueillir leur héritage, ont repris et vont continuer leurs travaux.

L'Asie offrait encore à ces générations d'apôtres d'immenses plages livrées aux épaisses ténèbres de l'idolâtrie. Aussi, en même temps qu'elle couvrait de ses missions la Chine, le Japon et les Indes, la Compagnie travaillait incessamment à conquérir au christianisme les îles de la Sonde, le Thibet, le Mogol, la Tartarie, la Cochinchine, le Camboge, le pays de Malaca, Siam, le Tonkin, la Syrie, la Perse, et d'autres contrées encore; ce qui formait un ensemble de cent quarante-cinq établissements de missionnaires jésuites sur la surface de l'Asie. Et nulle part le flambeau de l'Évangile ne répandit ses clartés sans faire luire celles de la civilisation. Les conquêtes de la science marchaient du même pas que celles de la foi.

On formerait une bibliothèque assez nombreuse avec les ouvrages des jésuites sur les divers peuples de l'Asie, sur leurs origines, sur leur langue, leurs mœurs, leur histoire, leurs arts et leurs institutions. La bibliothèque royale possède en ce genre des richesses inédites qui pourraient avoir encore aujourd'hui leur valeur.

Le commerce, l'industrie, la médecine comme l'astronomie et la physique, ont dû à ces jésuites si décriés d'utiles découvertes. Mais la postérité oublie vite; le ciel, qui n'oublie pas, a donné à ces pauvres religieux la seule récompense qu'ils ambitionnaient: trois à quatre cents peuples divers évangélisés par leur zèle, des millions de martyrs qu'ils formèrent en mêlant leur sang à celui de leurs disciples: des multitudes innombrables d'infidèles convertis dans l'espace de deux siècles: voilà leurs œuvres, et pour ces œuvres le ciel seul a des couronnes.

On a parlé de l'ambition des jésuites. Je le dis avec vérité: ils n'en connurent jamais d'autre que cette faim et cette soif du salut des âmes dont le monde a peine à concevoir les insatiables ardeurs, et parmi lesquelles il ne veut pas même comprendre que dans le cours des temps et au milieu de travaux si multipliés, si étendus et si difficiles, quelques faiblesses excusables aient pu se rencontrer; comme si, après tout pour le dire avec Bossuet, il devait paraître étonnant que des hommes aient eu quelques défauts humains.

Ils obéissaient donc à cette impulsion surnaturelle, lorsque, dès l'origine de la société, ils s'en allèrent

planter la croix dans les sables brûlants de l'Afrique. Les missions d'Abyssinie, du Congo, d'Angola, de Mozambique ont duré, pour la plupart, jusqu'à la suppression de la société au dernier siècle.

Mais on me pardonnera une sorte de prédilection de famille pour les travaux de la Compagnie dans le nouveau monde. L'Amérique venait de s'ouvrir aux entreprises de l'esprit d'aventure dans le temps même où saint Ignace et ses compagnons se vouaient à la grande œuvre des missions étrangères. Il était impossible que cette terre nouvellement révélée au génie européen ne devînt pour les jésuites un vaste théâtre d'efforts apostoliques. Aussi les vit-on s'y rendre en colonies nombreuses, et se répandre sur toute l'étendue de ces immenses régions. Ce qu'ils endurèrent de souffrances, ce qu'ils entreprirent d'utile et de généreux pour adoucir les mœurs de la conquête, pour tempérer l'orgueil d'une domination farouche, pour arracher les hordes sauvages à leurs superstitions et à leur barbarie, ne saurait se décrire. Je donnerai des chiffres.

Sans compter les noviciats et les colléges, il y avait en Amérique, lors de la suppression, cent vingt-huit missions, dont trente-cinq pour le Brésil, trente pour le Maragnon, dix pour le Chili, trois pour la Nouvelle-Grenade, dix pour le Mexique, y compris la Californie, Guatemala, etc.; douze pour le Paraguay, l'Uraguay, la province de Quito; huit missions françaises dans l'Amérique septentrionale, chez les Hurons, les Algonkins, les Illinois, à la Nouvelle-Orléans, etc.;

huit missions françaises dans l'Amérique méridionale, à la Guadeloupe, à Cayenne, etc. Le champ était assez vaste ; il offrait tous les dangers, toutes les variations de l'état civilisé et de l'état sauvage.

Combien de fois le missionnaire ne rencontra-t-il pas les restes sanglants de son compagnon d'apostolat que la dent des bêtes ou la fureur non moins meurtrière des cannibales avait dévoré ! Il donnait à son ami l'adieu funèbre, puis s'avançait mieux assuré du sort qui l'attendait.

Que de luttes aussi à soutenir contre le pouvoir trop souvent aveugle et oppresseur des Européens ! Rien n'était épargné cependant ; et du moins l'Indien vaincu, l'esclave qu'on vendait, trouvait à ses côtés un défenseur, un père, un consolateur, un appui. Dans cette noble entreprise beaucoup d'évêques, de prêtres, de religieux concoururent glorieusement au même but. Le nom de Barthélemi de Las Casas, de l'ordre de Saint-Dominique, malgré d'injustes attaques, demeure impérissable parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité.

Quant à la Compagnie, ses annales nous offrent entre autres un P. Claver, surnommé à Carthagène l'apôtre des nègres. Si l'on veut connaître tout ce que peut inspirer d'héroïsme le zèle pour le salut des âmes les plus dégradées, il faut lire la Vie de cet homme extraordinaire ; mais il faut s'attendre à frémir plus d'une fois d'étonnement et d'épouvante à l'aspect des horribles tortures que s'imposa librement ce nouveau martyr, allant s'associer à la destinée des plus

malheureux esclaves, pour calmer leurs angoises et les amener aux vertus de la croix. Brébœuf, Lallemand, Azévédo, Anchiéta, vos noms resteront aussi à jamais parmi nous chers et vénérés, et le pouvoir de vos souffrances et de vos exemples parlera toujours éloquemment à nos cœurs.

Les missions du Canada, celles qui allaient porter la parole évangélique parmi les peuplades indiennes les plus reculées vers le nord, produisirent en particulier des fruits admirables, et donnèrent à la croix de nombreux martyrs. Encore aujourd'hui ces tribus sauvages conservent et révèrent la mémoire de nos anciens pères ; elles redemandent les *robes noires*... La Compagnie s'est déjà sur quelques points rendue à leurs vœux. Chose étrange! serait-ce dans les vastes solitudes de l'Orégon et parmi les *Têtes plates* qu'il nous faudrait aller chercher ce qu'on nous dispute ici, la liberté d'instruire, un asile pour vivre et mourir?

En même temps, ou peu après qu'était supprimée la société, devait périr aussi une des plus belles institutions qu'il ait été donné à la religion de réaliser sur la terre ; *le christianisme heureux*, comme l'appelle si bien Muratori, qui avait converti des tribus abruties et féroces en peuples de frères.

A moins d'avoir livré son être tout entier aux inspirations de la haine, et de s'être interdit sous cette fatale influence tout sentiment de justice, toute noble pensée, on ne peut prononcer sans s'émouvoir le nom de Paraguay. Je ne m'arrêterai pas ici à réfuter des imputations misérables : les jugements de Mon-

tesquieu, de Haller, de Robertson et d'une foule d'autres ne permettent pas même de les examiner, encore moins d'y répondre.

Pour rendre un hommage fidèle à ces glorieux souvenirs, j'emprunterai la voix éloquente qui retentit au commencement de ce siècle avec tant de puissance et d'éclat, cette voix qui sut remettre si noblement en honneur parmi nous la langue et la poésie de la foi, et venger le génie du christianisme des mensonges de la haine et des dédains de l'ignorance. Un catholique, un prêtre, un religieux de la Compagnie de Jésus ne peut pas oublier le nom de celui qui, s'élevant courageusement au-dessus de toutes les détractions inconsidérées, consacra le premier élan d'un talent sublime à défendre la gloire des vérités et des institutions religieuses. Faible combattant dans la plaine, humble enfant d'une famille d'apôtres, courbée encore aujourd'hui sous le poids d'un siècle de calomnie, il m'est doux d'acquitter ici la dette légitime de la reconnaissance envers un défenseur à jamais illustre : trop heureux de mêler à ce tribut que j'acquitte au nom de mes frères, le fidèle souvenir d'une bienveillance dont les témoignages, anciens déjà, ne sortiront jamais de mon cœur.

« C'est pourtant un culte bien étrange, » écrit M. de Chateaubriand dans son immortel ouvrage du *Génie du Christianisme*[1], « que celui-là qui réunit, quand

[1] Quatrième partie, livre IV, ch. IV et V. L'*Histoire du Paraguay* a été écrite par le P. DE CHARLEVOIX.

« il lui plaît, les forces politiques aux forces morales,
« et qui crée par surabondance de moyens des gou-
« vernements aussi sages que ceux de Minos et de
« Lycurgue. L'Europe ne possèdait que des constitu-
« tions barbares formées par le temps et le hasard,
« et la religion chrétienne faisait revivre au nouveau
« monde les miracles des législations antiques. Les
« hordes errantes des sauvages du Paraguay se
« fixaient, et une république évangélique sortait à la
« parole de Dieu du plus profond des déserts.

« Et quels étaient les grands génies qui reprodui-
« saient ces merveilles? De simples jésuites souvent
« traversés dans leurs desseins par l'avarice de leurs
« compatriotes. »

Il faut lire, dans les pages suivantes, l'admirable description du régime intérieur, patriarcal et libre des *Réductions :* nul poëme n'a plus de charmes que cette véridique histoire. L'étendue seule m'empêche de tout citer. Je dois me borner à transcrire l'éloquent tableau qui résume et termine le chapitre cinquième du quatrième livre :

« Avec un gouvernement si paternel et si analogue
« au génie simple et pompeux du sauvage, il ne faut
« pas s'étonner que les nouveaux chrétiens fussent
« les plus purs et les plus heureux des hommes. Le
« changement de leurs mœurs était un miracle opéré
« à la vue du nouveau monde. Cet esprit de cruauté
« et de vengeance, cet abandon aux vices les plus
« grossiers, qui caractérisent les hordes indiennes,
« s'étaient transformés en un esprit de douceur, de

« patience et de chasteté. On jugera de leur vertu « par l'expression naïve de l'évêque de Buenos-« Ayres : — Sire, écrivait-il à Philippe V, dans ces « peuplades nombreuses, composées d'Indiens natu-« rellement portés à toutes sortes de vices, il règne « une si grande innocence, que je ne crois pas qu'il « s'y commette un seul péché mortel.

« Chez ces sauvages chrétiens, on ne voyait ni « procès ni querelles ; le *tien* et le *mien* n'y étaient « pas même connus, car, ainsi que l'observe Char-« levoix, c'est n'avoir rien à soi que d'être toujours « disposé à partager le peu qu'on a avec ceux qui « sont dans le besoin. Abondamment pourvus des « choses nécessaires à la vie ; gouvernés par les « mêmes hommes qui les avaient tirés de la barbarie, « et qu'ils regardaient à juste titre comme des es-« pèces de divinités ; jouissant dans leur famille et « dans leur patrie des plus doux sentiments de la « nature ; connaissant les avantages de la vie civile « sans avoir quitté le désert, et les charmes de « la société sans avoir perdu ceux de la solitude, « ces Indiens se pouvaient vanter de jouir d'un bon-« heur qui n'avait point eu d'exemple sur la terre. « L'hospitalité, l'amitié, la justice et les tendres « vertus découlaient naturellement de leurs cœurs à « la parole de la religion, comme des oliviers laissent « tomber leurs fruits mûrs au souffle des brises. Il « nous semble qu'on n'a qu'un désir en lisant cette « histoire, c'est celui de passer les mers et d'aller « loin des troubles et des révolutions chercher une

« vie obscure dans les cabanes de ces sauvages, et « un paisible tombeau sous les palmiers de leurs ci- « metières. Mais ni les déserts ne sont assez pro- « fonds, ni les mers assez vastes pour dérober « l'homme aux douleurs qui le poursuivent. Toutes « les fois qu'on fait le tableau de la félicité d'un « peuple, il faut toujours en venir à la catastrophe ; « au milieu des peintures les plus riantes, le cœur « de l'écrivain est serré par cette réflexion qui se « présente sans cesse : *Tout cela n'existe plus*. Les « *missions du Paraguay* sont détruites ; les sau- « vages rassemblés avec tant de fatigues sont errants « de nouveau dans les bois, ou plongés vivants dans « les entrailles de la terre. On applaudit à la des- « truction d'un des plus beaux ouvrages qui fût sorti « de la main des hommes... »

Ou je me trompe, ou après cet exposé le lecteur de bonne foi concevra comment un magistrat, un Français, un homme du XIXe siècle a pu librement, consciencieusement se faire jésuite, sans abdiquer pour cela sa raison, sans renoncer à son temps et à son pays.

Non, il n'a pas abdiqué sa raison, parce qu'il l'a mise à l'abri des orages, sous la garde assurée du principe tutélaire de l'autorité. Quand le témoignage intérieur ne lui crierait pas tout haut cette vérité, assez

d'exemples lui donneraient le droit de la proclamer. Les noms ne lui manqueraient pas pour prouver que l'intelligence humaine n'acquiert que plus de dignité et de force sous le joug protecteur de la règle; encore moins lui manqueraient-ils pour montrer comment, même sous l'habit du sacerdoce, la raison, livrée à elle-même et s'égarant dans son orgueil, roule d'erreur en erreur, et finit par donner au monde le désolant spectacle d'une véritable abdication.

Non, il n'a pas renoncé à son pays... Il est bien vrai que la charité catholique, embrassant dans son ardente expansion l'humanité tout entière, met au cœur de ses apôtres un dévoûment plus étendu que celui du patriotisme; il est vrai encore que le missionnaire, allant porter la lumière de la foi à ses frères idolâtres de la Corée ou des solitudes de l'Amérique, risque parfois, en présence de ces intérêts immortels, d'oublier les intérêts d'un jour qui s'agitent au sein de sa patrie; mais oublie-t-il pour cela sa patrie elle-même? cesse-t-il d'en porter la douce image dans son cœur? cesse-t-il de prier pour sa félicité? cesse-t-il d'invoquer les bénédictions du Très-Haut sur ceux qui portent le pesant fardeau du gouvernement des peuples?

Ah! ils ne savent pas, ces hommes qui interdisent au jésuite l'amour de son pays, quelle délicieuse émotion de joie il éprouve en retrouvant parmi les tribus sauvages du nouveau monde quelques-uns des sons de la langue natale, ou en entendant dans les

mers de la Chine et du Japon le lointain retentissement de la gloire de nos armes!

Et la France nous serait moins chère à nous qui ne l'avons pas quittée! nous ne serions pas fiers de ses triomphes dans la paix comme dans la guerre, de son génie pour les lettres et pour les arts, de ses hardies conquêtes dans le domaine des sciences et dans les régions nouvellement ouvertes à l'industrie! nous n'aimerions pas en elle le foyer véritable de la civilisation chrétienne! nous ne serions pas heureux des ineffables consolations qu'aujourd'hui encore elle donne à l'Église!

Non, il n'a pas renoncé à son siècle... Il est bien vrai que nous n'appelons pas du nom d'amélioration et de progrès tout ce que la sagesse moderne en son orgueil décore de ces titres pompeux; il est bien vrai que nous n'attendons pas de l'avenir une religion plus parfaite que la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que l'humanité, fécondée par les systèmes, ne nous paraît pas en travail d'une ère indéfinie de vertu et de bonheur.

Mais sous cette autorité immuable de la foi, nous n'en appartenons pas moins à notre temps par nos idées et par nos cœurs, et surtout nous le connaissons mieux qu'on ne se plaît à le croire.

Aussi, ne nous est-il jamais venu en pensée que deux cents pauvres ouvriers évangéliques, distribués sur la vaste étendue du territoire de la France, pussent se proposer, en des jours comme ceux-ci, d'y

établir ce qu'on n'a pas eu honte de nommer leur domination.

Cet anachronisme n'est pas le nôtre; il est celui de nos adversaires. Parce qu'il y a deux siècles la Compagnie de Jésus a pu entreprendre sur une terre vierge, parmi des peuples qui naissaient à la civilisation, de réaliser le règne de l'Évangile, on nous suppose aujourd'hui l'absurde projet de régner sur la France! Ce serait un rêve d'insensés... mais, encore un coup, il n'est pas le nôtre; nous le renvoyons aux cerveaux malades de ceux qui se sont faits nos ennemis.

A les en croire, une partie de cette œuvre serait déjà accomplie, et l'Église de France, ayant abjuré ses vieilles traditions, subirait tout entière le joug des influences ultramontaines.

Faut-il que nous soyons obligés de renvoyer aux leçons de l'histoire ceux qui aiment tant à se servir contre nous de son autorité? Ils oublient ce qui s'est passé depuis soixante ans; ils oublient ce triste chemin que fit le jansénisme dans la seconde moitié du dernier siècle, sous le manteau commode d'une opposition trop facile à la cour de Rome; ils oublient comment le schisme caché dans les entrailles de cette funeste doctrine se produisit au grand jour des discussions de l'assemblée constituante, passa dans la loi, et bientôt après ensanglanta le sein déchiré de l'Église par d'épouvantables persécutions; ils oublient les autels renversés, et tout ce que ma plume se refuse ici à retracer!...

Grâce à Dieu, l'épiscopat français en a gardé meilleure mémoire. Il a compris qu'après de semblables épreuves il ne fallait pas, par des controverses désormais sans objet, faire courir à l'unité de nouveaux périls; il s'est réuni, il s'est serré tout entier, confondu en un seul corps et une seule âme autour de la chaire de saint Pierre, et il a répété d'une voix unanime les immortelles paroles de Bossuet :

« Sainte Église romaine, mère des Églises et mère « de tous les fidèles, Église choisie de Dieu pour unir « ses enfants dans la même foi et dans la même cha- « rité, nous tiendrons toujours à ton unité par le fond « de nos entrailles. *Si je t'oublie*, Église romaine, « *puissé-je m'oublier moi-même! Que ma langue* « *se sèche et demeure immobile dans ma bouche* « *si tu n'es pas toujours la première dans mon* « *souvenir, si je ne te mets pas au commencement* « *de tous mes cantiques de réjouissance!* »

Et moi aussi, humble soldat de l'unité catholique, c'est pour lui donner, s'il était possible, plus intimement et plus complétement mon âme et ma vie tout entière, que je suis allé chercher une place obscure dans les rangs de la Compagnie de Jésus.

Dans l'état où je voyais la sainte religion de mon maître en ce monde, après la grande guerre déclarée à Jésus-Christ par l'incrédulité du XVIIIe siècle, la catholicité m'apparaissait comme une armée rangée en bataille sur un front d'une vaste étendue, pour faire face de toutes parts à l'impiété et à l'erreur et

porter secours à la société en péril. Il n'y avait plus de camps divers ni de drapeaux divisés.

Au centre, je voyais la chaire de saint Pierre dans sa majestueuse immobilité, et auprès d'elle, au premier rang du dévoûment et de la fidélité courageuse, l'Église de France avec ses évêques et ses prêtres, belle et forte encore malgré les jours du malheur.

Certes, en m'enrôlant sous la bannière du saint fondateur de la Compagnie de Jésus, je n'ai pas prétendu me séparer de la milice sacrée de mon pays; simple combattant, j'ai pris seulement un autre poste dans la même armée.

Encore quelques mots avant de terminer.

Il y a plus de quatre-vingts ans qu'un arrêt de proscription pèse en France sur la société de Jésus. Nos juges, au su de tous, étaient alors parties contre nous, et avant d'instruire le procès ils avaient prononcé la sentence. Tout ce qui se dit, tout ce qui s'écrivit à cette époque, on le ramasse aujourd'hui, sans tenir compte de vingt réfutations victorieuses, et on le jette en pâture à la crédulité populaire.

A certains jours donnés la France entière s'en nourrit; aux calomnies anciennes on en ajoute de nouvelles; on nous impute les fautes et les malheurs des temps qui ne sont plus, comme si les passions des hommes ne suffisaient pas à en expliquer l'histoire; et nous que chaque heure de notre vie rappelle

à la contemplation exclusive et unique de l'éternité, on nous accuse de lier inséparablement dans nos pensées les intérêts immortels de la religion aux mobiles intérêts du siècle et à la destinée passagère des choses de la terre. On nous accuse de rechercher, d'entretenir, de cultiver avec soin dans nos âmes tout ce qui irrite et divise, lorsque la philosophie la plus vulgaire inspire des pensées plus sages aux acteurs eux-mêmes de la scène politique, désenchantés par tant de mécomptes.

Parmi tout cela, le bon sens n'est pas plus respecté que la bonne foi, et l'on ne recule pas devant les plus étranges contradictions. Ce que d'autres ont dit, on nous en charge, et en même temps on nous reproche de nous taire. On exalte à plaisir, et Dieu sait dans quel but, ce qu'on appelle notre habileté, et en même temps l'on nous prête, dans les circonstances les plus critiques, les plus folles témérités.

Au récit du moindre droit attaqué, de la moindre liberté menacée dans le plus humble citoyen, mille voix s'élèvent et invoquent la charte et les lois, et ces mêmes voix ne savent invoquer contre nous que la proscription et l'arbitraire des coups d'État. Dans les colonnes des journaux, dans les ateliers, sur les bancs des écoles, jusque dans l'enseignement distribué à la jeunesse, partout nous sommes désignés à la haine et comme offerts en holocauste aux fureurs de l'opinion égarée.

Telle est enfin notre situation, que quelques hommes ont l'inqualifiable puissance de se faire croire

en proclamant par toutes les voies de la publicité ce qu'ils rougiraient de dire en face à l'un de nous, et qu'on voit de bons esprits même ployer à notre nom sous le joug d'une frayeur stupide.

Il faut que tout cela ait un terme.

Un homme dont le nom est demeuré célèbre se présenta à la fin du siècle dernier devant la justice. Il n'avait rien à demander, rien à réclamer pour lui-même; mais un motif immense pressait son cœur, exaltait son courage. Fils généreux, enfant blessé dans ses plus chères affections par la condamnation d'un père, quelle que fût l'autorité de la sentence, il en prononça l'injustice dans sa conscience, et demanda une réhabilitation solennelle. Il dut à ses efforts persévérants, il dut à cette consécration courageuse d'un beau talent, le triomphe de la piété filiale et une noble part de renommée.

Comme lui je viens demander la réhabilitation de mes pères. Enfant blessé dans mon âme par les longs malheurs de ma famille et par la douloureuse iniquité de la sentence qui pesa sur elle, je n'ambitionne aucune renommée, je n'apporte point de talent, je n'ai qu'une inébranlable conviction. Je ne demande que justice et vérité ; je n'ai pas besoin d'autre chose.

Je demande la révision d'un grand et injuste procès, je la demande pour mes pères qui ne sont plus; je la demande pour moi-même. J'ai la plus indubitable conscience qu'ils furent innocents, que nous le sommes ; ils ne furent ni jugés, ni entendus : qu'on

nous entende enfin, qu'on les juge aujourd'hui.

Je sais que ce genre de réhabilitation judiciaire n'est plus dans nos lois ; mais la réhabilitation morale sera toujours dans la justice de la France : je la demande.

Je la demande au nom même de la patrie, qui ne peut voir plus longtemps avec indifférence qu'on flétrisse et qu'on outrage, au mépris de tous les droits, l'honneur de ceux qui n'ont pas cessé d'être ses enfants.

Je la demande pour des millions de catholiques qu'on prétend insulter en leur donnant un nom qui n'est pas leur nom, qui est le nôtre, et qui ne doit plus être une injure.

Je la demande pour toutes les sociétés religieuses qui ont posé leur tente au soleil protecteur de la France, et sur lesquelles malgré nous on fait peser tout le poids des animosités qui nous poursuivent.

Je la demande au nom de ces évêques vénérés dont la voix se fit trois fois solennellement entendre pour protester contre l'injuste proscription de toute une famille de religieux fidèles à Dieu, à l'Église, aux lois, au pays.

Je la demande au nom de vingt papes qui tous approuvèrent, confirmèrent, louèrent l'institut proscrit ; je la demande au nom du saint pontife qui deux fois bénit le sol français, et qui au milieu des longues douleurs de son exil, se reposa dans la pensée de rendre gloire à Dieu en rétablissant la Compagnie de Jésus. Cet illustre vieillard, qui fut pour tous un si doux

et si courageux réparateur, a-t-il donc perdu dans la tombe tous les droits de la vertu et tout le pouvoir de ses souvenirs?

Je la demande au nom de l'Église universelle, qui, par la voix du concile immortel de Trente, prononça dès lors une indestructible approbation : *pium institutum.*

Je la demande, et en la demandant je ne fais que réclamer pour mes frères et pour moi ce qui appartient à tous, l'air de la patrie, le droit de vivre, de travailler, le droit de nous dévouer, la liberté dans l'ordre, la liberté dans la justice.

Et maintenant j'ai fini; je me recueille dans la pensée de Dieu et de mon pays, et je sens au plus intime de mon âme la grandeur et la solennité de ce que je viens de faire.

Que si je devais succomber dans la lutte, avant de secouer sur le sol qui m'a vu naître la poussière de mes pas, j'irais m'asseoir une dernière fois au pied de la chaire de Notre-Dame. Et là, portant en moi-même l'impérissable témoignage de l'équité méconnue, je plaindrais ma patrie, je dirais avec tristesse :

Il y eut un jour où la vérité lui fut dite : une voix la proclama, et justice ne fut pas faite; le cœur manqua pour la faire. Nous laissons derrière nous la charte violée, la liberté de conscience opprimée, la justice outragée, une grande iniquité de plus : ils ne s'en trouveront pas mieux. Mais il y aura un jour meilleur; et j'en lis dans mon âme l'infaillible assurance, ce jour ne se fera pas longtemps attendre.

L'histoire ne taira pas la démarche que je viens de faire. Elle laissera tomber sur un siècle injuste tout le poids de ses inexorables arrêts. Seigneur, vous ne permettrez pas toujours que l'iniquité triomphe sans retour ici-bas, et vous ordonnerez à la justice du temps de précéder la justice de l'éternité.

APPENDICE.

—

NOTE I.

Des censures portées par les papes contre les jésuites.

Dans cette recrudescence de haine et d'hostilités qui semble vouloir se ranimer contre l'Église, les attaques contre la Compagnie de Jésus ont, comme toujours, commencé la guerre. L'on écrivait naguère que l'Église n'avait jamais eu de plus grands perturbateurs et le pape de sujets plus rebelles que les jésuites. Et, pour preuve, l'on alléguait les nombreuses condamnations prononcées par le saint-siége contre cette société. Les jésuites, dit-on, auraient été *près de cent fois censurés* par des décrets, bulles ou lettres apostoliques de la cour de Rome. Cette accusation, qui en soi ne manquerait pas de gravité, a été empruntée à l'arrêt du 6 août 1762, par lequel le parlement de Paris proscrit l'institut et les disciples de saint Ignace.

Examinons en peu de mots la valeur et la portée de ce document juridique, qui depuis longtemps est du domaine de l'histoire.

Le parlement, entre autres motifs qui le déterminèrent à flétrir et à condamner la société de Jésus, énumère de nombreuses censures que l'Église aurait portées contre cette

société. Mais, pour que ce motif soit valable, il faut d'abord que les condamnations ou *censures* alléguées soient réelles.

Or, quant à cette réalité des *censures* que le parlement affirme avoir été *portées* contre ladite *société par décrets de la cour de Rome, brefs, bulles ou lettres apostoliques* [1], il résulte, de l'examen attentif des documents qu'il cite, que la presque totalité de ces pièces ne renferment ni condamnation ni censures. Sur quatre-vingt-sept prétendues censures énumérées dans l'arrêt, soixante-quinze au moins, ou sont alléguées faussement, ou ne condamnent ni la Compagnie ni aucun de ses membres nommément. Douze au plus, parmi ces bulles ou décrets, sont réellement portés, non point contre l'ordre, mais seulement contre des membres isolés de la Compagnie et pour des faits particuliers. Entrons dans le détail, vraiment curieux, s'il n'était pas encore plus affligeant.

Le parlement, ou plutôt les collecteurs maladroits qu'il a employés, présentent d'abord comme *censures* cinquante pièces, discours ou discussions théologiques qui ont rapport aux congrégations *de Auxiliis*. Ces congrégations, tenues en présence de Clément VIII et de Paul V, depuis le 13 mars 1600 jusqu'au 1er mai 1606, avaient pour but l'examen du livre et de la doctrine de Molina. Eh bien ! il est de toute notoriété historique que nulle censure ou condamnation n'y fut portée contre la Compagnie ou sa doctrine. Paul V termina la dispute en laissant les théologiens libres de soutenir l'une ou l'autre opinion, mais avec défense de se censurer les uns les autres. Voilà donc, en premier lieu, cinquante pièces alléguées à faux et qui ne condamnent rien.

Vient ensuite la bulle, ou plutôt un projet de bulle de Paul V, du 3 janvier 1613, par laquelle ce pape frapperait d'anathème la doctrine de Molina; mais cette bulle a été rejetée par Innocent X comme de nulle valeur et ne méritant

[1] Page 24 dudit arrêt du 6 août 1762. In-4°. Paris, chez Simon, 1766. *Recueil, par ordre de dates, de tous les arrêts du parlement de Paris concernant les jésuites*, t. I.

aucune créance, *cui nullam omnino fidem esse adhibendum.* (Décret du 23 avril 1654.)

Les collecteurs ne sont pas plus heureux dans une autre pièce qu'ils citent, c'est le *sentiment* (*prétendu*) *de la congrégation, adressé à Clément XIII sur le mémorial du père général des jésuites, etc.* Or, ce *sentiment*, qui n'est pas un décret du pape, n'est pas même le sentiment ou le *vote* de la congrégation dans l'affaire présente. Le *vote* de la congrégation était favorable, et ce *prétendu* sentiment, qui est opposé aux jésuites, fut brûlé par la main du bourreau comme l'œuvre d'un faussaire (1759). Voilà donc cinquante-deux pièces parmi les prétendues censures des papes, qui sont bien moins des pièces à charge que des *pièces à décharge* pour le compte de la société de Jésus. De quatre-vingt-sept reste trente-cinq.

L'arrêt du parlement mentionne ensuite plusieurs décrets des papes condamnant des propositions de morale relâchée. Ce sont les décrets d'Alexandre VII, du 24 septembre 1665, du 18 mars 1666; d'Innocent XI, du 2 mars 1679 et du 16 septembre 1680 [1] ; d'Alexandre VIII, du 24 août 1690, etc., Mais, dans ces actes de la puissance et de la sagesse pontificales, l'on ne trouve, ni l'on ne peut en inférer, par voie de conséquence, aucune condamnation contre la Compagnie ou contre l'un de ses membres. Car, comme le dit très-bien le docte évêque d'Uzès, dans sa lettre au procureur général du parlement de Toulouse [2] : « l'Église, toujours attentive à réprimer l'erreur partout où elle se trouve, sans acception de personne, n'a eu garde d'attribuer A AUCUN CORPS NI A

[1] Je range au nombre des propositions *condamnées* la censure de l'*Amadeus Guimenius*, parce qu'en effet la censure ne porte pas sur l'ouvrage, mais sur les propositions que l'auteur (le P. DE MOYA) y a recueillies pour prouver que la doctrine condamnée dans quelques écrivains jésuites n'était pas d'eux, mais avait été enseignée avant eux par beaucoup d'autres théologiens. Alexandre VII défendit l'ouvrage du P. DE MOYA contre les censures de l'Université de Paris ; Innocent XI jugea sage de le proscrire, à cause du danger que les fidèles pourraient y trouver dans des propositions condamnables, que du reste le P. DE MOYA condamnait, et qu'il avait essayé lui-même de réfuter. Voir *Bibliographie universelle*, Art. MOYA.

[2] 13 août 1762.

AUCUNE SOCIÉTÉ les maximes qu'elle a condamnées, non seulement parce qu'elle n'a pas cru qu'il soit juste de rendre aucun corps responsable des erreurs de quelques particuliers, surtout avant leur condamnation, mais encore parce qu'elle n'ignorait pas que ces erreurs n'étaient pas *particulières* à un corps plutôt qu'à l'autre, et que plusieurs théologiens, soit séculiers, soit réguliers, indistinctement *de tous les corps*, dont les particuliers sont en usage de donner des traités sur ces matières, étaient tombés dans les mêmes égarements. Convaincue par cela même que ces erreurs étaient un effet de la faiblesse de l'esprit humain sujet à faillir, plutôt qu'un vice attaché à aucune société, elle s'est contentée de proscrire l'erreur, d'en défendre l'enseignement; et ces décisions ont servi, depuis qu'elles ont été portées, de règle inviolable pour tous les particuliers; règle inviolable et respectée, on ose l'assurer, *plus que partout ailleurs*, dans la société de Jésus [1].»

Le même prélat ajoute : « L'Église, en condamnant ces maximes pernicieuses, n'en a rendu responsable aucun corps; elle n'a pas même voulu flétrir *aucun des auteurs* à qui elles avaient échappé. Sa sagesse et son équité lui ont toujours fait discerner parmi les auteurs qui tombent dans quelque erreur, soit de dogme, soit de morale, ceux qui, dans une matière qui n'a pas été bien éclaircie, et sur laquelle l'Église n'a pas encore prononcé, s'égarent de bonne foi, séduits par quelques raisonnements spécieux, ou entraînés par l'autorité de quelque docteur accrédité, ou subjugués par l'empire du préjugé; et ceux qui, au mépris des décisions de l'Église, s'obstinent à enseigner ce qu'elle a réprouvé. La soumission des premiers prévient le danger et arrête la contagion de l'erreur; la révolte des autres fait les schismes, les hérésies, et les partis qui désolent l'Église et déchirent son sein. »

[1] On doit observer que les propositions *en très-petit nombre* qui ont été condamnées n'ont été soutenues par *quelques* jésuites que d'après un *très-grand nombre* de théologiens ou casuistes des autres ordres ou écoles, et qu'avant les *censures*, lorsqu'elles pouvaient encore être considérées comme des opinions libres. Depuis lors, tous ceux qui ont écrit sur les matières théologiques ont fait des *censures* la BASE de leurs décisions.

Concluons cet article en retranchant encore cinq pièces comptées faussement parmi les censures portées contre la Compagnie de Jésus; cinq de trente-cinq, reste trente.

Le parlement n'a pas manqué non plus d'insérer dans son arrêt toutes les bulles, brefs ou lettres que les papes ont publiés dans la question des rites chinois et malabares. Ainsi les décrets du 12 septembre 1645 (Innocent X), du 13 septembre 1668, publié en 1669 (Clément IX), etc.; toutes les bulles, lettres ou décrets de Clément XI, du 20 novembre 1704, 7 janvier 1706, 25 septembre 1710, 11 septembre 1740, 14 septembre 1711 et la bulle *Ex illa die* de 1715. De plus les bulles ou brefs de Benoît XIII, 12 septembre 1727; de Clément XII, 24 août 1734, 26 septembre 1735, 13 mai 1739; enfin les bulles de Benoît XIV, 1742, 1744, etc. Or, parmi toutes ces pièces se trouve-t-il une seule *censure* proprement dite contre la Compagnie de Jésus? Non; ce sont simplement des ordonnances, décisions, décrets pour la conduite des ouvriers apostoliques dans les pays de missions, adressés à tous les évêques et missionnaires de ces contrées lointaines. On pourrait cependant objecter que parmi ces actes de l'autorité pontificale, trois peuvent être spécialement invoqués contre les jésuites. 1° La bulle de Clément XI, du 20 novembre 1704, où sont défendus et prohibés les rites chinois et malabares; et les deux bulles de Benoît XIV, *Ex quo singulari*, et *Omnium sollicitudinum*, dont l'une semble regarder plus spécialement les jésuites missionnaires du Malabar, et l'autre ceux de la Chine. Mais d'abord, ce que l'on ne remarque pas assez communément, et peut-être ce qu'on ignore, quand on parle des rites malabares et chinois, c'est que les jésuites n'étaient pas les seuls *en cause* dans cette mémorable affaire. Beaucoup de religieux d'autres ordres, et surtout d'évêques, missionnaires dans la Chine et dans les Indes, partageaient leurs sentiments, et avaient embrassé une pratique conforme à la leur. Ce n'était donc pas uniquement contre eux, quoique leur nom ait prévalu, qu'était dirigée la sentence qui termina le débat sans condamner les personnes ni même la doctrine. Car, en second lieu, le dé-

cret de Clément XI, qui juge cette question de rites si controversée parmi les missionnaires, n'est point rédigé en forme de *censure*, mais par forme de réponses données aux différentes difficultés proposées; elle exclut même formellement toute espèce de condamnation; elle porte... « qu'il ne faut pas blâmer les missionnaires qui ont cru jusqu'alors devoir suivre une pratique différente de ce qui est prescrit dans cette ordonnance, puisqu'il ne doit pas paraître étonnant que, dans une matière discutée depuis tant d'années, sur laquelle le saint-siége a donné ci-devant différentes réponses selon les différents exposés des circonstances, tous les esprits ne se soient pas réunis dans le même sentiment... »

Quant aux deux bulles de Benoît XIV, on doit avouer que, sans parler des éloges et des témoignages de bienveillance qui y sont donnés par ce pape à la Compagnie de Jésus, les reproches un peu sévères que le saint-père semblerait adresser à certains missionnaires jésuites aux Indes ou à la Chine, n'auraient eu pour base qu'un faux supposé, c'est-à-dire la *prétendue désobéissance* de ces missionnaires, tandis qu'il est avéré que tous les ouvriers évangéliques de la société, alors aux Indes ou à la Chine, s'étaient entièrement soumis aux prescriptions de Rome sur les rites, avant que le pape eût publié ou rédigé les deux bulles en question. Nous avons pour garant le témoignage authentique et irrécusable qu'en donne le P. Jean de Saint-Facond Raulin, ex-général des augustins, vers l'année 1745, dans un ouvrage dédié à Benoît XIV et intitulé : *Histoire de l'Église malabare*, etc. L'auteur y dit expressément qu'on avait déjà reçu à Rome (avant 1741) les témoignages de la soumission de tous les missionnaires de l'Inde; et il ajoute (p. 507) que lui, il n'a pu voir que « les témoignages envoyés par les pères de la Compagnie de Jésus, nommément par ceux qui sont à Macao, à Pékin, à Su-Cheu (voilà pour la Chine); à la côte de la Pêcherie dans le Malabar, à Méliapor, au Maduré, dans la Cochinchine, à Siam, et dans les autres endroits du Malabar et de la Chine (13 août 1741). »

Par cette date du 13 août 1741, qui est indiquée ici, il est

manifeste que, pour se soumettre et pour prêter le serment obligé par Clément XI, ces jésuites n'ont pas attendu les bulles *Ex quo singulari* de 1742, et *Omnium sollicitudinum* de 1745, puisque le provincial des jésuites du Malabar envoyait à Rome, en 1741, les dernières signatures que la distance des lieux ou d'autres raisons l'avaient empêché de recueillir à temps et de faire partir avec les autres; et par conséquent que ces deux bulles n'ont pas été portées par le pape pour réduire les jésuites à l'obéissance, dont il avait en mains les preuves les plus authentiques.

On allègue encore dans l'arrêt du parlement un bref d'Innocent X du 16 avril 1648, donné à propos des différends qui s'étaient élevés entre don Jean Palafox, évêque d'Angélopolis, et les jésuites du Mexique; mais ce bref qui juge un différend ne prononce aucune censure, et la congrégation conclut au contraire « en exhortant ledit évêque à agir avec affection paternelle envers la Compagnie de Jésus, qui, selon son louable institut, a travaillé et travaille encore sans relâche et avec tant de succès dans l'Église de Dieu... » On cite de plus des bulles de Benoît XIV, du 20 décembre 1741, de Clément XIII, du 30 août et du 7 septembre 1759, et du 23 avril 1762; mais ces bulles ayant pour but de régler l'ordre dans les missions, d'y établir certaines prescriptions ou défenses, ne s'appliquent pas plus aux jésuites qu'aux religieux employés dans les missions lointaines.

Soit encore dix-neuf pièces à retrancher de la somme des censures; de trente reste onze.

Restent définitivement onze véritables censures ou décrets des papes et de la congrégation de l'*Index* qui sont portés contre six religieux de la Compagnie de Jésus dont voici les noms : les PP. Bauny, Cellot, Rabardeau, Pirot, Berruyer et Neumayr; sous Urbain VII furent censurés, le P. Bauny, par un décret du 31 janvier 1641; le P. Cellot, par un décret du 16 février 1642; le P. Rabardeau, par un décret du 18 mars 1643; sous Alexandre VII, le P. Pirot, auteur anonyme et désavoué par sa Compagnie de l'*Apologie des casuistes*, par un décret du 21 août 1659.

Le P. Berruyer, qui essuya des condamnations de la part de trois souverains pontifes ; de Clément XII, le 17 mai 1734 ; de Benoît XIV, les 17 avril 1755, 14 avril 1757, 17 février et probablement aussi le 1er avril 1758, et de Clément XIII, le 2 décembre 1758. Enfin le P. Neumayr, dont un sermon fut mis à l'*Index* sous Clément XIII, le 29 mai 1761.

Remarquons que, sur ces onze condamnations, trois seulement regardent la morale, les huit autres, dont six sont portées contre le P. Berruyer, concernent plutôt le dogme, l'Écriture sainte, la hiérarchie de l'Église.

Onze censures sur quatre-vingt-sept si pompeusement annoncées !

Voilà donc tout ce que la haine la plus active et la plus acharnée a pu recueillir de condamnations émanées du saint-siége contre des membres de la Compagnie de Jésus. J'avoue, moi, qu'avec un peu de diligence, on pourrait en trouver encore quelques autres. Et je ne le cache pas ; je ne m'afflige point, je me réjouis au contraire de ce que les pontifes romains aient assez estimé et aimé mes pères pour les frapper de leur houlette pastorale quand ils s'égaraient, et pour ramener par des censures ceux qui se seraient éloignés du chemin de la vérité. Je trouve même dans cette conduite de l'Église si noble et si sage, la réponse péremptoire à une imputation calomnieuse que l'on a fait peser également sur elle et sur la Compagnie de Jésus.

L'on a dit : Les jésuites se sont imposés à l'Église ; ils gouvernent le saint-siége ; *la papauté est forcée de compter avec eux ;* ils dressent les bulles, préparent les condamnations, etc.» Puis on dit : « L'Église n'a pas assez de foudres, assez d'anathèmes pour frapper les jésuites ; le saint-siége a porté contre leur société près de cent condamnations ou censures, etc. »

Ni l'un ni l'autre n'est vrai.

Non, l'Église n'a été dominée ni gouvernée par personne, pas plus par les jésuites que par d'autres ; elle est assistée, gouvernée par l'Esprit-Saint qui réside en Pierre et en ses successeurs. Les jésuites, comme les plus simples des fidèles, se sont fait un devoir de rester soumis à la plus haute auto-

rité qui soit sur la terre ; et pour soutenir, défendre cette autorité, ils ont tout sacrifié, — l'histoire en fait foi, — leurs biens, leur repos, leur honneur et leur vie, quand il l'a fallu. Non, l'Église n'a pas eu à combattre et à frapper dans les disciples de saint Ignace des enfants rebelles : et si quelquefois elle a jugé à propos, non pas de condamner le corps entier, ce qu'aucun pontife n'a jamais fait, pas même Clément XIV, mais d'avertir par l'aiguillon des *censures* salutaires ceux de ses membres que la faiblesse humaine, que l'imperfection de l'esprit humain auraient entraînés trop loin, elle a toujours trouvé en eux des enfants dociles, et que la réprimande a rendus plus fidèles, plus attentifs et plus dévoués.

L'on peut juger, par cette seule accusation, où le ridicule le dispute à l'imposture, ce que valent les autres. Et pour ne parler ici que d'une seule, il en est à peu près de même des censures des évêques que de celles des papes contre les jésuites. Parmi les prélats dont l'arrêt du parlement a enregistré les censures, les uns, et c'est le plus grand nombre, étaient jansénistes, protecteurs ou amis des jansénistes. Et si quelques autres parmi les évêques les plus pieux et les plus attachés à la saine doctrine, ont jugé convenable, ainsi que les papes, de condamner quelque membre de la Compagnie en ce qui était condamnable, ils ont en cela rempli un devoir de zèle et conscience. Il est même à remarquer, que comme parmi les papes, ceux qui ont le plus aimé la Compagnie de Jésus et lui ont donné plus de marques de bienveillance paternelle, sont ceux qui ont le moins épargné les membres coupables ; de même aussi ce sont, parmi les évêques, les plus chauds défenseurs de l'institut et des disciples de saint Ignace, qui ont combattu et réprouvé les erreurs de ces quelques jésuites lorsqu'ils s'égaraient. Témoin, entre autres, le zélé et infatigable évêque de Saint-Pons, Mgr de Guénet, qui tant de fois a mis la plume à la main pour défendre la société de Jésus dont il voyait la cause unie à celle de la religion. Il est en effet l'un de ceux que le parlement de Paris signale parmi les prélats qui ont condamné les ouvrages du P. Berruyer,

avec l'illustre Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, le pieux de la Motte, évêque d'Amiens, et beaucoup d'autres; et enfin avec Pierre de Rochechouart, évêque de Bayeux, dont la voix éloquente vint se mêler à celle de ses collègues dans l'épiscopat, pour venger un ordre religieux des attaques injurieuses et calomnieuses sous le poids desquelles il avait été opprimé [1]. Il a fallu vraiment l'esprit étroit et haineux des jansénistes pour dénaturer la conduite si digne, si apostolique de quelques pieux prélats, et pour avoir pu y trouver des pensées et des desseins hostiles à la Compagnie de Jésus.

NOTE II.

Du prétendu commerce des Jésuites.

A l'occasion du livre de *Clément XIII et Clément XIV*, on a renouvelé de vieilles objections contre la Compagnie de Jésus, objections mille fois reproduites et mille fois réfutées, mais qu'une haine qui ne vieillit jamais, qui n'a rien oublié et aussi qui n'a rien appris, ne se lasse pas de remettre en lumière. Je choisis l'accusation tirée du *prétendu* commerce que les religieux de la Compagnie de Jésus auraient exercé pendant plus de deux cents ans à la face de l'Église, et contre toutes les lois de l'Église.

Mais avant d'aborder les difficultés qni ont été soulevées, il est bon de poser quelques principes, de rapporter quelques faits qui, débarrassant la question de tout incident étranger ou inutile, servent à en rendre la solution plus facile et plus complète.

Il faut distinguer d'abord entre le négoce, ou le *commerce*

[1] Voir dans *Clément XIII et Clément XIV*, vol. supplémentaire, p. 331, le *Discours de l'évêque de Bayeux à l'assemblée provinciale de Rouen.*

proprement dit, tel que le défendent les canons de l'Église, et de simples actes de vente ou d'achat, que tous, clercs et laïques, peuvent se permettre. En effet, autre chose est d'acheter pour revendre, ce qui est le propre du négoce, et autre chose est d'acheter pour consommer, ou bien de vendre les produits de son fonds. Il est pourtant d'autres transactions qu'on pourrait, dans un certain sens, appeler commerciales, quoiqu'elles ne constituent pas le *vrai négoce;* comme les transmissions de valeurs par lettres de change ou billets de banque, etc. : ces opérations sont, ainsi que les simples actes de vente ou d'achat, permises, et souvent nécessaires, aux clercs et aux religieux, dans leurs rapports obligés avec la société civile.

En second lieu, il importe de savoir que, parmi les missionnaires religieux, plusieurs étaient chargés auprès des sauvages, leurs néophytes, non-seulement du soin spirituel de leurs âmes, mais de l'administration temporelle, qui avait l'approbation des deux puissances ecclésiastique et civile, des papes et des rois, se réduisait, de la part des missionnaires, au simple rôle de *tuteurs.* Les pères ne prenaient pour eux-mêmes rien de ce qui appartenait à leurs néophytes, ou de ce qui revenait du produit de leurs terres et de leur industrie: ils étaient même obligés de rendre chaque année des comptes circonstanciés et très-exacts à l'autorité civile, etc. Il est vrai que, par suite de ces soins et de cette administration, les procureurs des missionnaires étaient contraints, dans l'intérêt des peuplades, leurs pupilles, d'expédier quelquefois en Europe des denrées et des produits industriels de ces colonies pour être vendus, afin qu'en échange on achetât les denrées ou autres produits européens nécessaires à l'entretien des mêmes colonies. Mais ces transports de denrées et produits qui se faisaient au su et au vu de tout le monde, n'avaient, ni pour les autorités ecclésiastiques et civiles qui les permettaient, ni pour les habitants des villes où les ventes et achats se concluaient, aucun caractère de *négoce ou de commerce proprement dit.* Et en effet ces transactions, auxquelles tous les grands propriétaires étaient obligés dans

les Indes, pour l'administration de leurs domaines, ne consistaient pas à acheter des marchandises pour les revendre, mais à vendre des produits, et ensuite à acheter d'autres produits ou denrées, uniquement pour les employer ou les consommer. Il est cependant arrivé que, non-seulement les adversaires de la Compagnie, mais aussi des hommes impartiaux, trompés par les apparences, ont parlé de ces opérations de vente et d'achat, faites en grand, comme si c'eût été des actes de *véritable commerce*, ce qui n'était réellement pas [1].

Enfin, des fondateurs ou bienfaiteurs de missions, afin de faire parvenir avec plus de sûreté et d'abondance l'argent qu'ils destinaient aux ouvriers apostoliques dans les régions lointaines, chargèrent des négociants, leurs mandataires, de vendre sur les lieux mêmes les marchandises qu'ils leurs confiaient, avec ordre d'en remettre le prix aux missionnaires pour le soutien de leur œuvre et leur propre entretien. Ainsi en usa madame de Guercheville, première fondatrice de la mission du Canada : elle fournit des sommes considérables à Biencourt, fils du gouverneur de la Nouvelle-France, afin de l'aider dans la pêche et dans le commerce de pelleteries qu'il allait entreprendre, et pour toute condition, elle stipula que du bénéfice de sa mise de fonds on entretiendrait les missionnaires. Ainsi en avaient usé autrefois les rois d'Espagne ou de Portugal qui soutenaient par leurs largesses les missionnaires et la mission du Japon. Pour éviter les diminutions et les pertes d'argent causées par le change ou autres dépréciations des valeurs, il avait été statué que, des 600 ballots de soie exportés de Macao au Japon chaque année, 50 seraient vendus par les marchands portugais au profit des missionnaires et pour l'entretien de la mission. Cette mesure avait été adoptée du consentement du pape Clément VIII.

[1] On peut consulter sur cette matière le décret de Philippe V, roi d'Espagne, en date du 28 décembre 1743. Dans cette pièce officielle est exposée la législation qui régissait ces colonies, et dans leur intérieur, et dans leurs rapports avec la métropole. On y voit aussi la manière de gérer les affaires adoptée par les jésuites et approuvée par les rois de la Péninsule (CHARLEVOIX, *Histoire du Paraguay*, t. III. Pièces justificatives, p. 22⁰ et suiv. — Édition in-4°. Paris, 1765).

Après ces explications que nous avons jugées nécessaires, disons que jamais les jésuites n'ont pu être accusés justement d'avoir exercé le commerce, tel que le prohibent les lois de l'Église [1].

De nombreuses accusations, il est vrai, mais des accusations vagues et sans preuves, se sont fait entendre : mais, dès qu'on a voulu articuler, préciser un fait, des témoignages authentiques et irrécusables sont venus confondre la calomnie. M. Crétineau-Joly, dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus* (t. V, p. 138) en cite plusieurs exemples qui se rapportent aux missions de la Chine, du Paraguay et du Canada. A ce propos, nous citerons le P. Paul Le Jeune, missionnaire au Canada, dont nous aimons à emprunter le langage si naïvement imagé ; il s'excusait ainsi dans sa *Relation* de 1636, d'avoir raconté un peu longuement plusieurs conversions opérées chez les peuplades de ces contrées :

« Si quelqu'un trouve ces narrés un peu longs, je le prie d'avoir égard, que de gagner quelque pauvre sauvage à Dieu et à l'Église, *c'est tout notre trafic en ce nouveau monde*, toute la manne que nous recueillons en ces déserts ; que nous ne chassons qu'à cela dans ces grands bois, et que nous ne faisons autre pêche sur ces larges fleuves. » (*Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année* 1636, p. 73 et 74.)

Quelles sont donc ces accusations de commerce qu'on renouvelle de nos jours contre les enfants d'Ignace ? « Les jésuites, dit-on, ont été accusés et convaincus de se livrer, contrairement aux canons, à toute sorte de trafics. » Et, à l'appui de ces assertions, nettement et clairement formulées on promet d'alléguer des faits.

On apporte d'abord en témoignage quatre bulles ou décrets de souverains pontifes, et une prétendue ordonnance du cardinal de Tournon, légat en Chine :

[1] Inutile de rappeler le fait du P. Lavalette : ce père déclara dans un acte public, signé de sa main, que tout ce qu'il avait pu entreprendre de contraire aux canons de l'Église et aux lois de son ordre, il l'avait fait à l'insu et contre la volonté de ses supérieurs. (Voir *Biographie universelle*, Art. LAVALETTE).

La première pièce est la bulle *Ex debito Pastoralis*, donnée par Urbain VIII, le 22 février 1633. Cette bulle ou décret a pour but spécial, comme le titre l'indique formellement, de rendre plus accessibles aux missionnaires de tous les ordres religieux les missions du Japon et des Indes orientales, en écartant tous les obstacles; *De missionibus... et de Impedientium pœnis, etc.*

Le nom des jésuites se trouve quatre fois prononcé dans ce décret: 1° Urbain VIII y raconte que le pape Clément VIII, ayant jugé que les missions de la Chine, du Japon, des Indes orientales étaient trop vastes pour que les seuls *religieux de la Compagnie de Jésus* pussent y suffire, autorisa les religieux des autres ordres à prendre part à ces missions, etc. 2° Urbain VIII renouvelle ensuite par le présent décret la faculté de pénétrer dans ces missions lointaines en faveur de tous les prêtres séculiers, ou réguliers des différents ordres, *etiam societatis Jesu;* 3° il frappe d'excommunication ceux qui fermeront l'entrée de ces missions à tout prêtre ou religieux des différents ordres, *etiam societatis Jesu;* enfin, 4° il interdit le commerce prohibé par les canons à tous les missionnaires des différents ordres, *etiam societatis Jesu.* Or, il faut savoir que ces mots *etiam societatis Jesu,* ajoutés ordinairement dans les bulles ou décrets qui concernent les religieux, signifient seulement que les jésuites sont aussi compris dans le présent décret. Ce n'est là qu'une formule du droit, que nécessitent certains priviléges accordés aux religieux de la Compagnie et la condition même de cette société, qui n'est qu'un *ordre de clercs réguliers* et non un *ordre monastique.*

La seconde pièce est la bulle de Clément IX: *Sollicitudo pastoralis officii*, en date du 17 juin 1669. Le pape y confirme les dispositions de la bulle d'Urbain VIII, puis il ajoute une clause qui regarde la province du Japon et semble révoquer la permission donnée par l'un de ses prédécesseurs, Clément VIII, touchant le mode par lequel les missionnaires, entretenus aux frais des rois de la péninsule, recevaient le subside royal. Après avoir interdit le commerce à tous les

religieux, *etiam societatis Jesu*, le pontife conclut : *Non obstantibus... facultatibus, licentiis et litteris apostolicis quibusvis ordinibus, etiam societatis Jesu, indultis, etc.* « Nonobstant toutes permissions, facultés et lettres apostoliques accordées à quelque ordre religieux que ce soit, même à la Compagnie de Jésus, etc. » Or, les permissions accordées par les papes ses prédécesseurs, que Clément IX révoque ou annule, n'étaient certainement pas la faculté d'exercer le *négoce défendu*, mais d'autres actes qui, sans être des opérations commerciales de la part des religieux, pouvaient en avoir quelque apparence, ou en faire naître le soupçon. Rien de plus sage que cette mesure ; rien de plus avantageux même pour les religieux qu'elle mettait à l'abri des interprétations malignes de la calomnie; mais cette clause elle-même ne prouve pas un commerce prohibé, elle prouverait le contraire.

Vient en troisième lieu une bulle de Benoît XIV, du 25 février 1741. Ce décret renouvelle les prohibitions de commerce faites par les canons aux clercs; le nom des jésuites *n'y est pas même prononcé* [1], quoique cette bulle soit contresignée par le cardinal Passionei, ennemi déclaré de leur société.

Enfin l'on cite une quatrième bulle qui serait datée du 13 juillet 1756; mais cette pièce ne se trouve ni dans le bullaire de Benoît XIV, ni dans le bullaire de la Propagande, ni dans l'*Epitome bullarii* de Guerra. Il se peut, si toutefois elle a jamais existé, que ce soit un décret de police locale, concernant les communautés religieuses, qui, comme nous le voyons même en France, tout en distribuant des remèdes

[1] Chose étrange ! cette bulle, qui d'après les ennemis des jésuites, aurait été portée spécialement contre ces religieux, ne parle en général que des clercs, c'est-à-dire des prêtres séculiers ; et si, une seule fois, le nom de *clercs réguliers* apparaît, c'est pour exclure les jésuites. Le pape en effet donne pour sanction à la défense de commerce, qu'il renouvelle, l'inhabileté à tester ou à laisser à leurs héritiers naturels *ab intestato* tous les biens qui proviendraient de ce commerce illicite, etc. L'on sait que les jésuites sont *par leurs vœux* inhabiles à faire des testaments. Cette sanction ne les regarde donc pas, non plus que le décret pour l'observation duquel cette peine est établie.

gratuits aux pauvres, exigent des riches un prix raisonnable, le tout pour l'entretien de l'œuvre et le bien des pauvres [1].

On allègue encore une ordonnance du cardinal de Tournon; mais 1° cette *prétendue* ordonnance ne se trouve dans aucun recueil des documents officiels, bulles des papes, etc., où sont rapportés tous les actes du cardinal de Tournon dans sa légation de Chine; 2° elle n'a pas été non plus produite parmi les pièces présentées à Rome par les adversaires des jésuites, dans les fameuses controverses des rites chinois et malabares; et enfin, dans les libelles où il en est question, l'on ne remarque que contradictions et invraisemblances. Entre autres, le collecteur des *Anecdotes de la Chine*, auteur décrié par sa mauvaise foi et son jansénisme outré, parle de ce décret de M. de Tournon, par lequel le légat aurait forcé les jésuites à faire des restitutions; il va même jusqu'à citer le texte de la prétendue ordonnance, mais avec une maladresse qui décèle la main du faussaire.

Devons-nous rappeler maintenant le rapport ou décret du cardinal Saldanha? Il faut bien compter sur la crédulité ou sur la patience des lecteurs pour proposer une pareille pièce. Qui ne sait que, sur les sollicitations pressantes du roi de Portugal, Benoît XIV avait chargé le cardinal Saldanha de visiter les *maisons des jésuites?* En vertu de ce bref, il n'appartenait pas au visiteur de prononcer par lui-même; il lui était enjoint d'en référer au souverain pontife, s'il y avait lieu. Mais ne tenant aucun compte des ordres et des recommandations du pape, le cardinal, forcé par Pombal, avait, quinze jours après la réception du bref pontifical, sans

[1] Il existe, il est vrai, une autre bulle de Benoît XIV, du 14 novembre 1740, par laquelle ce pontife, renouvelant un décret d'Innocent XIII, statue qu'il est interdit à tous les religieux, excepté *aux frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu*, de vendre aux séculiers des plantes aromatiques et des remèdes préparés ou non, etc.

Prohibitur omnibus regularibus, *exceptis hospitalariis Sancti Joannis a Deo*, exercitium artis aromatariæ pro *secularibus* et venditio pharmacorum et medicamentorum. — Ce qui est plutôt un privilége accordé aux frères de Saint-Jean de Dieu qu'une prohibition de droit commun pour les autres réguliers; et du reste cette prohibition ne concerne que la ville de Rome, et le soin de la faire observer est confié au cardinal vicaire.

nulle visite ni examen préliminaire, sans aucune information ni interrogatoire, contre toutes les règles canoniques, porté un décret qui déclarait les jésuites coupables d'avoir exercé un commerce illicite, public et scandaleux en Portugal et dans les colonies portugaises d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. Cependant si les jésuites avaient exercé un commerce aussi public et aussi étendu, il devait en exister des traces, des écritures, des preuves matérielles, publiques et nombreuses; en a-t-on allégué une seule? a-t-on même trouvé dans les papiers, dans les *magasins* (*sic*) de ces religieux une seule *ligne* qui accusât un fait de commerce? pourquoi ne l'a-t-on pas publiée? Pombal a fait imprimer et répandre à profusion des libelles contre ces hommes qu'il a si cruellement persécutés; il a inséré dans ces libelles tout ce qu'on a cru découvrir de plus compromettant dans les papiers des jésuites, même des pièces tout à fait insignifiantes; on n'y voit rien qui ait trait au commerce.

En 1758, l'année même où le ministre portugais soulevait contre les jésuites mille imputations infamantes qu'il n'a jamais prouvées, M. de la Condamine écrivait au P. de Latour, ancien principal du pensionnat de Louis-le-Grand : « Vous ne pouvez pas manquer de témoignages plus illustres qui vous rendent justice; mais si mes voyages dans les contrées du monde les plus éloignées, entrepris par ordre du roi, pouvaient vous faire agréer mon suffrage, je suis prêt à attester dans toutes les formes les plus authentiques et les plus solennelles, que je n'ai jamais vu dans tous les membres de votre société, en Asie, en Afrique et en Amérique, que des exemples frappants de zèle et de vertu, et que je n'ai jamais entendu de leur bouche que la doctrine la plus saine et la plus sainte. » (*Archives du Gesù*, à Rome.)

L'on a aussi parlé d'un voyageur, Pinault, qui, se trouvant à Rome en 1756, avec quelques-uns de ses compatriotes, aurait été témoin d'un scandaleux commerce, et qui en raconterait des détails vraiment fabuleux. Mais ici la méprise est flagrante. Ce Pierre-Olivier Pinault, avocat au parlement de Paris, connu pour son attachement à la cause janséniste,

auteur d'un libelle contre les disciples de l'institut d'Ignace[1], est-il vrai qu'il se trouvât à Rome en 1756, et, comme on ajoute, avec *quelques-uns de ses compatriotes*, c'est-à-dire avec d'autres Français? est-il vrai qu'il rapporte les faits incriminés comme en ayant été lui-même le témoin? Nullement. Les écrivains qui mettent sur le compte de Pinault tout ce long et triste échafaudage de calomnies absurdes, sont ou dupes, ou artisans d'une grossière erreur. Pinault ne rapporte pas ces faits ou plutôt ces fables en son propre nom, il n'est que le traducteur français d'un libelle italien, publié sous le titre de *Réflexions d'un Portugais... exposées dans une lettre écrite à un ami de Rome*[2]. Et ce libelle lui-même porte dans sa ténébreuse origine tous les caractères d'une basse et lâche calomnie qui se cache pour nuire avec plus de licence, sans se compromettre. En voici la triste histoire; elle nous a été transmise par l'imprimeur qui se chargea d'éditer ce pamphlet. Le libraire Pagliarini, dans un mémoire adressé à la reine de Portugal, dona Maria, fille de Joseph Ier, raconte « que pour trouver les moyens de publier *tout ce qui seconderait les vues de Sa Majesté très-fidèle* le roi de Portugal (ou plutôt de Pombal, son ministre), » il avait établi une imprimerie dans le palais de l'ambassadeur portugais, don François d'Almada. Le premier ouvrage qui sortit de cette presse clandestine et pour lequel elle avait été organisée, ce furent les fameuses *Réflexions d'un Portugais en réponse à un mémorial du général des Jésuites, présenté à Clément XIII.* Ces réflexions, ajoute Pagliarini, furent écrites en italien par Bottari sur une *minute* ou sur les notes données par le secrétaire

[1] Ce libelle, qui a pour titre: *Jugement porté sur les jésuites... ou Portrait des jésuites*, etc., a été, disent les biographes (Barbier, Quérard), *écrit sur la demande des gens du roi !!!* en 1761). Les gens du roi, qui, à cette époque néfaste, faisaient brûler par la main du bourreau les mandements de leur archevêque et les justes apologies de religieux outragés, ne dédaignaient pas de soudoyer ou au moins d'encourager des pamphlétaires fanatiques. Car l'auteur du *Portrait des jésuites...* paraît être de cette dernière catégorie; son ouvrage accuse bien plus la passion du sectaire que le sang-froid ou l'habileté de l'écrivain qui se possède et se respecte.

[2] Voir Barbier, *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes.*

d'Almada, don Antoine, ou frère Antoine, comme dit ailleurs Pagliarini ; car le secrétaire portugais était un moine défroqué. Ce libelle et plusieurs autres sortis de cette ténébreuse officine, qui attaquaient également le saint-siége et les jésuites, furent répandus avec profusion dans Rome. On en soupçonna la source, et bientôt le malheureux imprimeur fut arrêté, et condamné à sept ans de galère par Mgr Braschi, plus tard le pape Pie VI[1]. C'est donc ce honteux libelle, traduit en français par Pinault[2], que l'on reproduit par lambeaux détachés... Que répondre, que dire à un libelliste qui affirme effrontément et sans preuves des faits vraiment incroyables? et comment opposer des preuves à un récit, ou plutôt à des assertions qui n'ont aucun fondement dans la réalité, ni même dans la vraisemblance ou la possibilité? L'on est forcé de nier sans preuve ce qui est allégué sans preuve. Du reste, ces accusations ridicules sont restées jusqu'à présent sans écho ; jamais elles n'ont été objectées aux jésuites par des ennemis sérieux ; elles n'ont pu être enfantées que par un cerveau en délire, ou par une criminelle malveillance, en vertu de la maxime favorite de Voltaire, de quelques-uns de ses adeptes et des jansénistes leurs devanciers : *Mentez, mentez hardiment, il en restera toujours quelque chose.*

Restent à discuter le témoignage de l'évêque d'Osma, don Jean de Palafox, et les accusations de commerce qu'il a intentées contre la Compagnie. Mais rappelons auparavant quelques faits qui répandront une plus grande lumière sur cette question et en prépareront une solution plus complète.

En 1744, cent ans après Palafox, de nouvelles imputations de négoce avaient encore retenti contre les jésuites. L'accusateur était un religieux, le P. Norbert, capucin. Dans ses *Mémoires sur les missions des Indes*, l'ex-missionnaire alléguait de nombreux griefs contre les pères de la Compa-

[1] Clément XIII, dont la *clémence* égalait la fermeté, fit grâce à Pagliarini, que Pombal combla bientôt de richesses et d'honneurs.

[2] Cette traduction parut à Paris, en français avec le texte italien, en 1758, sous la fausse rubrique de Lisbonne.

gnie, entre autres, le reproche d'un commerce illicite. Tout Rome s'en émut. Le pape, c'était Benoît XIV, nomma une commission; parmi les théologiens qui devaient examiner l'ouvrage du capucin, se trouva Laurent Ganganelli, le futur Clément XIV; et parmi les cardinaux appelés à en être les juges, était le célèbre Passionei, connu par ses préventions contre les jésuites. Le livre de Norbert fut condamné, et l'auteur s'étant enfui secrètement de Rome, se retira d'abord en Hollande, puis en Angleterre, et enfin auprès de Pombal à la cour de Lisbonne. Le cardinal Passionei avait voté en faveur du capucin et de son livre. Ce *vote*, ou opinion motivée, nous a été conservé par le P. Norbert lui-même, qui l'a inséré dans le tome VII de ses *Mémoires*, réimprimés à Lisbonne, sous l'égide puissante de Pombal. Par quels moyens l'éminent cardinal a-t-il prétendu prouver l'innocence de son protégé? Norbert était censuré comme coupable d'avoir accusé les jésuites de plusieurs crimes ou délits, entre autres du délit de *commerce*. Deux voies étaient ouvertes à son avocat : ou bien nier que Norbert eût réellement fait le reproche de commerce aux religieux de la Compagnie; ou bien abonder dans son sens, établir et démontrer que ces religieux prévaricateurs étaient effectivement coupables devant Dieu et les hommes de ce crime qu'on leur avait tant de fois objecté, si l'imputation était fondée, rien de plus facile au cardinal Passionei. Ministre puissant de Benoît XIV, dépositaire de sa confiance, chargé des affaires de l'Église et de l'État, il pouvait mieux que personne trouver, rassembler les éléments d'accusation, les preuves de conviction. C'était le temps, c'était le lieu de parler; l'honneur de la religion, du saint-siége, la cause de l'innocence l'exigeaient. Passionei garde le silence. Pour justifier sur ce point son client, il prend le parti de nier formellement que Norbert ait intenté une accusation de négoce. A la *seconde censure, qui porte sur le reproche imputé aux jésuites d'un commerce illicite*, le cardinal répondit : « Le capucin cite sur ce point une lettre de M. Martin, gouverneur de Pondichéry, de manière que le témoignage n'est pas de lui, mais d'autrui....

Et, afin de rendre encore le raisonnement plus décisif, Passionei rapporte les paroles du P. Norbert : « *Nous ne devons* « *pas*, continue le capucin, *nous arrêter sur ce que dit* « *M. Martin dans sa lettre...;* nous ne voulons pas que « le lecteur croie à ce gouverneur... Les jésuites savent leur « devoir, ils savent que les papes et les conciles défendent « le commerce aux ecclésiastiques sous peine d'excommu- « nication. » De ces paroles et autres semblables, le cardinal conclut : « Et tout cela, en bonne loi de discours, ne s'appelle point reprocher le délit : Tutto questo non si chiama, in buona legge di discorso, rinfaciare il dilitto : *Exprobare mercimonium.* » Toute la force de cet argument tend donc à nier l'imputation de commerce.

Ainsi, en 1744, à la veille presque de la suppression de la Compagnie, ses ennemis les plus déclarés et les plus puissants n'avaient rien à lui reprocher sérieusement sur l'article du négoce prohibé par l'Église.

Quelques années après, le cardinal Saldanha lance contre les jésuites un décret foudroyant ; il les accuse d'un honteux commerce, qui était, selon lui, public dans les quatre parties du monde ; *de preuves*, il n'en présente aucune ; et ces preuves, s'il y en avait eu, il pouvait, il devait les produire.

Enfin, en 1773, la Compagnie est supprimée par le chef suprême de l'Église ; l'arrêt solennel est porté. Dans son bref, Clément XIV expose longuement tous les motifs qu'il croit plus propres à faire accepter une mesure qu'il sait n'être pas agréable au plus grand nombre des évêques et des catholiques du monde chrétien. Il rapporte en détail toutes les plaintes, toutes les accusations portées contre la société, sans prononcer toutefois qu'elles soient vraies, sans formuler aucun jugement. De l'accusation de commerce, on ne dit pas un mot : c'était pourtant là le lieu et le moment.

La Compagnie éteinte, commence le procès, qui, comme dit très-bien un personnage éminent, aurait dû précéder la suppression, et non pas la suivre. Dans ce procès, où le général et les assistants ont été souvent interrogés sur les prétendues richesses de l'ordre, a-t-il été question de commerce ?

Point du tout. Enfin, plusieurs années après la destruction totale de l'ordre, après la mort de son chef et de ses principaux membres, la cause pour la béatification de don Jean de Palafox, l'accusateur des jésuites, est proposée ou plutôt imposée par le roi d'Espagne, alors tout-puissant à Rome. Pie VI, réunit les cardinaux au mois de janvier 1777; et la cause, poussée avec tant d'ardeur par des patrons si redoutables, est ajournée indéfiniment, sinon entièrement rejetée. Écoutons le *considérant* de l'un des juges en ce procès solennel. Voici la raison pour laquelle le cardinal Calini, et très-probablement beaucoup d'autres membres du sacré collége, repoussèrent de toutes leurs forces la béatification de l'évêque d'Osma[1].

« Je n'apporterai ici qu'un argument, dit le pieux cardinal, un argument qui, dès le temps où la cause de Palafox fut introduite, a toujours été mis en avant comme un obstacle à sa béatification. Cet argument n'a pas cessé d'être l'objet de nos délibérations; jusqu'à présent il est resté dans toute sa force : c'est la lettre écrite par don Palafox à Innocent X. Dans cette lettre, l'évêque d'Osma, parmi beaucoup d'injures contre les ordres religieux, répand surtout des torrents de malice sur la société de Jésus; il affirme qu'elle est corrompue et nuisible à l'Église de Dieu. Il y a plus de cent ans que cette lettre a été écrite, et depuis ce temps, où et quand a-t-on trouvé parmi les jésuites aucun signe de corruption?... Il vient de finir, Très-Saint Père, ce long et déplorable procès qui a suivi la destruction de l'ordre de Jésus, et qui aurait dû la précéder. Les pièces ont été remises entre vos mains; jugez si on peut y trouver, je ne dis pas une faute de l'institut, mais au moins l'ombre ou la moindre apparence de faute. Après tant de recherches, tant de moyens employés, tant de discussions, vous pouvez l'attester, Saint-Père, ainsi que je puis le dire avec une entière connaissance de cause,

[1] Ce vote du cardinal Calini, prononcé dans le consistoire du 28 janvier 1777, en présence de Pie VI, fut imprimé du vivant de son auteur et publié par le savant CHRISTOPHE DE MURR, dans son *Journal de la littérature et des arts* (t. X, p. 203).

rien, non, rien n'a pu être découvert qui soit à la charge de la Compagnie. »

Donc, pas même le délit prétendu, et tant reproché, de *commerce illicite*. Palafox cependant avait accusé les jésuites, et c'est là un de ses reproches les plus graves, « d'avoir rempli la terre de leurs *profanes trafics*, au grand étonnement et au grand scandale des séculiers. » Il en concluait que la Société de Jésus était viciée, corrompue, et méritait une totale suppression. A des accusations si pressantes, si accablantes, si elles eussent été vraies, qu'ont répondu les papes, qu'a répondu l'Église? L'innocence des jésuites a été reconnue, proclamée au sein de ses assemblées les plus augustes, au nom et en présence de ses pontifes, là même où la mémoire de l'évêque d'Osma est restée chargée de la note d'accusateur imprudent et mal informé, pour ne rien dire de plus[1]; et où, pour cette raison même, les honneurs de la béatification, qui tant de fois avaient été sollicités en sa faveur, lui ont été si formellement refusés.

NOTE III.

Du pouvoir fabuleux attribué aux jésuites.

L'on a beaucoup parlé, et l'on parle encore du pouvoir, de l'influence ou du crédit dont auraient joui pendant plus de deux siècles, dans l'Église et dans les États catholiques, les religieux de la Compagnie de Jésus. Que n'a-t-on pas dit de cette prétendue puissance, *absolue*, *universelle*, etc.?

[1] Le cardinal Calini prononce le mot de *calomniateur;* il l'entend probablement de *calomnies matérielles*, par erreur, et c'est déjà trop pour un évêque. Du reste, quelques années après, Palafox, dans sa *Defensio canonica*, semble se rétracter, ou au moins il se contredit lui-même; à la page 14, il appelle la Compagnie de Jésus *un ordre si respectable, si illustre, une société si sainte, si régulière*, etc.; or, comment une société religieuse pourrait-elle être sainte et régulière, si elle *exerçait par toute la terre un profane trafic, au grand scandale des séculiers?*

mais qu'a-t-on prouvé? Rien que je sache. Cette question pourtant mérite d'être examinée, éclaircie, et, s'il est possible, définitivement résolue.

Pour arriver à ce but plus facilement et plus sûrement, distinguons trois sortes de puissances : la puissance ou influence *politique*, qui a pour objet les choses purement temporelles; la puissance ou influence *religieuse*, qui regarde les matières religieuses ou ecclésiastiques, soit en elles-mêmes, soit dans leurs rapports avec les gouvernements temporels; enfin la puissance ou l'influence *morale*, qui exerce son pacifique empire sur les esprits et sur les cœurs.

Est-il vrai que les jésuites aient été en possession et qu'ils aient fait usage de ces trois espèces d'autorité ou de puissance, ou bien de l'une d'entre elles seulement? et alors, jusqu'à quel point, jusqu'à quel degré et dans quel but en auraient-ils usé? Voilà la question à résoudre; elle est ainsi posée, ce me semble, sous tous les points de vue.

I. La puissance ou influence politique se présente d'abord; elle a été le thème rebattu de bien des imputations d'orgueil, d'ambition insatiable, qu'on a soulevées contre les disciples d'Ignace de Loyola. Encore ici les accusateurs, comme en bien d'autres circonstances, ont été loin de s'entendre. Les uns, et ce sont les ennemis fanatiques du nom de jésuite, ont imaginé une certaine monarchie universelle qu'auraient établie, au sein de l'univers étonné, ou du moins que se seraient efforcés d'établir, et avec un assez grand succès, les religieux de la société. Leurs projets audacieux et superbes n'auraient tendu à rien moins qu'à assujettir tout, les hommes et les choses, dans l'Église et dans l'État; et ils y auraient même réussi plus d'une fois, au moins dans certains pays et auprès de certains pouvoirs.

Laissons là des suppositions fantastiques, diront d'autres qui se croient plus sages; non, les jésuites étaient trop éclairés, et surtout trop habiles pour nourrir des projets chimériques de domination réelle, pour songer à s'établir eux-mêmes ou du moins à établir le saint-siége à la place et sur

les débris de la puissance temporelle. Les gouvernements d'ailleurs étaient trop instruits et trop jaloux de leurs droits, pour consentir jamais à un pareil assujettissement, ou pour se laisser charger les mains de chaînes par les grenadiers de la papauté. On peut écrire de semblables choses dans les livres, mais on n'y croit pas, à commencer par ceux qui les ont écrites.

Mais, ajoutent-ils, dans la réalité, les jésuites ne sont-ils pas parvenus, à force d'intrigues, à conquérir une vraie prépondérance politique, et ne sont-ils pas entrés dans les calculs de la politique humaine pour agrandir la puissance, pour accroître la considération et les richesses de leur société?

Si l'on entend ici par *jésuites* l'ordre entier, et surtout les supérieurs, le gouvernement même de l'ordre, nous le nions absolument. Jamais cet esprit n'a existé parmi les jésuites, jamais ces calculs et ces pratiques machiavéliques ne sont entrés dans la façon d'agir des jésuites. Quelques individus, il est vrai, bien moins dans le dessein d'accroître le crédit ou les biens de leur ordre, que par une sorte d'entraînement, ou par complaisance pour les princes qui désiraient employer leurs talents, ont pu se mêler de politique. Mais il faut le remarquer, ces cas particuliers, bien plus rares qu'on ne pense, semblaient alors autorisés par des antécédents du même genre. Depuis plus de trois siècles, les souverains temporels s'étaient servis et se servaient encore souvent, au XVIe et au XVIIe siècle, de l'entremise des religieux pour traiter leurs affaires et celles de leurs États. Ces quelques jésuites n'étaient pas une exception à la pratique assez commune parmi les autres ordres religieux; et cependant ils furent toujours désavoués, condamnés par leur société et surtout par l'autorité supérieure résidant à Rome.

Venons aux faits; c'est le vrai moyen de vider la question.

Nous demandons d'abord qu'on nous produise, non pas vaguement et en l'air, mais positivement et nommément, qu'on nous produise les jésuites qui se sont mêlés, contre le devoir de leur état, des affaires de la politique humaine. Si

nos accusateurs ne peuvent le faire, nous suppléerons nous-même à leur impuissance.

Nous ne parlerons pas ici des jésuites du Portugal, au temps de l'infortuné roi don Sébastien; n'en déplaise à l'avocat Pasquier et à son confrère, l'avocat Antoine Arnault, tout ce qu'ils ont raconté de l'ambition et des menées *prétendues* des jésuites de ce pays pour envahir la royauté ne sont que des fables indignes de créance et même de l'attention de tout homme sérieux. Un autre avocat qui ne paraîtra pas suspect de jésuitisme, le fameux Linguet, a stigmatisé d'un seul mot ces contes ridicules : « Cette calomnie, dit-il, est si absurde, qu'elle n'a pas besoin d'être réfutée[1]... » J'ai sous les yeux, ajoute le même écrivain, une autre de ces productions misérables; il y a un chapitre intitulé : *Meurtre des enfants trouvés commis par les jésuites.* Il n'y a rien à répondre à cette espèce d'écrivains et à ceux qui les copient; on ne leur doit tout au plus que de la compassion. »

Cependant, quelques années après, les disciples de l'institut d'Ignace ne furent pas entièrement étrangers à la révolution politique qui, au milieu du XVIIe siècle, changea la face des affaires en Portugal. Mais les pères Sébastien Couto, Alvare Pirès, Gaspar Correa et d'autres qui auraient, dit-on, contribué au mouvement qui rendit la couronne de Portugal à la famille de Bragance, agissaient en cela plus par esprit national que par esprit religieux, plus *en Portugais qu'en jésuites;* ils agissaient du reste, non-seulement en dehors, mais contre les ordres formels de leur supérieur provincial[2].

Le nouveau roi de Portugal Jean IV voulut, pour consolider sa puissance, se servir des talents de plusieurs jésuites ses

[1] *Histoire impartiale des jésuites*, t. II, p. 143.

[2] Ce fut la seule fois, que je sache, que des religieux de la Compagnie prirent part à une révolution politique qui renversa un trône pour en élever un autre, substitua une dynastie à une autre dynastie; encore, comme on l'a vu, il s'agissait de nationalité, d'amour de la patrie, sentiment naturel à tous les hommes, jésuites ou non. Quant aux révolutions de palais, à ces intrigues de cour qui élèvent ou abaissent les favoris et les ministres, j'avoue que je n'ai jamais pu y découvrir la main ou la coopération d'un jésuite.

sujets; il en députa quelques-uns auprès des divers gouvernements de l'Europe, pour y ménager la reconnaissance de sa nouvelle royauté. De leur côté les supérieurs de la Compagnie, qui ne purent empêcher cette dérogation aux lois de leur institut, la blâmèrent et la désavouèrent autant qu'il dépendit d'eux. Ils poussèrent même si loin le zèle de la discipline régulière qu'ils furent sur le point de retrancher de leur société le célèbre Antoine Vieyra, le plus éloquent orateur qu'ait jamais eu le Portugal. Ce père avait été chargé par Jean IV de plusieurs missions confidentielles, en France, en Hollande et à Rome; il avait été de plus employé par le même prince dans d'autres affaires difficiles et délicates. Les supérieurs jugèrent qu'un religieux, qui se trouvait presque toujours mêlé aux affaires de la politique humaine, ne devait pas être conservé dans l'ordre, quels que fussent d'ailleurs son mérite, sa réputation et ses talents. Le décret de son renvoi fut dressé ; et Vieyra ne le conjura qu'en s'arrachant aux caresses des seigneurs de la cour de Lisbonne, qu'en résistant à leurs sollicitations et à leurs promesses les plus séduisantes. Se montrant alors digne de sa vocation, ce religieux, pour y être fidèle, foula aux pieds tous les avantages que le monde lui offrait; ce prédicateur des rois, ou, comme disaient ses compatriotes, ce *roi des prédicateurs*, sollicita auprès de son général l'humble fonction de missionnaire et de catéchiste parmi les peuples sauvages de l'Amérique.

Vers la même époque, un autre jésuite, le père Édouard Petre, donnait au monde et à sa Compagnie un exemple plus triste encore. Son souverain Jacques II, roi d'Angleterre, l'avait choisi pour confident, non en sa qualité de jésuite [1], mais comme membre d'une ancienne et noble famille attachée à ses intérêts; et il l'avait fait entrer dans son conseil privé. Dès la première nouvelle qu'en eut le général de la

[1] Le P. Petre n'était point alors le confesseur de Jacques II; il ne le devint que plus tard, et seulement en France, après la chute de ce prince. Il est à remarquer que ni le P. Petre, ni le P. Vieyra, ni les PP. Couto, Pirès, Corréa et autres, qui prirent quelque part aux affaires de la politique, n'étaient pas confesseurs de rois.

de périls : *Ipsa sola suspicio semper odiosa et periculosa.* »

Resterait encore l'autre partie de l'accusation. L'on comprend, dira-t-on, que les supérieurs de la Compagnie aient pu, ou même aient dû interdire à leurs religieux le soin des affaires politiques au profit et dans l'intérêt des princes temporels ; car ces intérêts étant divers et souvent opposés, ce qui aurait été utile à l'un, aurait pu être nuisible à d'autres, et susciter par conséquent des ennemis ou des embarras à la société. Mais les jésuites ont-ils été aussi scrupuleux, aussi fidèles à s'abstenir de politique quand il s'agissait de leur propre bien, d'une augmentation de crédit ou de richesse? Oui, répondrons-nous franchement, et absolument pour tout ce qui regarde les calculs et les intrigues de la politique humaine ; nous le croyons fermement, et rien ne nous montre le contraire. Les jésuites ont pu, il est vrai, se servir de la confiance et de la faveur dont les honoraient les princes, pour en obtenir les choses utiles et convenables à leur état et à leurs ministères ; mais ç'a été, généralement parlant, toujours dans les bornes de la modération religieuse, et par des voies qu'approuvaient l'honneur et la conscience. Bien des gens seraient étonnés et pourraient à peine le croire, si on leur disait que, sous des princes qui passaient pour affectionner beaucoup les jésuites et leur donner beaucoup d'autorité, ces religieux usaient si peu de ce crédit et de cette faveur pour leurs propres besoins, qu'ils se trouvaient souvent eux-mêmes dans une pauvreté approchant de l'indigence. Prenons encore la France pour exemple. Le P. Coton, provincial de Paris en 1622, adressait au roi Louis XIII une lettre à ce sujet ; on y lit : « Les ennemis de l'Église et du roi voulurent faire accroire audit feu roi, le grand Henri, votre père, que notre Compagnie était si riche qu'elle regorgeait de bénéfices, à raison de quoi je fus contraint de porter un dénombrement de tous nos biens à mons. de Bellièvre, lors chancelier, à mons. de Sully, surintendant général des finances, et à MM. les secrétaires d'État, faisant voir, ce que j'offre de faire encore pour le présent, que nous n'avons pas 200 livres pour homme, y comprenant vivre, vestir, librairie,

sacristie, bastiment, procèz, viatique, et toute autre dépense tant commune que particulière; et nommerions plusieurs ecclésiastiques de France, dont le moindre, lui seul, a plus de bénéfices que nous tous ensemble, et ce fait fut vérifié et sommes prêts d'en faire encore la preuve, si votre majesté le désire[1]. »

Sous Louis XIV, dans le temps même où les jésuites semblaient aux yeux de tout le monde les favoris du pouvoir, presque toutes leurs maisons en France se trouvaient dans un état voisin de la détresse. On voit par une lettre du P. Oliva, écrite en 1675 aux recteurs de la plupart des colléges (*plerisque*), que ces maisons étaient dans une grande pénurie financière; et, pour soutenir les pères dans cette épreuve, le général n'a d'autre ressource à leur offrir que *la confiance en Dieu et l'observation de leurs règles.*

L'état des colléges n'était pas amélioré en 1671; et le P. Thyrse Gonzalès, alors général, écrivait à plusieurs supérieurs, entre autres aux recteurs des colléges de Rouen, de Tours, de Nevers, de Hesdin, etc., etc. : « Si vos maisons vont bien pour le spirituel, bien qu'elles soient mal dans leurs affaires temporelles, nous ne devons pas perdre confiance. »

En 1695, la maison professe de Paris étant réduite à une grande extrémité (*pauper et egens*), le père général autorise à prendre des moyens pour en sortir; toutefois il ne permet pas de recevoir des honoraires pour les messes.

Le 14 février 1696, le même général adressait une circulaire aux *supérieurs de la province de France*, où il répondait à leurs doléances sur le triste état de leurs maisons quant au temporel; il les exhortait à chercher avant tout le bien spirituel, et ne trouvait point de paroles qui fussent plus propres que ces paroles de Tobie à son fils : « Ne craignons rien, mon fils; nous menons une vie pauvre, mais nous aurons de grands trésors, si nous craignons Dieu, si nous évitons le péché, si nous faisons le bien. »

Enfin, quand le P. Lachaise, l'ami, le confident de Louis XIV,

[1] *Lettre autographe* du P. Coton, Archives du Gesù.

mourut en 1709, la maison professe de Paris était si pauvre qu'il est dit dans la notice du P. Le Tellier, successeur du P. Lachaise, que par ses démarches il empêcha la ruine totale de cette maison, et qu'il la retira du sein d'une extrême indigence, *a summa rerum egestate eraxit*[1]. Nous nous sommes un peu étendu sur cet article afin qu'on puisse juger, et d'après des témoignages irrécusables, ce qu'il en était de ces prétendus trésors et de cette opulence colossale des jésuites. Passons à leur puissance politique ou à leur influence dans l'État; et avouons que pour ceux qui ont étudié la question, cette puissance, dont on a doté si libéralement les religieux de la Compagnie dans les États catholiques, n'est en réalité qu'une dérision amère.

Les jésuites, on ne peut le nier, ont joui auprès des princes et de beaucoup d'hommes puissants d'un certain degré de crédit ou de confiance, confiance ou crédit que leur conciliaient ordinairement leurs talents et leurs vertus, et que semblait nécessiter le bien de la religion et même de l'État. Mais ce crédit était-il une véritable puissance politique; je veux dire une influence irrésistible qui s'imposât sur les gouvernements, ou même une position forte, solide, inébranlable pour ces religieux? Non, certainement, non; toute l'histoire est là pour nous le dire. Je ne parle pas du Portugal, où, pour des raisons que nous présenterons ailleurs et qui avaient surtout pour fondement l'esprit de foi religieuse, les jésuites semblaient en possession d'une assez grande autorité, mais qui certes a toujours été bien au-dessous de ce qu'on a pensé ou écrit[2]. La France sera encore

[1] On peut voir, dans *Clément XIII et Clément XIV*, l'état de pénurie financière où était la Compagnie vers 1758 et 1760, etc., p. 384. Du reste, le duc de Choiseul, témoin assez digne d'être cru en pareille matière, écrivait le 22 août 1767, à d'Aubeterre, ambassadeur à Rome : « Les jésuites, depuis longtemps, n'ont eu que du mal en France et *n'y en ont pas fait;* ils n'y sont point à craindre, et le seront tous les jours moins; ILS ÉTAIENT PAUVRES DANS LE ROYAUME, et d'ici longtemps il y a lieu de croire qu'ils ne s'y rétabliront pas. » (*Clément XIII et Clément XIV*, vol. supplém., p. 20.)

[2] On nous objecte ici le P. Georgel; mais le père, ou plutôt l'abbé Geor-

ici notre point d'étude et de comparaison. Les jésuites qu'on a dépeints comme si puissants dans ce royaume, et souvent comme les arbitres de tout le bien et de tout le mal qui s'y faisaient, les jésuites ont toujours été en France dans une position assez fausse, dans une espèce d'état précaire, contrebalancés qu'ils étaient par les influences et les oppositions parlementaires, universitaires, et plus tard jansénistes.

Ainsi, qui le croirait? sous Louis XIII, en 1626, à une époque où la Compagnie de Jésus, si favorisée jusque-là par Henri IV, par la régente Marie de Médicis, et par le jeune roi lui-même, qui avait eu toujours des jésuites pour précepteurs et pour confesseurs, en 1626, la Compagnie de Jésus se vit en France à deux doigts de sa perte, sans qu'il y ait eu la moindre faute des jésuites français. Le motif, ou le prétexte de cette tempête fut un écrit de peu d'importance, publié dans un pays étranger. Le parlement, non content d'avoir condamné au feu l'ouvrage incriminé de Santarelli, se préparait à prononcer un arrêt de bannissement. Vainement le président Molé avait imploré pour les religieux menacés l'assistance du roi; Louis XIII lui-même n'avait osé les défendre. Au milieu de ces tristes débats, le P. Coton était expirant; et la veille de sa mort, en entendant la lecture d'un arrêt du parlement, il murmurait : « Faut-il que je meure comme criminel de lèse-majesté et perturbateur du repos public après avoir servi pendant trente ans deux rois avec tant de fidélité [1] ! »

Au même temps le confesseur du roi, le pieux et vénérable

gel, n'est pas une autorité que la Compagnie de Jésus puisse accepter. L'abbé Georgel, jésuite de province, et qui avait peu connu le gouvernement de son ordre, était sorti jeune de la société. Il y avait près de trente ans qu'il n'en faisait plus partie lorsqu'il a écrit ses *Mémoires*. Or, dans cet ouvrage, où il est en général assez bien renseigné pour tout ce qui regarde les cours de Vienne et de Versailles, il ne parle des affaires des jésuites très-souvent que sur des bruits de salons, et sans avoir consulté ni même connu les documents vrais et authentiques de la société dont il avait été membre. De plus, ces *Mémoires* ont été édités après la mort de l'auteur, par son neveu, avocat libéral, et les bibliographes avouent qu'en plus d'un point ils ont été altérés. (BARBIER, *Anonymes et Pseudonymes.*)

[1] Archives du Gesù, *Mémoire inédit.*

P. Suffren écrivait à son général, le P. Vitelleschi : « Je me suis efforcé de montrer qu'on ne doit pas accuser et condamner nos pères de France, si quelque père italien fait paraître un ouvrage composé sans mauvaise intention, mais peut-être trop légèrement et sans assez de considération et de sagesse. Sans doute, si on consulte la raison, rien de plus raisonnable; mais dans ce malheureux temps, c'est bien moins la raison que la passion qui dirige les hommes. Nous avons beaucoup d'adversaires déclarés. Peu de nos amis ont le courage d'épouser ouvertement notre défense. Les services nombreux, publics ou privés, que nous rendons au royaume, personne n'y fait attention ; et si l'on découvre la moindre faute dans l'un des nôtres, tout le monde jette les hauts cris[1]. »

L'affaire en resta là. Les pères furent contraints de désavouer Santarelli, et de souscrire aux décisions que la Sorbonne adopterait ; trop heureux d'échapper ainsi à une perte qui paraissait imminente !

A la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, les rois de France et d'Espagne s'étaient montrés tour à tour opposés aux disciples de saint Ignace; pendant que Henri IV les abandonnait aux poursuites haineuses de ses parlements, Philippe II, qui passait pour leur être *favorable*, leur créait bien des embarras, soit en soutenant l'inquisition d'Espagne dans ses démêlés avec les jésuites, soit en voulant exiger de ces religieux qu'ils changeassent leurs constitutions dans les points les plus essentiels. Plus tard Henri IV devenait le protecteur de la Compagnie, et la défendait à Rome, à Venise, et encourageait les pères à garder fidèlement, sans l'altérer, le dépôt de leur saint institut; et, tandis que, dans les controverses *De auxiliis*, le roi d'Espagne embrassait le parti des dominicains, le roi de France se déclarait pour les jésuites et les appuyait à Rome du crédit des cardinaux, ses ambassadeurs. Mais à la fin du XVIIe siècle, les jésuites eurent à soutenir de fâcheuses hostilités de la part des deux

[1] Archives du Gesû, *Mémoire inédit*.

rois de France et d'Espagne; et ces royales animosités, qui auraient pu avoir de très-fâcheuses conséquences, n'avaient eu pour motifs que de misérables prétentions d'étiquette et de bienséance violées ou méconnues. Le P. de Noyelle, à son avénement au généralat, avait rendu sa première visite à l'ambassadeur du roi très-chrétien; de là grande rumeur à Madrid et menace d'une rupture complète avec les religieux, fils de saint Ignace de Loyola. Le P. Thyrse Gonzalès, successeur du P. de Noyelle, visita d'abord l'ambassadeur du roi catholique; Louis XIV ne s'en tint pas à des menaces, il rappela de Rome tous les jésuites français ses sujets; pendant plus de quinze mois, toute communication fut rompue entre les religieux de la Compagnie en France et leurs supérieurs résidant à Rome; il n'y eut plus de nomination de recteurs ou autres supérieurs de la part du général, plus d'admission à la profession et aux derniers vœux; toute l'administration intérieure fut comme frappée de paralysie.

Par ces traits et autres semblables[1] que je pourrais multiplier, l'on voit ce qu'était en définitive cette puissance si formidable aux gouvernements; je dirai plutôt, l'on voit bien clairement quelle était la dépendance de la Compagnie vis-à-vis des gouvernements qui leur prêtaient leur protection si compromettante et si chèrement achetée; à quelle triste servitude elle se trouvait assujettie par suite de leurs jalouses susceptibilités, et enfin à quels périls était exposée sa propre existence, si elle venait tant soit peu à déplaire à ces maîtres exigeants et ombrageux. Par là s'explique en partie cette merveilleuse facilité avec laquelle les jésuites furent plus

[1] En 1713, à l'occasion de l'*Histoire de la Compagnie*, écrite à Rome par le P. DE JOUVENCY, le parlement excita un violent orage contre les jésuites de France; après avoir condamné l'ouvrage, il se préparait à procéder contre l'ordre lui-même, et le roi eut besoin de toute son autorité pour arrêter les magistrats dans leur entreprise et pour tempérer la violence de leurs arrêts. En 1715, après la mort de Louis XIV, raconte Dorsanne dans ses *Mémoires*, un projet très-hostile fut arrêté contre les jésuites, et peu s'en fallut qu'il ne fût mis à exécution. Il s'agissait de bannir ces religieux de Paris et de quelques autres de leurs colléges: on exceptait de la proscription générale le P. de Tournemine et plusieurs *autres pères appartenant aux premières familles du royaume.*

d'une fois expulsés même des pays où régnait la foi catholique; leur prétendue puissance ne les mettait pas à l'abri des caprices ou de l'inconstance du *pouvoir*. Le gouvernement fût-il monarchique comme en Sardaigne et en Sicile, ou bien républicain comme à Venise et dans les cantons helvétiques, il suffisait d'un moment de passion ou de mauvaise humeur pour qu'on renvoyât arbitairement un corps de religieux chargé des ministères les plus importants pour le bien des âmes. Il est vrai qu'une partie de ces expulsions eut pour motif ou pour prétexte les démêlés de ces gouvernements avec Rome; les jésuites en subissaient le contre-coup; ils étaient ordinairement sacrifiés[1].

II. Venons à la puissance *religieuse* des jésuites. Cette puissance ou influence dans les matières qui regardaient la religion, peut être considérée, ou dans les *affaires purement ecclésiastiques*, par rapport aux papes ou aux évêques sur qui les jésuites auraient exercé leur influence, ou dans les *affaires mixtes* qui concernaient en même temps l'Église et l'État, par rapport aux rois ou princes dont ces religieux auraient été les confesseurs et les conseillers.

Que dirons-nous de cette puissance absolue, tyrannique, que de simples religieux, voués par état à rendre la plus entière soumission aux pasteurs suprêmes de l'Église, auraient exercée sur ces mêmes pasteurs et sur toute l'Église catho-

[1] Comme il arriva à Venise en 1606, et en Sicile dans l'année 1713, etc. L'on a fait sonner bien haut les nombreuses expulsions dont les religieux enfants d'Ignace ont été frappés; l'on n'a pas manqué, pour grossir le chiffre de ces *honteux* bannissements, *signes évidents de la haine publique et d'une juste indignation*, de signaler les exils que les missionnaires jésuites (comme les autres prêtres et missionnaires) ont eus à subir au Japon, à la Chine et dans les contrées de l'Inde idolâtre; on y a ajouté leur bannissement de l'Angleterre et de la Hollande hérétiques et de tous les autres États séparés de la communion romaine, etc., etc. Mais, sans parler des persécutions qui sont une gloire et non un opprobre pour des religieux, soldats de Jésus-Christ, les seules expulsions des États catholiques, le plus souvent pour des motifs frivoles, ne prouveraient-elles pas déjà assez contre cette puissance si formidable dont on s'est plu à armer la société? ou bien les contradictions les plus palpables cesseront-elles de l'être quand il s'agira de *charger* les jésuites?

lique? Il semblerait superflu de s'amuser à combattre de semblables chimères; disons cependant quelques mots pour mettre la question dans tout son jour; ce sera l'avoir résolue.

Le pouvoir que Jésus-Christ a confié à son Église a principalement pour objet : 1° la *décision* des points de doctrine concernant le dogme ou la morale; 2° l'*administration* ou le gouvernement ecclésiastique. Pour ce qui concerne les décisions doctrinales, tout catholique instruit sait que le soin de les préparer et le droit de les porter appartient à l'Église, et spécialement à son chef suprême. Se permettre, à propos des jugements de doctrine prononcés par les papes, de dire qu'ils leur ont été imposés, dictés ou simplement suggérés par l'esprit de parti ou de cabale, ce n'est pas manquer seulement de respect, et d'une manière très-grave, à la plus haute autorité qui existe, c'est en quelque sorte manquer à la foi dans un point essentiel, c'est donner un démenti formel à Jésus-Christ, qui nous assure qu'il est avec son Église, avec Pierre, jugeant et décidant jusqu'à la fin des siècles. C'est assez pour le vrai fidèle.

Quant à ce qui regarde l'administration ecclésiastique ou le gouvernement spirituel de l'Église, — il s'agit ici de l'Église universelle, — l'on sait aussi que cette administration n'a lieu à Rome régulièrement que par le moyen des congrégations, des tribunaux ou des commissions formées pour traiter et régler les affaires. Ces congrégations, présidées toujours par un cardinal, sont composées de consulteurs, qui autrefois appartenaient en grande partie aux différents ordres religieux. Les jésuites, comme les autres, pouvaient y être appelés, au moins dans quelques-unes; mais vu la multitude des autres membres réguliers, ils n'y étaient jamais qu'en minorité. Sous ce premier point de vue, on n'aperçoit pas comment ils auraient pu dominer la congrégation dont ils étaient membres, quand d'ailleurs il est notoire que les autres réguliers, leurs collègues, avaient souvent entre eux des vues, des intérêts opposés aux intérêts des pères de l'institut de saint Ignace. Chose assez remarquable! c'est

presque toujours sous les papes les plus affectionnés aux jésuites que ces religieux ont eu à essuyer le plus d'échecs, le plus d'actes ou de décisions qui leur étaient contraires de la part des congrégations romaines. Il y a loin de là, il faut en convenir, à la domination absolue, universelle, tyrannique, comme on l'a rêvée.

Cependant l'on écrivait encore en plein XVIIIe siècle[1] : « Il n'est pas étonnant que le pape craigne chez lui la puissance des jésuites et même un soulèvement du peuple. Les pères dominent presque tout le sacré collége, et plus je considère combien cet ordre a pris de moyens pour se rendre redoutable, plus j'en crois l'abolition nécessaire. » Ainsi donc, les jésuites, *la milice fidèle, le régiment des gardes,* étaient devenus les ennemis du pape! Et sur quoi repose cette accusation, je ne dis pas frivole, mais ridicule, mais odieuse? Les jésuites, qui ont toujours sacrifié leur vie, leurs biens, leur honneur pour le saint-siége, expulsés de France en 1594, de Venise en 1606, poursuivis, traqués, suppliciés en Angleterre pendant plus d'un siècle, toujours en vue et même en haine de leur attachement au saint-siége; les jésuites, qui, poussant encore plus loin l'héroïsme dans leurs missions de la Chine et du Malabar, « n'hésitaient pas à obéir au pape, dit Cantù, dût-il en coûter les conquêtes achetées par deux siècles de martyre, et l'espérance de convertir le plus grand empire du monde[2], » ces jésuites, les voilà maintenant transformés en rebelles armés contre la puissance temporelle et spirituelle du chef de l'Église! On comprend cette imputation absurde dans la bouche de Bernis et de ses complices; il fallait bien dire quelque chose. Mais la répéter actuellement après les événements qui ont accompagné et suivi la suppression, voilà ce qui étonne; disons mieux, voilà ce qui afflige!

La question des confesseurs des rois semble offrir plus de difficultés; et, à vrai dire, s'il eût dépendu du plus grand

[1] BERNIS. *Lettre au duc de Choiseul.*
[2] *Histoire de cent ans,* t. I. p. 140.

nombre des jésuites, cette fonction, bien plus onéreuse qu'honorable, n'eût jamais occasionné de souci et de peine à la société. Mais cette question avait été tranchée par saint Ignace lui-même; et le pieux fondateur avait jugé, dans l'esprit de Dieu, que ses disciples ne devaient pas reculer devant ce fardeau, si plein d'ailleurs de périls et d'embarras. Plus d'une fois il exprima à ce sujet ses intentions bien formelles. N'en citons qu'un exemple, qui, du reste, est décisif. Les pères Miron et Gonzalvès de Caméra avaient cru, dans un sentiment d'humilité, devoir refuser la charge de confesseur auprès de Jean III, roi de Portugal, et des princes de la famille royale. Saint Ignace les en reprit sévèrement, et leur fit comprendre que les ouvriers de la Compagnie étaient, comme l'Apôtre le dit de lui-même, redevables à tous les hommes, *omnibus debitor sum*; qu'ils se devaient aussi bien aux princes et aux grands qu'aux petits et aux pauvres; et que s'il ne leur était pas permis de rechercher des fonctions éclatantes, ils ne pouvaient pas non plus s'en dispenser, lorsqu'elles étaient un moyen de procurer la plus grande gloire de Dieu.

La Compagnie dut donc se résigner à cet emploi; mais comme on put bientôt s'apercevoir des dangers dont cette charge était environnée et surtout des occasions qu'elle offrait à la malignité et à la critique, on chercha à remédier à ces inconvénients : dans ce but on traça de sages règlements pour tous ceux qui seraient appelés à diriger la conscience des princes. Ces règles, ou *Instructions pour les confesseurs des rois*, que publia le P. Aquaviva, sont un vrai chef-d'œuvre de prudence surnaturelle. Le confesseur y est parfaitement instruit sur les obligations et les dangers de sa charge : il y est pareillement exhorté à ne pas plus négliger, en son auguste pénitent, la *conscience du prince* que celle du simple chrétien, tout en demeurant dans les limites de ses attributions spirituelles, et sans se permettre d'entrer dans le champ de la politique humaine. Heureux les princes, s'ils eussent laissé habituellement leurs confesseurs plus libres de se conformer en tout à ces lois si saintes et si néces-

saires, et s'ils eussent consenti à s'y astreindre eux-mêmes en ce qui les concernait[1] ! Ils se fussent épargné à eux et à la Compagnie bien des reproches, qui, très-injustes la plupart du temps, ont eu néanmoins de déplorables résultats. Toutefois, il faut le dire, et en toute vérité, les fautes qu'on a pu ou cru découvrir dans ces arbitres de la conscience des rois ont été *bien légères*, si l'on examine les périls de la situation ; *bien rares*, si l'on considère la multitude de ces confesseurs choisis au sein de la société : sur cent, à peine en trouvera-t-on deux ou trois qui aient mérité un blâme tant soit peu sévère. Tous les autres se sont fait remarquer par beaucoup de piété et de régularité, plusieurs par leur science et leurs talents. L'histoire vraie en fait foi. Vainement l'évêque constitutionnel de Blois, l'ex-conventionnel Grégoire s'efforce dans son *Histoire des confesseurs des rois*, au milieu de quelques éloges que lui arrache la force de la vérité, de dénigrer les jésuites chargés de ces délicates fonctions ; on ne trouve guère dans son livre que des déclamations vagues et sans preuves ; pas un témoignage bien authentique, pas un fait bien avéré n'y vient démentir ou infirmer tout ce qu'a dit l'histoire impartiale à la gloire ou à la décharge de ces religieux. Entrons dans quelques détails. La France encore nous les fournira.

Le premier jésuite que nos rois se soient attaché en qualité de confesseur fut le P. Edmond Auger, habile prédicateur, zélé missionnaire, qui ramena près de quarante mille hérétiques au sein de l'Église. Il fut peu porté en faveur de

[1] Loin de là, plusieurs de ces monarques, imprudents et jaloux de ce qu'ils appelaient leur autorité, ne voulurent pas comprendre que ces barrières élevées par la discipline religieuse entre eux et leurs confesseurs, étaient une sauvegarde pour les uns et pour les autres ; bien souvent ils forcèrent la main à la Compagnie pour la faire se désister de ses saintes exigences. Grégoire, dans son *Histoire des Confesseurs des rois*, p. 169, raconte que le général de la Compagnie ayant rappelé à Rome le confesseur de Joseph Ier, empereur d'Allemagne, parce que ce père s'occupait beaucoup trop des affaires de l'État, l'Empereur irrité déclara, continue l'historien, que, s'il fallait absolument que son confesseur allât à Rome, il n'irait pas seul, et que tous les jésuites des États autrichiens l'accompagneraient pour ne jamais reparaître dans aucun endroit de la monarchie.»

la Ligue, non pas qu'il en blâmât le principe, mais il eût voulu que la *Sainte-Union* fût restée davantage sous la main et à la disposition du monarque légitime, Henri III. Mais Henri III, que son confesseur avait poussé à se mettre lui-même à la tête de la Ligue, ne sut pas profiter des avantages qu'il en aurait pu tirer; il s'aliéna également les catholiques et les protestants. La plupart des jésuites, comme tous les autres religieux, comme les évêques du royaume, comme l'immense majorité de la bourgeoisie et des habitants des campagnes, avaient embrassé le parti de la Ligue; ils ne voyaient pas ailleurs de salut pour la foi et pour la religion de leurs pères : la Ligue en effet sauva le catholicisme en France. Depuis l'on a beaucoup exagéré les excès auxquels elle a pu donner lieu, sans toutefois les autoriser; et l'on a passé sous silence ses heureux et inappréciables résultats. Les jésuites n'avaient en vue que ces résultats; et l'on peut affirmer que s'ils tendirent au but avec une constance infatigable, ils le firent généralement, autant qu'il était possible en ces temps d'agitation fiévreuse, avec tous les tempéraments de la modération religieuse[1].

Parmi les confesseurs de nos rois qui se succédèrent depuis le P. Coton jusqu'au P. Lachaise, aucun n'a été accusé sérieusement, pas même par l'abbé Grégoire, de s'être occupé *d'affaires purement politiques*[2]; et tous, ils se distinguèrent par leur piété, par leur sainte hardiesse à ne rien taire des vérités utiles ou nécessaires, et par leur désintéressement personnel à toute épreuve. Il suffit de nommer les pères Arnoux et Caussin[3], Suffren, Sirmond et Dinet, que Louis XIV eut tour à tour pour modérateurs de sa conscience, et qui tous firent preuve d'une fermeté vraiment apostolique[4].

[1] Voir CRÉTINEAU, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. II, chap. VIII. — DAZÈS, *les jésuites ligueurs*.

[2] Voir M. LAMACHE, *Histoire de la chute des jésuites*, en réponse à M. de Saint-Priest; Introduction, p. 42 et 43.

[3] Écrivant au général de la Compagnie, le P. Caussin lui disait : « En certain cas, le silence est un devoir pour les autres personnes de la cour; pour le confesseur du prince, ce serait un sacrilége. »

[4] GRÉGOIRE, *Histoire des confesseurs des rois*, p. 326-340. ARCHON,

Le P. Annat qui, au rapport de Bayle, *chagrinait tous les jours Louis XIV, et ne lui donnait aucun repos* à cause de ses liaisons avec madame de La Vallière, sut néanmoins, par l'ascendant de sa vertu, captiver la confiance du grand monarque. Ce prince le fit entrer dans le *conseil de conscience* avec Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, et Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez : « On ne pouvait, dit à ce propos l'historien protestant Schœll, réunir trois hommes plus vertueux, plus désintéressés, plus exempts de prévention [1]. » Au P. Annat succéda le P. Jean Ferrier, « petit homme quant à la taille, dit Amelot de la Houssaye, mais grand homme quant à l'esprit ; » et qui dans son indépendance religieuse, « quand on voulait le faire entrer dans des querelles particulières, répondait que le roi ne l'avait pas fait son confesseur pour être l'avocat des mauvaises causes [2]. » Au dire de certains auteurs peu favorables aux jésuites, le P. Ferrier s'arrogea insensiblement le soin de nommer aux bénéfices ecclésiastiques, privilége qu'il partageait auparavant avec l'archevêque de Paris. Si le fait est vrai, ce père rendit un très-mauvais service à sa Compagnie ; et il légua à ses successeurs une autorité peu conforme à la modestie religieuse et qui devait leur susciter beaucoup plus de haine qu'elle ne leur pouvait concilier de reconnaissance et d'affection. Quoi qu'il en soit, les pères Lachaise et Letellier entrèrent dans cet héritage, comme dans une prérogative attachée à la qualité de confesseur.

A ces deux noms se rattachent, par un préjugé beaucoup plus commun qu'il n'est fondé, deux événements mémorables de cette époque, la révocation de l'édit de Nantes et la destruction de Port-Royal.

L'on a accusé et l'on accuse encore sans aucune preuve, et bien plus, en dépit de preuves solides du contraire, le P. Lachaise d'avoir contribué à l'annulation de l'édit de Nantes :

Histoire de la chapelle des rois de France, p. 732. — *Mémoires de madame de Motteville*, t. I, p. 75.

[1] *Cours d'histoire des Etats européens*, t. XXVIII, p. 22.

[2] *Mémoires d'Amelot de la Houssaye*, t. III, p. 290.

le bruit en courut hors de France surtout et parmi les protestants; mais le caractère connu du P. Lachaise, ses antécédents, sa conduite même dans les tristes exécutions qui suivirent, et enfin le témoignage des contemporains les moins suspects et les mieux informés[1] le déchargent complétement de cette accusation, si c'en est une. C'est avec plus de raison peut-être qu'on a fait au confesseur de Louis XIV un reproche bien différent. *La bonté trop facile du P. Lachaise*[2], que signalait Fénelon de son temps, est devenue presque proverbiale. La bonté fut en effet le fond de son caractère; les ennemis mêmes de la Compagnie surent la reconnaître et l'apprécier. « On lui rend ce témoignage, dit Saint-Simon, qu'il était obligeant, juste, non vindicatif, fort jésuite, mais sans rage ni servitude[3]. » Louis XIV lui reprochait un jour qu'il était trop bon : « Ce n'est pas moi, répliqua-t-il, qui suis trop bon, c'est vous, sire, qui êtes trop dur. » — Sans avoir la vertu rigide et austère de quelques-uns de ses prédécesseurs ou de ceux qui l'ont suivi, le P. Lachaise était un homme probe, désintéressé, sincère, un prêtre bon et régulier. Jamais il ne transigea avec ses obligations essentielles; et dans les premiers temps de son ministère à la cour, s'il ne put retirer d'abord le roi de ses désordres, il le tint au moins pendant quelques années éloigné des sacrements.

Arrivons au P. Letellier sur lequel l'envie, la haine et l'ignorance ont déversé tant d'imputations odieuses. Pour connaître cet homme qu'on a si étrangement défiguré, il faut lire la correspondance de Fénelon et des évêques avec ce *fougueux*, ce terrible confesseur *du roi absolu*. Là, on voit à découvert sa conduite, ses pensées et les ressorts qui le font agir; là, il est comme toujours l'homme ferme, mais l'homme calme et modéré. Fénelon gourmande sa lenteur,

[1] Voir *les Mémoires de l'abbé de Choisy*, t. LXIII, p. 284 (édit. Petitot.) — *Mémoires de Lafare* (Ibidem). t. LXV, p. 234. — *Histoire ecclésiastique de la cour de France*, par Ororux, t. II. p. 531, etc.

[2] *Correspondance de Fénelon*, t. XXIII. *Lettre au duc de Chevreuse*, p. 321.

[3] *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. II, p. 18.

les évêques se plaignent de ses timides ménagements : Letellier tempère par des raisons de prudence le zèle trop empressé des évêques, il cherche à calmer leur indignation par des motifs d'un plus grand bien, le bien de la paix et de la concorde dans l'épiscopat[1]. Cependant, ajoutera-t-on peut-être, c'est le P. Letellier qui a fermé, qui a détruit Port-Royal. L'imputation fût-elle vraie, je ne vois pas comment

[1] *Œuvres de Fénelon*, t. XXIII, p. 289 (édition de Leclerc, 1827) ; t. XXV, p. 314, 351, 352, 387 ; t. XXVI, p. 21, 139, 346. — Letellier, a-t-on dit, dominait Louis XIV. On peut juger par une lettre de Chevreuse à Fénelon, jusqu'où s'étendait cette domination. « Je crois, dit Chevreuse, que le P. Letellier *agit un peu sur ce qui est personnel* à ce dernier (sur la conscience du roi); mais il *ne se croit pas en droit de le faire* sur certains points, qui, ne paraissant pas de sa compétence, donneraient lieu de lui fermer la bouche. » *Œuvres de Fénelon*, t. XXIII, p. 421. — Veut-on une autre preuve de l'influence du P. Letellier sur son royal pénitent ? Après avoir raconté comment le cardinal de Noailles, *toujours esclave aveugle des jansénistes*, avait refusé au roi de se réconcilier avec les évêques de Luçon et de la Rochelle, l'historien de Fénelon ajoute : « Quelque mécontent que fût Louis XIV de la conduite et des procédés du cardinal de Noailles, il se borna à lui retirer les marques de la confiance particulière qu'il était dans l'habitude de lui donner. Il évita même d'ajouter à ce refroidissement le caractère d'une disgrâce publique, et toute sa famille continua à jouir à la cour de la même faveur et de la même considération dont elle était depuis si longtemps en possession. » (Le cardinal DE BAUSSET, *Hist. de Fénelon*, t. III. p. 429.) — Le grand monarque poussa encore plus loin la modération et la condescendance. C'est madame de Maintenon qui nous a conservé ces précieux détails, qui autrement paraîtraient incroyables. Dans une lettre du 24 février 1715, adressée à M. Languet, curé de Saint-Sulpice, qui faisait des démarches pour ramener le cardinal de Noailles à des sentiments plus catholiques, madame de Maintenon s'exprime ainsi : « Que pourrait mon intérêt auprès de M. le cardinal, puisqu'il résiste au roi son maître, son bienfaiteur, prévenu d'estime et d'inclination pour lui ; *qui a tout employé pour le faire revenir, jusques à ses larmes et à ses conjurations, à la mort de nos jeunes princes.* Il a résisté à tout, et s'en sait bon gré ; *il est sans cesse encouragé là-dessus.* Il est certain qu'il abrégera les jours du roi qui a le cœur serré entre la religion et les droits de son royaume. Dites tout ce qu'il vous plaira, Monsieur, je ne vous désavouerai pas; mais je crois que vous parlerez inutilement. » (*Lettre autographe de madame de Maintenon*, citée par le cardinal de Bausset, *Hist. de Fénelon*. t. IV, p. 348.) Concluons : de deux choses l'une : ou la domination tyrannique et absolue du P. Letellier sur l'esprit de Louis XIV n'est pas ce que l'on a prétendu ; ou si réellement elle était telle, les effets en sont tout autres que ceux qu'on a bien voulu lui assigner.

le confesseur du roi très-chrétien eût été si blâmable d'avoir conseillé une pareille mesure. Mais non, le P. Letellier n'a ni fermé ni détruit Port-Royal, dont la destruction *légale* avait précédé ses fonctions auprès de Louis XIV, et dont la destruction *matérielle*, qui arriva en 1710, un an après son élévation au poste de confesseur, est attribuée, par tous les historiens jansénistes de Port-Royal et tous les contemporains bien instruits, à l'influence d'une autre congrégation, et aux démarches imprudentes de quelques amis de cette maison. Enregistrons les dates et les faits. En 1707, le cardinal de Noailles interdit l'usage des sacrements aux religieuses de Port-Royal, qui avaient refusé de se soumettre à la bulle *Vineam Domini Sabaoth* de Clément XI. Le 27 mars 1708, le pape par une bulle, et le roi par des lettres patentes suppriment Port-Royal des Champs. Le cardinal de Noailles et le parlement adhérèrent à la volonté des deux puissances. Tout cela se concluait la dernière année du P. Lachaise, qui mourut le 20 janvier 1709. Or, il est à remarquer que, de l'année 1696 environ à 1709, les jésuites n'eurent point d'influence à la cour. Saint-Simon dans ses *Mémoires* dit, en parlant des dernières années du P. Lachaise, que c'était plutôt un cadavre qu'un homme qu'on transportait à Versailles pour y entendre son royal pénitent [1]. Madame de Maintenon et Fénelon parlent dans le même sens [2]. Il est donc avéré d'abord que le P. Letellier, qui n'entra en fonctions que le 21 février 1709, ne fut pour rien dans la suppression de Port-Royal, opérée en 1708, et que le P. Lachaise lui-même n'y eut aucune part.

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. IX.

[2] On lit dans la *Correspondance de Fénelon* (t. VIII. p. 56. Lettre à l'abbé de Chanterre, 1697), « qu'à la cour le P. Lachaise et sa Compagnie n'ont plus de crédit. » Au vol. IX, p. 103, en 1699, Fénelon, qui constate le même fait, ajoute : « Le crédit du cardinal de Noailles s'en élève d'autant plus. » Madame de Maintenon, écrivant au cardinal de Noailles, le 17 février 1701, dit : « Jamais les jésuites n'ont été plus faibles qu'ils le sont : le P. de Lachaise n'ose parler ; leurs meilleurs amis en ont pitié... Le bonhomme (le P. Lachaise), encore un coup n'a nul crédit. » — Et qui le savait mieux que madame de Maintenon ? (Voir le cardinal de Bausset, *Histoire de Fénelon*, t. III, p. 391.)

Quant à la destruction des murs et des bâtiments du monastère et à cette impitoyable charrue qui aurait passé *en quelque manière* [1] sur le terrain dévasté, le P. Letellier et les jésuites y sont encore complétement étrangers. A l'exception de Saint-Simon [2], dont les *Mémoires* ne parurent que longtemps après sa mort, tous les annalistes de Port-Royal contemporains, et même postérieurs, sont unanimes pour exclure les enfants d'Ignace de toute participation à une simple mesure de prudence ou de police, mais que la prévention ou l'esprit de parti ont voulu élever à la hauteur d'un événement. Dom Clémencet écrit, dans son *Histoire générale de Port-Royal*, que les jésuites désiraient qu'on renvoyât à Port-Royal des Champs les religieuses de Port-Royal de Paris, afin de s'emparer de leur maison; puis il ajoute : « MM. de Saint-Sulpice, à ce qu'on prétend, obtinrent, par le crédit de madame de Maintenon, la démolition de Port-Royal des Champs, en lui représentant que, si on le laissait subsister, les temps pouvant changer, les jansénistes pourraient aussi y revenir et rétablir leurs erreurs. Cela fait voir, continue-t-il, que ce n'est point aux jésuites qu'il faut attribuer la démolition de Port-Royal des Champs; non qu'ils n'en fussent capables, mais parce que cela était contraire à leurs desseins et

[1] Un ancien magistrat et zélé janséniste, M. Silvy, dans son opuscule intitulé : *Du rétablissement des jésuites en France*, Paris, 1816, dit « que Louis XIV avait fait passer *en quelque manière* la charrue sur le terrain de Port-Royal. » Cet *en quelque manière* ôte un peu à la poésie du sujet; et certainement il ôte toute sa force au témoignage historique.

[2] Le duc de Saint-Simon s'est condamné lui-même à n'être pas cru lorsqu'il est question du P. Letellier : ce n'est pas la première fois que, pour dénigrer ce jésuite, l'annaliste confond les faits et les dates. En parlant de la bulle *Vineam Domini Sabaoth* de 1705, Saint-Simon dit que Letellier, pour nuire à Port-Royal et embarrasser le cardinal de Noailles, fut cause « que le roi ordonna au prélat de faire signer cette constitution. » (*Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 421, 422, 423.) Mais Saint-Simon ne devait pas ignorer ce qu'il avait écrit lui-même ailleurs, que Letellier ne parut devant Louis XIV, qui ne le connaissait pas jusque-là, que dans le mois de février de l'année 1709; comment donc ce religieux aurait-il pu être *cause* que le roi ordonnât la signature d'une bulle en 1703?

à leurs intérêts [1]. » Besoigne, autre *historien de Port-Royal*, signale le même fait, puis il ajoute : « On était déjà autorisé par la dernière bulle, qui ordonnait que ce nid d'erreurs fût ruiné de fond en comble, *evellatur et eradicetur*. Il ne s'agissait que d'obtenir un arrêt du conseil en conformité de cette bulle. La chose se fit le 12 janvier 1710 [2]. » Il serait trop long de rapporter les autres témoignages, mais il ne faut point omettre une circonstance capitale en cette affaire; la coopération même, contre leurs intentions, de quelques jansénistes à la destruction d'une maison qui leur était si chère. Ce fut pour empêcher les religieuses de Port-Royal de Paris, connues par leur attachement aux jésuites, d'aller occuper les bâtiments de Port-Royal-des-Champs, que des zélés du parti, entre autres mademoiselle de Joncoux, firent des démarches auprès de madame de Maintenon. Madame de Maintenon, poussée d'autre part à consommer la destruction de Port-Royal des Champs, entra facilement dans ce dernier projet, et y fit entrer Louis XIV [3]. Personne, au reste, n'ignore que madame de Maintenon n'agissait pas sous l'inspiration des enfants d'Ignace. Que deviennent donc maintenant ces bruyantes et ridicules déclamations qui ont trouvé tant d'échos? *Les pierres de Port-Royal démoli*, dit-on, *par la main des jésuites, sont venues retomber sur leurs têtes*. Les jésuites eussent-ils contribué à la ruine d'une maison, autrefois célèbre, mais qui ne renfermait plus guère que quelques

[1] *Histoire générale de Port-Royal*, t. X, p. 4.

[2] *Histoire de Port-Royal*, t. III, p. 221.

[3] GUILLEBERT, *Mémoires historiques sur Port-Royal*, t. VI, p. 137 et 270. « Ce ne sont pas les jésuites, dit cet écrivain janséniste, mais une fausse démarche des amis de Port-Royal des Champs qui *en occasionna la démolition;* mademoiselle de Joncoux fut la cause innocente de cette ruine. » L'éditeur des *Mémoires de l'abbé Pinault sur la destruction de Port-Royal* s'exprime ainsi : « Cette chère amie (mademoiselle de Joncoux), en travaillant, même après notre dispersion, à nous conserver notre maison pour des temps plus favorables, contribua, malgré elle, à la faire raser et détruire! » — Les démarches que fit *cette chère amie des jansénistes* pour empêcher les religieuses de Port-Royal de Paris d'occuper le monastère de Port-Royal des Champs, furent sans nul doute pour madame de Maintenon un motif de plus de hâter la ruine de cette maison.

vieilles filles entêtées et rebelles à l'Église, on ne voit pas trop quel grand mal ils auraient fait à la religion et à l'État; encore moins, quel blâme ils auraient encouru devant Dieu et devant le monde catholique. Et cependant ils n'ont en vérité ni le mérite ni la gloire de cette œuvre. Cessera-t-on enfin de la leur attribuer?

Il y eut un intervalle de quelques années entre le P. Letellier et les PP. de Lignières, Perussault et Desmarets, qui tous les trois se succédèrent dans la charge ou dans le titre de confesseur de Louis XV. Qu'a-t-on reproché à ces trois religieux? Ce n'est probablement pas de s'être mêlés des affaires politiques, d'avoir gouverné la France. La philosophie, au contraire, les a blâmés de n'avoir pas été assez habiles politiques[1]; de n'avoir pas su sacrifier leur conscience à leur fortune et à celle de leur société; d'avoir été sévères mal à propos, en condamnant, — et ils suivaient en cela l'exemple de leurs devanciers, — les désordres d'un prince esclave de ses passions et de la courtisane sa complice. Voilà ce qui s'appelle mourir au champ d'honneur, périr dans l'accomplissement et pour l'accomplissement d'un devoir. Ainsi donc s'est terminée cette longue chaîne de confesseurs des princes; elle a abouti à la gloire d'une espèce de martyre; le martyre de l'intégrité *sacerdotale*, le témoignage rendu aux bonnes mœurs et à l'honnêteté publique aux dépens de leur propre existence. Bien des lecteurs n'approuveront pas, ne comprendront pas ce langage; il n'est pourtant que la vérité historique; nous le parlons avec une pleine franchise, avec une pleine conviction, fondée sur les faits eux-mêmes et dont on chercherait vainement à affaiblir la force.

III. La troisième espèce de puissance que nous avons à considérer est l'*influence morale;* il est important, dans la question qui nous occupe, d'en considérer la nature, les effets et le but. Cette influence, qui agit directement sur les

[1] D'ALEMBERT, *De la destruction des jésuites*, p. 155. Cet organe si actif et si influent de la philosophie du XVIIIe siècle, d'Alembert, reproche ici *deux fautes capitales* aux jésuites : la première, d'avoir déplu à madame de Pompadour; la seconde, d'avoir attaqué l'encyclopédie.

esprits et sur les cœurs, a sa source, d'un côté, dans la vertu ou les talents de ceux qui la font naître, et de l'autre, dans la confiance ou dans l'estime de ceux qui la reçoivent. Et quand il s'agit d'une société de religieux, on conçoit aisément qu'ils ne peuvent prendre ou exercer de l'ascendant sur ce qui les entoure, que par des vertus, des talents ou des qualités en rapport avec leur état et la fin surnaturelle de leur vocation; on conçoit aussi que cet ascendant aura d'autant plus de force et s'étendra avec d'autant plus de facilité, qu'il aura à s'exercer sur des populations plus religieuses. L'expérience a confirmé la vérité de ces deux principes déjà si évidents par eux-mêmes. Quoi qu'on en dise, la puissance et l'influence de la Compagnie de Jésus n'a dû sa naissance et son accroissement qu'à la vertu bien connue, aux talents remarquables d'un grand nombre de ses membres, et aux services nombreux et de tous genres qu'ils rendaient à l'Église et à l'État [1].

[1] Tous les historiens, amis ou ennemis de la Compagnie de Jésus, sont unanimes à constater ce fait. Les services surtout que le catholicisme recevait ou attendait de la part des jésuites contre les sectes hérétiques nées au XVIe siècle furent, entre autres, un des plus puissants mobiles sur l'esprit des peuples et des gouvernements catholiques pour donner accès à ces religieux et pour mettre entre leurs mains les moyens les plus efficaces et les plus étendus de défense ou de préservation : l'éducation de la jeunesse dans les écoles publiques, la direction des âmes dans le confessionnal, l'instruction religieuse dans les sermons et dans les simples catéchismes, tout devint du ressort des jésuites. Contentons-nous de courtes citations; Du Boulay, historien de l'Université de Paris, dit en parlant des jésuites : « Leurs classes sont fréquentées par un grand nombre d'écoliers, et celles de l'Université sont désertes... la religion catholique y a beaucoup gagné, de l'aveu même de ceux qui se sont élevés avec le plus de violence contre les jésuites. Car on ne saurait dire combien cet ordre s'est accru en peu de temps, et comment tout à coup il a été accueilli partout d'un consentement presque unanime; avec quel fruit il s'est appliqué à convertir à Dieu et au christianisme les nations barbares, et à ramener les hérétiques à la foi catholique. »

Le président de Thou, dans son *Histoire universelle* (liv. XXVII, ch. VIII), raconte que son père, Christophe de Thou, premier président du parlement de Paris, se prononça en faveur des jésuites contre l'Université, qui voulait leur interdire l'enseignement, et que le parlement lui-même autorisa les pères à ouvrir leur collége... « par opposition aux protestants, dont ces religieux semblaient appelés à combattre les progrès. »

Il serait superflu de rappeler les faits : ils sont assez connus. Qui ne sait l'influence merveilleuse qu'exercèrent à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe les vertus et les talents de saint Ignace et de ses premiers compagnons; d'un saint François Xavier dans les Indes, d'un Laynez au colloque de Poissy et au concile de Trente; d'un Strada et d'un Araoz en Espagne, d'un Auger et d'un Maldonat en France, d'un Le Jay, d'un Canisius en Allemagne, et plus tard celle d'un Bellarmin, d'un Suarès dans la théologie; d'un Rodriguez, d'un Saint-Jure dans l'ascétisme, etc.? Il faut le reconnaître, telle est la vraie source, et il n'y en a point d'autre, de cet ascendant que la Compagnie de Jésus sembla appelée par la Providence à exercer sur les *âmes* parmi les catholiques[1]. Nous disons *parmi les catholiques*, et ce n'est pas

[1] Qu'on nous permette encore de rapporter un témoignage vraiment remarquable, que nous n'admettons pas toutefois en son entier; il est tiré d'un article qui a paru dans la *Revue d'Edimbourg*, sous ce titre : *Les premiers jésuites :* — et qui a été reproduit en français dans la *Revue britannique* du mois de novembre 1842 : « Toutes les pages des annales européennes, durant grand nombre de générations, témoignent de la véhémence, de *la politique*, de la discipline parfaite, du courage intrépide, de l'abnégation, de l'oubli des liens les plus chers à l'homme privé, du profond et opiniâtre dévoûment à atteindre le but proposé, de la prudence infinie dans l'emploi des moyens, qui distinguèrent les jésuites dans *la lutte pour leur Eglise*. L'esprit catholique s'était concentré dans le sein de l'ordre de Jésus, et son histoire est l'histoire de la grande réaction catholique. Cette société s'empara de la direction de toutes les institutions qui agissent le plus puissamment sur les esprits, la chaire, la presse, le confessionnal, les académies. Où prêchait le jésuite, l'église était trop petite pour l'auditoire. Le nom de jésuite, en tête d'un ouvrage, en assurait le succès. C'était à l'oreille d'un jésuite que les puissants, les nobles et les seigneurs confiaient l'histoire secrète de leur vie. C'était de la bouche d'un jésuite que les jeunes gens des classes hautes et moyennes apprenaient les premiers rudiments des études jusqu'à la rhétorique et la philosophie. La littérature et la science, compagnes jusque-là de l'incrédulité et de l'hérésie, se montrèrent les alliées de la foi orthodoxe. *Devenue reine du sud de l'Europe*, la société de Jésus, victorieuse, se prépara à d'autres conquêtes. S'inquiétant peu des océans et des déserts, de la faim, de la peste, des espions et des lois pénales, des prisons et des tourments, des gibets et des haches, les jésuites apparurent sous toutes les formes, dans tous les pays; écoliers, médecins, marchands, serviteurs, on les vit à la cour hostile de Suède, dans les vieux châteaux du comté de Chester, au milieu des campagnes du Connaugt ; ils

sans intention; ce fut en effet parmi les nations les plus attachés au catholicisme, et dans les cours où régnait davantage l'esprit de foi et de piété chrétienne, que les jésuites eurent toujours plus d'influence et de succès; comme aussi ce fut de la part des populations ou des gouvernements protestants qu'ils eurent à subir une répulsion plus vive, et souvent de violentes et cruelles persécutions. Écoutons un écrivain très-peu suspect en cette matière. M. Dutilleul, avocat à la cour royale de Paris, qui écrivait en 1846 : « Plus un pays, dit cet auteur, était protestant, c'est-à-dire hostile à Rome et au centre de l'unité papale, plus il leur montrait d'hostilité. Nous voyons la Russie, qui professe le rite grec, la Suède protestante, Genève calviniste, l'Angleterre surtout, ce boulevard politique du protestantisme, les bannir et les frapper d'anathème; Venise, qui a toujours protesté contre Rome, les attaque à son tour; enfin, la France, toujours animée d'un esprit de liberté railleuse, mais attachée au catholicisme, leur résista longtemps avant de les détruire. L'Espagne, au contraire, le Portugal et l'Italie presque entière marchèrent avec eux[1]... » On pourrait y joindre la cour des ducs de Bavière et le gouvernement des Empereurs de la maison d'Autriche, tant que ces princes, comme l'a remarqué le docteur Ranke, se firent un devoir de subordonner la politique à la religion[2].

Mais cette influence, dans ses résultats comme dans sa nature, fut toujours une influence foncièrement chrétienne et surnaturelle. Partout où les jésuites eurent la liberté de remplir les fonctions de leurs ministères, les populations en devinrent plus instruites dans la vraie religion, plus affermies dans la foi catholique, plus adonnées à la pratique des bonnes œuvres et à la piété chrétienne; et ce résultat fut obtenu dans les cours des rois comme au sein des écoles, parmi la bourgeoisie comme parmi les habitants des campagnes.

disputaient, instruisaient, consolaient, attirant à eux les cœurs de la jeunesse, ranimant le courage des timides, et portant le crucifix aux lèvres des agonisants. »

[1] *Histoire des corporations religieuses de France...*, p. 284.

[2] *Histoire de la papauté*. t. IV, p. 267. — SCHELL, *Cours d'histoire*.

Nous ajouterons que cette influence fut aussi une influence pacifique. Les jésuites furent toujours les apôtres de la paix, de la soumission et de l'ordre; tellement qu'on a vu dans les jours mauvais leur nom signalé par les perturbateurs du repos public comme le drapeau de la *tranquillité et de l'ordre*. Mais où ils firent éclater davantage la nature toute paisible de leur prétendue puissance, ce fut, en ce qui les concernait eux-mêmes, leur conservation et leur propre défense. Les ennemis des jésuites ont pu, et en bien des rencontres, exciter des soulèvements populaires pour persécuter, piller, chasser des religieux inoffensifs; jamais les pères de la Compagnie n'usèrent et ne souffrirent qu'on usât en leur faveur des armes de la violence ou de la rébellion. Ils permirent, ils sollicitèrent même quelquefois les attestations des particuliers, des cités et même des provinces entières qui les réclamaient comme leurs pères et leurs maîtres dans la foi et dans la pratique des vertus chrétiennes; jamais ils ne consentirent, ils s'opposèrent même plus d'une fois, de toute leur autorité, au zèle trop ardent des populations, qui voulaient les soustraire par la force aux mesures arbitraires et violentes du pouvoir. Du reste, dans toutes les contrées de l'Europe d'où ils furent si cruellement bannis au XVIIIe siècle, leurs amis, — en bien plus grand nombre que leurs ennemis, — étaient en général les hommes vertueux et paisibles, les personnes pieuses, la masse des catholiques pratiquants [1]; ils étaient bien éloignés d'avoir

[1] L'on a fait un crime aux jésuites de *leur énorme influence*; puis on leur a reproché d'être *impopulaires*, c'est-à-dire, probablement, peu agréables aux masses. L'un et l'autre est contre la vérité historique. Les jésuites furent loin, hors quelques cas exceptionnels, d'exercer une influence prépondérante sur les grands et les riches; ils en possédaient une bien plus étendue et plus solide sur les masses, qu'ils instruisaient ou qu'ils dirigeaient dans les voies du salut. Prenons l'époque la moins favorable, celle qui précéda l'entière extinction de l'ordre. Partout les jésuites étaient alors très-aimés et très-populaires au sein des nations catholiques. Pour la France, nous avons le témoignage de Duclos : « Je ne crains pas d'assurer, dit-il, et j'ai vu les choses d'assez près, que les jésuites avaient et ont encore plus de partisans que d'adversaires... les provinces regrettent les jésuites, et ils y reparaîtraient avec acclamation » (*Voyage en Italie*, p. 32); celui de Laffrey, dans *La Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 72 : « La plus grande et la plus

recours aux moyens violents ou à la révolte; leurs armes à eux étaient les larmes mêlées avec des prières en présence de Dieu. Telles étaient au fond les ressources sur lesquelles s'appuyait cette puissance si redoutable.

Enfin, demandera-t-on, dans quel but un ordre religieux, dont la modestie devrait être la vertu première, avait-il pu admettre et même rechercher cette puissance morale, cette influence sans exemple jusque-là sur les masses, et sur les membres de la société chrétienne?

N'y aurait-il pas quelque chose de vrai dans ce qu'on a répété tant de fois et sous toutes les formes, que c'était pour devenir au dehors les maîtres du monde, qu'ils avaient d'abord établi leur empire au dedans sur les consciences; ou comme on l'imprimait encore il y a peu de jours, « que pour assurer leur domination *temporelle* (sic) et spirituelle, les jésuites ont confondu la religion et la politique en gouvernant l'une par l'autre? » Laissons là les chimères, les fables sans fondement comme sans réalité : parlons sérieusement.

Pourquoi les jésuites ont-ils pu consentir ou même aspirer à cette réputation qui a préparé et assuré leur influence et leurs succès? La réponse se trouve dans l'objection elle-même. Les enfants de Saint-Ignace n'étaient pas appelés au silence du cloître comme les enfants de Saint-Bruno; ils étaient destinés par leur saint fondateur *à porter la foi et le nom de Jésus devant les rois et les peuples de la terre*. Dans ce but,

saine partie du royaume regretta les jésuites... » — Pour l'Espagne, leurs ennemis eux-mêmes, Roda, Campomanès, sont forcés de l'avouer : *indè iræ* (Voir *Clément XIII et Clément XIV*, p. 280); et lorsqu'une année après leur expulsion d'Espagne le roi Charles III, paraissait au balcon de son palais pour accorder une grâce au peuple, le peuple, d'une voix unanime, réclama les jésuites (Coxe, *Histoire des Bourbons d'Espagne*, t. V, p. 75.) Pour l'Allemagne, on peut voir la lettre du cardinal Migazzi à Clément XIV. (Volume supplémentaire, p. 401.) Pour l'Italie et les autres pays catholiques, écoutons le cardinal Malvezzi écrivant au souverain pontife : « Les liens qui unissent les jésuites aux nations catholiques sont de telle nature que leur suppression serait impraticable, si l'arrêt suprême ne partait du Vatican. Lorsque le décret sera émané de Votre Sainteté, il sera encore difficile de l'exécuter sans faire naître le mécontentement des peuples. » (*Clément XIII et Clément XIV*, p. 393.)

une réputation, non pas colossale, mais pure et intacte, leur était nécessaire ; en la recherchant, ils suivaient le conseil du Saint-Esprit : *Curam habe de bono nomine.* Saint Ignace, cet homme si humble et si modeste pour tout ce qui le concernait lui-même, voulut que sa société jouît toujours aux yeux du monde d'une haute et sainte estime, d'une considération véritable et bien établie. Cette pensée était si profonde dans son cœur, qu'on la trouve exprimée en bien des traits de sa Vie et dans plus d'un endroit de ses constitutions ; la fin et le but qu'il se proposait en cela ne sont un mystère pour personne : c'était toujours et ce devait être *la plus grande gloire de Dieu,* le salut et la sanctification des âmes. Sortez de là, vous ne comprendrez pas la Compagnie de Jésus, ni son esprit, ni ses actes ; avec ce mot tout s'explique. Pour quiconque ne saurait entrer dans cet ordre d'idées, nous n'avons rien à dire. Nous sommes bien loin de croire cependant qu'il n'y ait pas beaucoup d'hommes, même dans le monde le plus profane, capables de concevoir, ou du moins d'apercevoir à leur point de vue, ce qu'il y a de grand, de beau, de vrai et de sincère dans le dévoûment d'une congrégation religieuse au salut et au bien spirituel de ses frères, à la défense de la foi et de l'Église de Jésus-Christ. Nous aimons encore ici à emprunter les paroles de M. Dutilleul, qui appartient à une école dont les vues sont en général assez élevées, quoique peu favorables à l'Église. « L'œuvre jésuitique, dit cet auteur, avait pour objet unique la défense du catholicisme attaqué ; pour dessein secondaire, mais simultané et intimement lié à l'autre, la reconstruction de l'autorité spirituelle au profit de Rome [1]. » Et ailleurs, le même écrivain, parlant des travaux, des conquêtes et des souffrances de l'*Ordre de Jésus*, ajoute : « C'était non une ambition étroite et personnelle qu'il poursuivait, comme on a eu tort de le prétendre et de le dire, mais, bien plus que cela, une réaction et une révolution catholique et romaine. Tels on vit apparaître les jésuites sous Henri IV et

[1] *Histoire des Corporations religieuses en France*, p. 278.

sous la Fronde ; plus tard ils s'emparèrent des conseils secrets de Louis XIV. Ce ne fut pas sans obstacle ni sans résistance qu'ils y parvinrent ; l'Université et les parlements ne cessèrent pas de les entraver... Cette longue lutte des jésuites contre les universités et les parlements nous fournira encore quelques détails qui prouveront que cet ordre puissant, loin d'être attaché, comme on l'a cru, à ses intérêts exclusifs, n'a été, dans les tentatives les plus hardies de son ambition infatigable, que l'athlète de l'autorité spirituelle[1]. »

Bien des écrivains ont relevé, par les peintures les plus vives et les plus touchantes, les actes de dévoûment héroïque si communs parmi les religieux de la Compagnie de Jésus ; et leurs voyages sur les lacs glacés et à travers les forêts inconnues du Canada, et leurs courses, et leurs fatigues et leurs souffrances atroces au milieu des peuplades sauvages d'un nouvel hémisphère, et leur intrépidité dans les dangers, et leur constance au milieu des tortures, sur les croix, sur les bûchers et presque dans le sein de la mort ; mais, par une prévention inexplicable, ils ont attribué les vertus surhumaines qu'on admire dans ces héros du christianisme à une misérable et étroite ambition, au désir froidement calculé d'accroître le crédit, les richesses, la gloire de leur ordre ? Oh ! bien vaine récompense d'une bien triste vanité, dirions-nous avec saint Augustin, si jamais des cœurs religieux en étaient capables !

Voici comment un membre d'une société si indignement outragée repousse ces cruelles imputations, avec toute la force, toute l'éloquence que donne la conviction d'une grande injustice. Le P. Daniel, dans sa réponse aux *Provinciales* de Pascal, s'exprime ainsi : « On en voit (parmi les jésuites) quel-

[1] *Ibid.*, p. 279, 280. — Il est vrai que cet écrivain, comme plusieurs autres, semble croire que les jésuites travaillaient à établir une monarchie universelle, une théocratie au profit de Rome. Il est vraiment étrange que des hommes d'ailleurs sérieux ne veuillent pas comprendre que *la concorde peut régner entre le sacerdoce et l'empire*, chacun demeurant dans ses limites propres et dans la possession de l'autorité qui lui a été confiée par le modérateur suprême. Du reste, je ne vois pas ce que les gouvernements peuvent perdre à laisser l'Eglise jouir en paix de ses droits spirituels, les peuples du moins ne sauraient qu'y gagner.

ques-uns à la cour, en crédit, en réputation, respectés, applaudis, honorés de la bienveillance ou de la confiance des princes, tandis qu'un très-grand nombre meurent de froid et de faim dans les forêts du Canada ; d'autres vont ruiner de gaîté de cœur leur santé pour le reste de leur vie dans les îles de l'Amérique méridionale, où de trente qui y passeront, il ne s'en trouvera pas deux qui ne succombent avec le temps à la malignité de l'air : sans parler des gibets de l'Angleterre, des feux et des fosses du Japon, qui ont été le partage d'un grand nombre de leurs missionnaires. Car on le dit nettement et on l'imprime publiquement [1], que les jésuites qui sont en ces pays-là ne valent pas mieux que ceux de France. Qu'on dise tant qu'on voudra qu'ils trafiquent et qu'ils s'enrichissent dans ces pays éloignés ! ce serait mettre un peu trop au commerce ; et je ne sache guère de marchands qui voulussent l'être à ce prix. Ces bons pères iront donc se faire rôtir et manger tout vivants par les Iroquois, passer les hivers dans les bois avec les sauvages, sans autre retraite qu'une cabane d'écorce, où la fumée aveugle et étouffe ceux qui s'y mettent à l'abri du froid, et cela pour avoir l'honneur d'établir partout la morale relâchée, d'étendre la gloire de leur société, et pour donner lieu aux prédicateurs qu'on prie quelquefois de prêcher le jour de Saint-Ignace, de faire compliment aux jésuites de Paris sur leur zèle, sur leurs fonctions et sur leurs travaux apostoliques. Si cela est, je ne désespère pas qu'on ne voie naître un jour quelque société de brigands qui, s'unissant dans le dessein de voler, de piller, de tuer, conviendront ensemble que quelques-uns d'entre eux jouiront paisiblement du butin et du fruit des fatigues des autres, sans jamais s'exposer à aucun péril, et que ceux-ci, après avoir bien volé et bien pillé sans tirer nul profit de leur peine, se feront pendre et rompre tout vifs sur les échafauds, uniquement pour l'intérêt et pour la sûreté de leurs compagnons [2]. »

[1] *Morale pratique*, Préf. du IIe tom.

[2] *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe*, 2e Entretien, p. 39. (Édit. de Cologne, 1697.)

Mais un suffrage d'un plus grand poids encore en faveur des jésuites, c'est une lettre adressée à Clément XIII par un évêque, qui résume, en quelques paroles nettes et précises, le témoignage si honorable et si unanime que les évêques du monde entier rendirent à la Compagnie de Jésus, déjà menacée d'une ruine prochaine.

« Très-saint père, c'est une chose connue et avouée de tout le monde que la respectable Compagnie de Jésus n'a jamais cessé de rendre à l'Église les services les plus importants dans toutes les parties du monde chrétien. Jamais il ne s'est trouvé ordre religieux dont les enfants aient rempli les fonctions du saint ministère avec un zèle plus ardent, plus pur et plus éclairé; rien n'a été capable de ralentir ce zèle soutenu au milieu des plus violents orages, et ceux dont elle est attaquée dans ces temps malheureux ne servent encore qu'à faire éclater sa constance et sa solidité.

« Tout parle à la louange de la Compagnie : les chaires chrétiennes qui retentissent des vérités qu'elle annonce aux peuples, les tribunaux sacrés de la pénitence, où, avec une assiduité constante, elle s'applique à guérir les plaies des pécheurs; les villes et les campagnes qu'elle parcourt en y faisant des missions; les retraites et les exercices spirituels qu'elle donne avec tant de fruit; les asiles qu'elle ouvre à l'enfance, et où, avec tant d'habileté, elle la prépare à remplir dans la suite toutes sortes d'emplois, enfin, tant d'écoles célèbres où la jeunesse chrétienne est assurée de trouver des maîtres également prudents et éclairés... ce sont là, très-saint père, des témoignages que chacun voit, et dont on ne peut éluder la force. C'est pourquoi il semble que nous pouvons avec raison, suivant la parole du Sauveur, monter dessus les toits pour y publier les avantages inestimables que l'Église de Dieu retire partout de la Compagnie de Jésus. Elle est digne à tous égards de nos éloges. Avec quel zèle sacrifie-t-elle continuellement son repos, ses forces, toutes ses pensées à la gloire de Dieu et au salut des âmes ! avec quelle grandeur d'âme, avec quelle constance héroïque a-t-elle supporté les fausses accusations, les injures et les persécutions qu'elle a eues à souffrir de la fureur des hérétiques,

qui ont conçu contre elle une haine d'autant plus cruelle, qu'ils voient tout l'univers s'unir pour reconnaître davantage son innocence et son intégrité !...

« C'est pourquoi, très-saint père, quoique vous connaissiez parfaitement la rigueur et l'injustice des traitements que l'on fait souffrir à la Compagnie, quoique son innocence soit manifeste, nous recommandons cependant à Votre Sainteté ces dignes prédicateurs de l'Évangile, ces ouvriers irréprochables, ces ministres également chers et nécessaires à l'ordre épiscopal, la conjurant humblement de recevoir sous sa protection, avec la bonté qu'ils ont droit d'en attendre, tous les pères de la Compagnie répandus dans tous les pays du monde[1]. »

Dans cette citation, dont on nous pardonnera la longueur, mais qui est l'expression du jugement de tout l'épiscopat sur la Compagnie de Jésus, ne peut-on pas facilement retrouver tous les caractères que nous avons donnés à l'institut et à la société fondée par saint Ignace de Loyola? 1° L'absence d'une ambition profane ou simplement humaine : « *L'univers s'unit pour reconnaître l'intégrité, l'innocence de ces dignes prédicateurs de l'Évangile, de ces ouvriers irréprochables, etc.* » 2° La soumission à l'Église et aux pasteurs de l'Église : « Ce sont des *ministres également chers et nécessaires*, — ou du moins très-utiles, — *à tout l'ordre épiscopal.* » 3° L'influence morale qui résulte des services nombreux rendus aux fidèles catholiques; « *tout parle en faveur de cette Compagnie, de ses travaux et des avantages inestimables que l'Église en retire;* » et enfin le but de cette influence religieuse, c'est-à-dire « un zèle pur et désintéressé qui fait sacrifier à cette société son repos, ses forces et *toutes ses pensées à la gloire de Dieu et au salut des âmes.* »

Concluons par la sentence du juge suprême. Voici comment le pontife romain définissait, dans une bulle solennelle, l'essence, la manière d'être, la vie de la Compagnie de Jésus, dans ses rapports avec Dieu, avec l'Église et avec les

[1] *Clément XIII et Clément XIV*, vol. supplém., p. 162, — lettre de Mgr de Narbonne-Pelet, évêque de Lectoure, du 27 août 1759.

hommes, fidèles ou appelés à le devenir. C'est la formule de l'institut publiée par Paul III, dans la bulle *Regimini :* « Quiconque voudra, sous l'étendard de la croix, porter les armes pour Dieu, servir le seul Seigneur, son Église, le pontife romain sur la terre dans notre société, que nous désirons être appelée la Compagnie de Jésus, après y avoir fait vœu solennel de chasteté perpétuelle, doit se proposer de faire partie d'une société principalement instituée pour travailler à l'avancement des âmes dans la vie et la doctrine chrétiennes, et à la propagation de la foi, par des prédications publiques et le ministère de la parole de Dieu, par des exercices spirituels et des œuvres de charité, notamment en faisant le catéchisme aux enfants et à ceux qui ne sont pas instruits du christianisme, et en entendant les confessions des fidèles pour leur consolation spirituelle. Il doit aussi faire en sorte d'avoir toujours devant les yeux premièrement Dieu, et ensuite la forme de cet institut qu'il a embrassé, car c'est une voie qui mène à lui; et il doit employer tous ses efforts pour atteindre ce but que Dieu même lui propose. Ainsi donc, que ceux qui voudront se joindre à nous examinent bien, avant de se charger de ce fardeau, s'ils ont assez de fonds spirituels pour pouvoir, suivant le conseil du Seigneur, achever cette tour; c'est-à-dire si l'Esprit-Saint qui les pousse, leur promet assez de grâces pour qu'ils puissent espérer de porter avec son aide le poids de cette vocation ; et quand, par l'inspiration du Seigneur, ils se seront enrôlés dans cette milice de Jésus-Christ, il faut que, jour et nuit, les reins ceints, ils soient toujours prêts à s'acquitter de cette dette immense. »

Ce qu'un souverain pontife, Paul III, présentait en 1540 à l'Église universelle comme *le plan de vie* adopté par Ignace de Loyola et approuvé par le saint-siége, un autre souverain pontife, Benoit XIV, attestait en 1746 et 1748, que les enfants et disciples d'Ignace l'avaient pratiqué jusque-là et le pratiquaient encore de son temps. Ce grand pape s'exprimait ainsi dans la bulle *Devotam* (1746) : « Nous savons que la société fondée par saint Ignace confesseur, sous le nom et

les auspices de Jésus-Christ, notre Sauveur, dévouée à procurer la plus grande gloire de Dieu, et à aider le prochain dans les voies du salut, rend continuellement à l'Église de Dieu les services les plus utiles, et que depuis deux siècles et davantage *elle est gouvernée* avec autant de bonheur que de prudence *suivant les lois très-sages et les constitutions dressées par son fondateur.* » Et dans la bulle *Praeclaris* (1748) : « Marchant sur les traces des pontifes de Rome nos prédécesseurs, qui ont comblé de bienfaits l'illustre Compagnie de Jésus, nous ne balançons pas à donner de nouveaux témoignages de notre bienveillance pontificale à cette même société, dont les religieux sont regardés partout comme la bonne odeur de Jésus-Christ, et le sont en effet. » Et dans la bulle *Constantem* (1758)... « Les religieux de cette Compagnie, marchant sur les traces glorieuses de leur père saint Ignace, prouvent d'une manière si éclatante la vérité de cette opinion, par les exemples des vertus religieuses qu'ils donnent continuellement .. »

Chercher ou s'imaginer avoir trouvé, dans le corps de la Compagnie de Jésus, un autre but qu'un but surnaturel, une autre puissance ou influence qu'une influence religieuse et chrétienne, d'autres œuvres que des œuvres de zèle et de miséricorde spirituelle ou corporelle, ce n'est pas connaître cette société, ni son histoire ; c'est contredire le jugement que l'Église en a toujours porté et en porte encore de nos jours.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Préface de la septième édition (1855) 1
Préface de la cinquième édition (1845). 31
Introduction. 41
Chap. I. — Les exercices spirituels en usage dans la Compagnie de Jésus. 53
— II. — Les constitutions de la Compagnie de Jésus. . 79
— III. — Doctrines de la Compagnie de Jésus. 126
— IV. — Missions de la Compagnie de Jésus. 143
Conclusion 168
Appendice — Note I. Des censures portées par les papes. . 179
Note II. — Du prétendu commerce des jésuites. 188
— III. — Du pouvoir fabuleux attribué aux jésuites. . . 201

Imprimerie W. Remquet, Goupy et Cie, rue Garancière, n. 5.

On trouve à la même Librairie :

Études religieuses, historiques et littéraires, 3e série, recueil rédigé par des Pères de la Compagnie de Jésus, et paraissant tous les deux mois par livraisons de 128 pages. Prix de l'abonnement pour un an : 10 fr.

Vie du bienheureux Alphonse-Rodriguez, frère coadjuteur temporel de la Compagnie de Jésus, béatifié le 22 juin 1825. 1 vol. in-12. 2 fr. 50

Vie du R. P. de Ravignan, par le R. P. de Pontlevoy. 2 beaux vol. in-8, avec portrait. 15 fr.

— Le même, 2 vol. in-18 anglais, avec portrait. 7 fr. 50

Conseils spirituels du R. P. de Ravignan, recueillis par les enfants de Marie couvent du Sacré-Cœur de Paris, 1856; suivis d'un choix de ses pensées. 1 vol. in-18 jésus, 4e édition. 3 fr.

Dernière Retraite du R. P. de Ravignan, donnée aux religieuses Carmélites du monastère de la rue de Messine, à Paris, pendant le mois de novembre 1857. 1 vol. in-12. 2 fr.

De la Composition oratoire, par le R. P. Guéno, de la Compagnie de Jésus. 2 vol. in-18. 7 fr.

Le Devoir du Chrétien dans les jours d'épreuve et de combat, par le père Charles Daniel, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-18. 80 c.

Souvenirs de Saint-Acheul, ou Vies de jeunes étudiants élevés dans les collèges de la Compagnie de Jésus, recueillis et mis en ordre par le R. P. Gerbet, de la même Compagnie. 1 beau vol. in-18. 3 fr. 50

Vie du R. P. Joseph Varin, réfecteur de la Compagnie de Jésus, par le P. Achille Gouré, de la même Compagnie. 2e édit. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Notices historiques sur quelques membres de la Société des Pères du Sacré-Cœur et de la Compagnie de Jésus, par le Père Gerbet, de la même Compagnie. 2 vol. in-18. 7 fr.

Le Curé d'Ars, vie de M. Jean-Baptiste-Marie Vianney, publiée sous les yeux et avec l'approbation de Mgr l'évêque de Belley, par M. l'abbé Alfred Monnin, missionnaire diocésain. 2 vol. in-8°. 15 fr.

— Le même, 2 vol. in-18. 8 fr.

De l'Éducation, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. 3 vol. in-8°, ornés d'un magnifique portrait de l'auteur. 22 fr. 50

— Le même, 3 vol. in-12. 10 fr. 50

Méthode générale de Catéchisme, recueillie des ouvrages des Pères et des Docteurs de l'Église, et des Catéchistes les plus célèbres depuis saint Augustin jusqu'à nos jours, par Mgr l'évêque d'Orléans. 3 volumes in-18. 9 fr.

De la Souveraineté pontificale selon le droit catholique et le droit européen, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. 3e édition. 1 beau vol. in-18 orné d'un magnifique portrait de N. S. P. le Pape, gravé sur acier. 3 fr. 50

Ma Conversion et ma Vocation, par le R. P. Schouvaloff, jésuite; suivies de lettres de direction, par le R. P. de Ravignan. 1 vol. in-8. 6 fr.

La Gloire de saint Joseph représentée dans ses principales grandeurs, avec des exercices de dévotion pour l'honorer et le servir, par le P. J. Jacquinot, de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition par un Père de la même Compagnie. 1 vol. in-18. 1 fr. 50

La Journée des Malades, par l'abbé Henry Perreyve, professeur à la Faculté des lettres. 1 vol. in-18. 3 fr.

Entretiens sur l'Église catholique, professés à la Faculté des lettres, par le même. 2 vol. in-8. (*Sous presse*).

Avis spirituels pour servir à la sanctification des âmes. 1 vol. in-18. 2 fr.

Les quatre Martyrs, par A. F. Rio, 4e édition. 1 vol. in-18. 2 fr. 50

Études sur l'Irlande contemporaine, par le P. Perraud. 2 vol. in-8. (*Sous presse.*)

Imprimerie de M. Renquet, Gouet et Cie, rue Garancière, 5.